



AXE STRATÉGIQUE E

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS LOCALES DÉMONSTRATIVES ET EXPÉRIMENTALES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES CIBLÉES

**E.1 Sécurisation des productions fourragères, céréalières maraîchères
et fruitières, en vue de la finition des animaux**

**E.1.1 Étude et déploiement de plans de gestion
agro/sylvo/cynégétiques pour la gestion des populations de grand
gibier et la prévention des dégâts**



→ E.1.1 Étude et déploiement de plans de gestion agro/sylvo/cynégétiques pour la gestion des populations de grand gibier et la prévention des dégâts.

Résultats attendus : Un plan de gestion par an

Phasage dans le temps : Année 1 - Ciblage géographique d'un massif test selon analyse des dégâts

Pilotage : CA 11 / Fédération de Chasse

Partenaires techniques : ONCFS / ONF/ CRPF/ DDTM/ COSYLVA

Descriptif :

La prolifération des sangliers, et plus largement du grand gibier, atteint un seuil critique, notamment dans le territoire de la Haute vallée de l'Aude, et la recrudescence des dégâts dissuade les agriculteurs et éleveurs de s'engager dans les projets de valorisation des productions locales : mise en place de cultures fourragères pour la finition des animaux, mise en place de cultures de diversification, régénération forestière, maintien de certaines populations faunistiques patrimoniales (Grand Tétra, ...).

Le plan de gestion départemental du sanglier dans l'Aude, dont une version actualisée vient d'être adoptée en commission chasse et faune sauvage, prévoit la possibilité de mettre en place des plans de gestion cynégétiques approuvés (PGCA) à l'échelle de massifs cynégétiques : ces plans de gestion visent à compléter les dispositions générales du plan de Gestion Départemental sur les massifs les plus concernés par les dégâts aux cultures, à partir d'un état des lieux des populations de sangliers, des différents moyens d'actions mis en œuvre pour réguler les populations et prévenir les dégâts et permettent d'instituer un dispositif d'alerte local associant agriculteurs et chasseurs sur chacune des communes afin de réagir au plus vite en cas de dégâts.

Il est proposé de tester la mise en place d'un PGCA sur un massif qui sera identifié par accord entre la Fédération de Chasse et la CA 11, à partir de l'analyse des dégâts constatés au printemps 2018. Cette action peut permettre de démontrer l'intérêt et l'efficacité d'une concertation locale agriculteurs/chasseurs/forestiers pour aboutir à des résultats probants en termes de prévention des dégâts.

Nombre de jours prévus :	6 jours Chambre d'agriculture / 8 jours FDC
Coût de l'action :	6 x 540 = 3240 € + 8 x 350 € = 2 800 € TOTAL : 6 040 €



E.1.1 Étude et déploiement de plans de gestion agro/sylvo/cynégétiques pour la gestion des populations de grand gibier et la prévention des dégâts.

Une première réunion a lieu le 04/09/2019 en présence de représentants de la Fédération des chasseurs de l'Aude, de la charte forestière de la HVA et de la chambre d'agriculture de l'Aude. L'objectif de la réunion étant de définir la méthodologie de mise en place du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA) sur un territoire à sélectionner.

Le territoire retenu est le Petit Plateau de Sault au sens du massif cynégétique défini par la fédération des chasseurs, qui comporte 15 communes (avec 15 ACCA dont 3 regroupées) pour environ 11000 ha (Artigues, Aunat, Belfort-Sur-rebenty, Bessède-de-Sault, Cailla, Campagna-de-Sault, Fontanès-de-Sault, Galinagues, Joucou, Le Clat, Marsa, Mazuby, Niort-de-Sault, Quirbajou, Rodome).

Le diagnostic est réalisé en croisant les analyses de l'ONF et du CRPF (pour l'impact sur la forêt), les données de la Fédération de chasse (données quantitatives sur les prélèvements en gibier de ces dernières années) et les données de la Chambre d'Agriculture sur l'occupation des sols, les superficies agricoles et la structure des exploitations.

De ce diagnostic découle un plan de gestion qui sera présenté aux ACCA afin de susciter leur adhésion.

Perspectives : Finalisation et mise en œuvre du plan de gestion sur le Petit Plateau de Sault et répliation du diagnostic sur un nouveau secteur



Compte-rendu de la réunion sur l'action E 4.1 « Mise en oeuvre d'actions locales démonstratives et expérimentales par zones géographiques ciblées »

Le 04/09/2019 à la chambre d'agriculture à Quillan

Présents : Eric CONTE (fédération des chasseurs de l'Aude), Alexandre Laizé (animateur de la charte forestière de la HVA), Claude Descous (chambre d'agriculture de l'Aude), Alain Champrigaud (chambre d'agriculture de l'Aude), Tebben Geerlofs (chambre d'agriculture de l'Aude)

Objectif de la réunion : définir la méthodologie de mise en place du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA) sur un territoire à sélectionner.

Rappel sur les PGCA : ce sont des plans de gestions réalisés de manière concertée, qui doivent être déposés par les détenteurs de permis de chasse, sur la base du volontariat de la part des chasseurs, des agriculteurs et des forestiers, et ce sont des documents qui ne sont pas opposables.

Choix du territoire : Le territoire retenu est le Petit Plateau de Sault au sens du massif cynégétique défini par la fédération des chasseurs, qui comporte 15 communes (avec 15 ACCA dont 3 regroupées) pour environ 11 000 ha (Artigues, Aunat, Belfort-Sur-rebenty, Bessède-de-Sault, Cailla, Campagna-de-Sault, Fontanès-de-Sault, Galinagues, Joucou, Le Clat, Marsa, Mazuby, Niot-de-Sault, Quirbajou, Rodome).

La mise en place du PGCA : La première étape est de faire un état des lieux des lieux comportant les données suivantes (à compléter) :

(pour les évolutions des données, prendre comme base si possible une évolution sur 5 ans :2019 – 2014 – 2009 - 2004... avec si possible un détail sur la période 2014-2019).

(à récolter par Eric)

- L'évolution du cheptel de cervidés et de sangliers
- L'évolution du nbr de cervidés et de sangliers tués
- Les dégâts indemnisés aux agriculteurs par la fédération de chasse
- L'évolution des chasseurs : locaux/extérieurs, pyramide des âges...

(à récolter par Alexandre)

- Les dégâts sur la régénération
- Les méthodes de protections utilisées par les forestiers
- L'évolution de la forêt

(à récolter par Claude)

- L'évolution des cheptels bovins et ovins

(à récolter par Tebben)

- L'évolution des agriculteurs (nombre, âge, OTEX...)
- L'évolution du nbr d'ha de cultures céréalières
- Les surfaces en bio
- Les conflits avec d'éventuels autres usages (rando)

Ces éléments seront mis en commun et confrontés. Si possible de premières conclusions pourront être tirées et des lacunes d'informations identifiées.

Une rencontre sera organisée avec les ACCA du territoire pour leur présenter le projet et l'état des lieux. Le but sera d'en inclure un maximum dans l'élaboration du plan.

En parallèle une rencontre sera organisée avec les agriculteurs et les forestiers avec les mêmes objectifs.

En fonction de l'implication des chasseurs, agriculteurs et forestiers, une ou plusieurs rencontres pourront être envisagés pour élaborer le plan de gestion.

Pistes pour l'année 2 :

- Comment mesurer plus précisément les dégâts des cervidés et des sangliers sur les récoltes ?
- Pourquoi les objectifs en termes de nombres de cervidés et sangliers tués ne sont pas atteints parfois ?
- Comment mesurer l'effet de la présence des sangliers et cervidés sur l'évolution des pratiques agricoles ?
- Comment améliorer le signalement des dégâts ?

Planning :

- Décembre 2019 : compilation de l'état des lieux et réunion avec les élus de la fédé et de la chambre pour le valider et poser les ambitions
- Janvier 2020 : première rencontre avec les chasseurs et les agriculteurs et forestiers.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

CHARTRE FORESTIÈRE DE LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE

Personnes contactées	
Jean-Christophe CHABALIER	CRPF Technicien resp. 11
Dominique MICAUX	ONF Resp. UT Plateau-de-Sault
Benoît FABRE	ONF Resp. UT haute-Vallée

Contexte : AUF/EBF/Plan de gestion agro-sylvo-cynégétique : action portée par la CCPA (coordination Chambre d'Agriculture et Fédération de Chasse) dans le cadre de **Terra Rural** (année 1).

Objectifs : établir un état des lieux de la problématique Grand Gibier sur les forêts publiques et privées du Petit Plateau-de-Sault

- Unité territoriale Haute-Vallée de l'Aude
 - Grand gibier pas un problème sur cette zone pour la régénération (naturelle ou par plantation), pas de suivi mis en place
 - Au pire, problème du sanglier sur la desserte (affaissement de talus), mais impact économique minime
 - Pas de projet récent de plantation
 - MAIS gros soucis sur autres massifs de l'UT :
 - Les Fanges : plants retournés par sanglier et régénération abrutie par cervidés → mise en place d'enclos-exclos pour suivi de l'impact du gibier sur la régénération (pas encore assez de recul pour une analyse des données)
 - Le Madres (problème conjoint avec pâturage) : même sur zone d'exclusion du bétail, on note un abrutissement de la régénération par les cervidés + souci du sanglier sur la population de Grand Tétras
- Unité territoriale Plateau-de-Sault :
 - Augmentation exponentielle de la population de cervidés ressentie sur le terrain (mais pas visible dans les données quantitatives des relevés de population) → Possibilité d'un fort impact à terme sur la régénération naturelle



CHARTRE FORESTIÈRE DE LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE

- Mais pas de protocole de suivi de l'impact du gibier sur la régénération en forêt publique pour l'instant sur le petit Plateau
 - Pas de projet récent de plantation
 - Sanglier gros souci pour les populations de Grand Tétrás !
 - Sur autres massifs de l'UT :
 - Mise en place d'enclos-exclos sur Picaussel et Coume Froide (et prochainement sur Callong)
 - Plantations de cèdres à Callong : plants non protégés ont été « détruits » par cervidés et sanglier
 - Sanglier s'attaque au collet des jeunes et vieux sapins ...
- ⇒ **Jean-Louis Cassagnol, resp. Pôle Chasse ONF 09-11-66 : 04.68.11.40.29 / 06.13.75.59.59**
- CRPE
 - Certains propriétaires forestiers privés se plaignent de l'abroustissement du cerf sur les jeunes sapins (notamment Inard sur Cailla), mais les documents de gestion des forêts concernées ne contiennent pas de diagnostic des dégâts (localisation, intensité, etc.) et ne font pas état d'une quelconque démarche de protection des semis sur les parcelles impactées ;
 - Il n'y a pas eu de subvention accordée pour un projet de reboisement avec protection des plants ;
 - La problématique gibier ne semble pas prioritaire sur le territoire pour les référents du Département Santé des Forêts.
 - ➔ Possibilité de faire passer aux principaux propriétaires (possédant un document de gestion), un questionnaire sur l'impact du grand gibier en forêt

Les différents échanges révèlent un manque de données quantitatives sur l'impact réel du grand gibier sur la production forestière, mais aussi sur les populations de Grand Tétrás, sur le massif concerné du Petit Plateau-de-Sault.



CHARTRE FORESTIÈRE DE LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE

Le ressenti des forestiers est d'une part une augmentation forte de la population de cervidés entraînant un fort abrutissement sur la régénération forestière, et d'autre part un impact négatif du sanglier sur la démographie du Grand Tétrás.



DIAGNOSTIC AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE PRELABLE AU PLAN DE GESTION DE CHASSE SUR LE PETIT PLATEAU DE SAULT

Réalisation collective par Eric Conte et Jean-Charles Gleizes (FDCA),
Alexandre Laizé (CCPA), Claude Descous et Tebben Geerlofs (CA11)

Le territoire

Le territoire retenu est celui du Petit Plateau de Sault, qui correspond à un massif cynégétique défini par la FDCA.



Cette zone comprend 14 communes : Artigues, Aunat, Belfort-Sur-rebenty, Bessède-de-Sault, Cailla, Campagna-de-Sault, Fontanès-de-Sault, Galinagues, Joucou, Le Clat, Marsa, Mazuby, Niort-de-Sault, Quirbajou, Rodome.

En ce qui concerne le statut des communes d'un point de vue cynégétique, on retrouve 14 A.C.C.A. dont 2 A.I.C.A sur les communes de AUNAT-BESSEDE-RODOME et MAZUBY-NIORT. Ceci induit, comme le prévoit les statuts des A.C.C.A, la présence de réserves communales ou intercommunales sur l'ensemble des communes. La surface concernée est de 1909 Ha si l'on tient compte des 14 réserves de chasse et de faune sauvage.

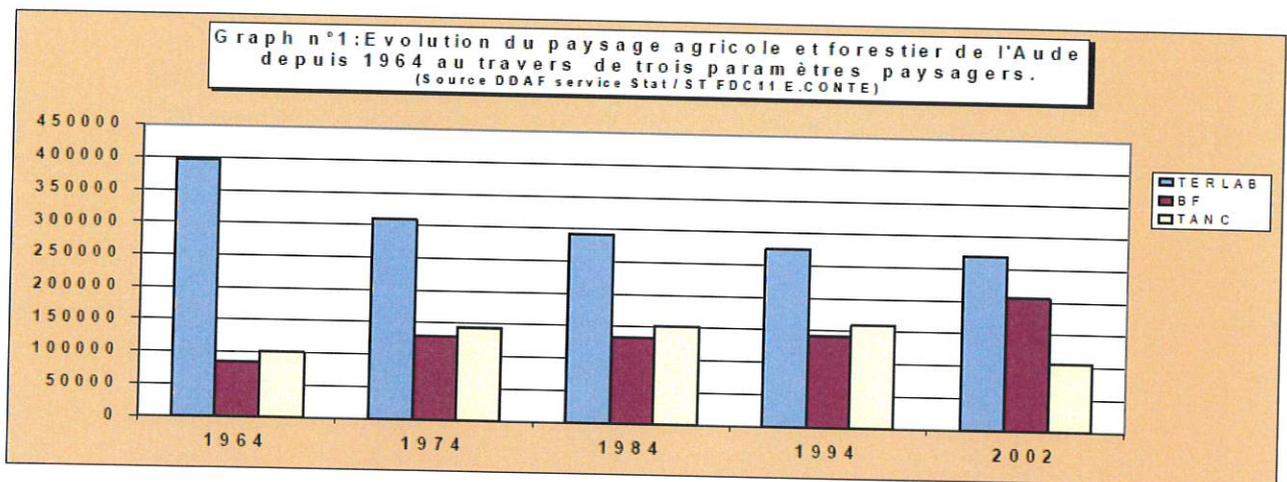
Caractéristiques géographiques

Cette unité s'étend sur une surface de 16035 Ha et présente des milieux très diversifiés. Ceci tant d'un point de vue agricole, que forestier. La dominance agricole reste la polyculture- élevage ce qui induit une surface importante en herbe au niveau de la SAU. Ces espaces en herbe sont composés de prairies naturelles, artificielles et de parcours et estives pour les zones d'altitudes. Sur la partie de Petit Plateau de Sault, on peut également constater la présence de quelques parcelles de céréales dont les productions sont utilisées soit pour l'autoconsommation du bétail ou sont destinées à être vendues à des minotiers surtout pour certaines cultures de céréales biologiques de variétés anciennes. Enfin certaines parcelles sont dévolues à la culture de la pomme de terre qui reste pour les exploitants une culture à forte valeur ajoutée.

En ce qui concerne le milieu forestier, on trouve la présence d'une multitude d'essences selon les altitudes et les expositions rencontrées. Les principales essences forestières feuillues sont le hêtre, le chêne pubescent, et le chêne vert sur quelques versants sud dans la partie basse du massif.

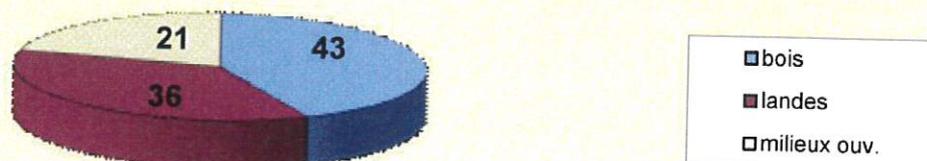
Pour la partie résineuse les essences type pins sylvestre, sapin pectiné et pins à crochet se répartissent l'espace en fonction des expositions et de l'altitude.

Comme la plupart des milieux de l'arc méditerranéen, on assiste depuis les années 70, à une fermeture des milieux, rendant les biotopes très favorables au grand gibier et plus particulièrement au sanglier. (cf graphique n°1).

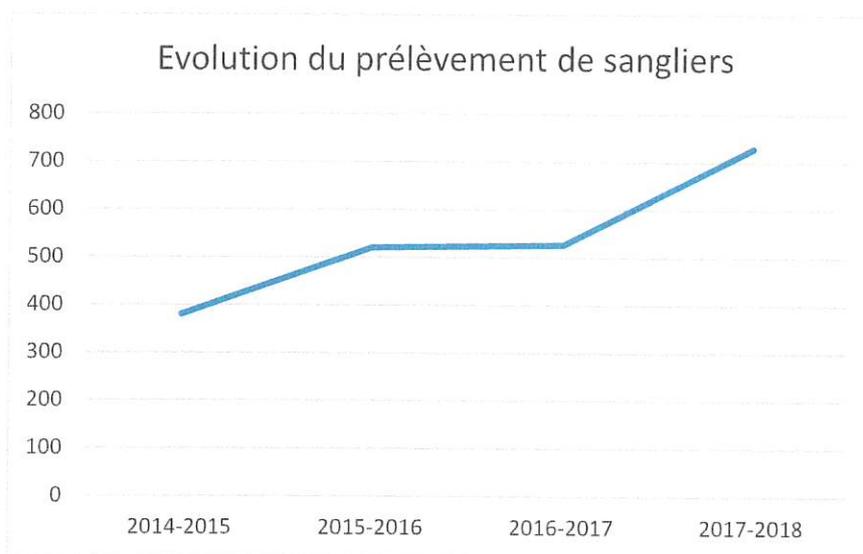


La situation actuelle sur zones de moyenne montagne est la présence de nombreux milieux fermés, puisque ces derniers représentent 79% des paysages rencontrés. (cf graph n°2).

Exemple de répartition des différents type de milieux pour le secteur du Petit Plateau de Sault.

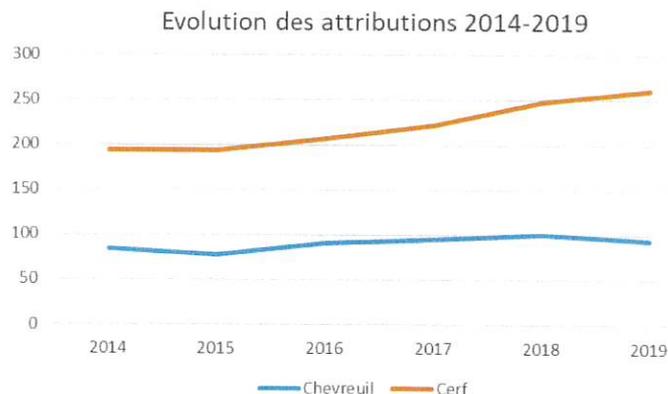
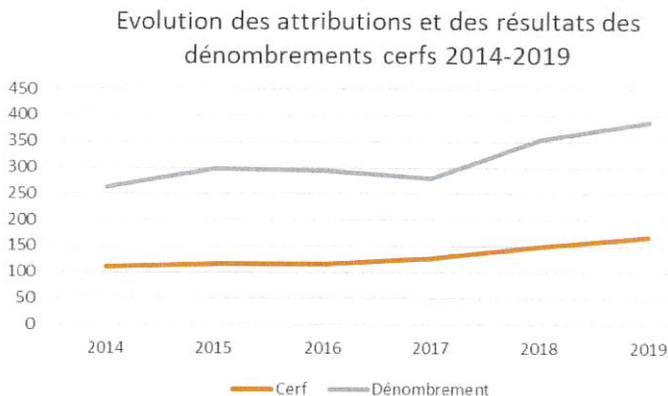


Diagnostic cynégétique Sangliers



Entre 2014-2015 et 2017-2018 le nombre de sangliers prélevés a augmenté, passant d'environ 380 à plus de 729.

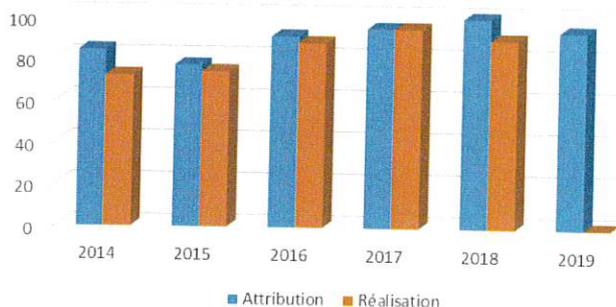
Cerfs et chevreuils



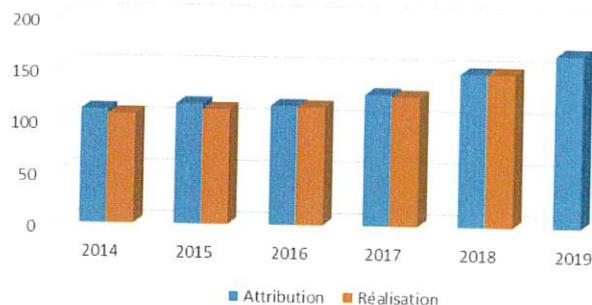
Le nombre de cerfs dénombrés entre 2014 et 2019 est relativement stable entre 2014 et 2017, puis augmente fortement entre 2017 et 2019 pour passer de moins de 300 à presque 400. Les attributions suivent la courbe du dénombrement.

Pour les chevreuils, la courbe d'attribution varie peu, elle reste légèrement en-deçà de la centaine.

Evolution des attributions et réalisations
Chevreuil 2014-2019



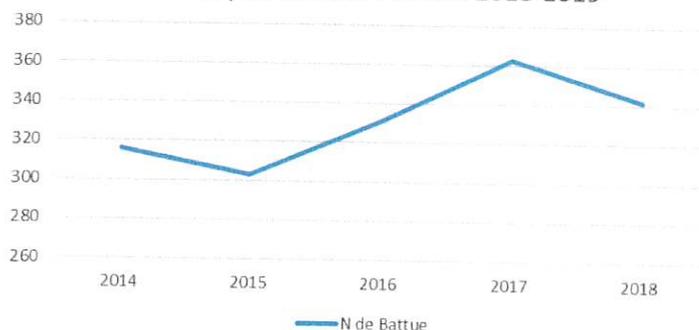
Evolution des attributions et réalisations
Cerf 2014-2019



Entre les attributions et les réalisations il y a de très faibles écarts. Ceux-ci sont légèrement plus prononcés pour les chevreuils, les attributions de cerfs étant réalisées pratiquement chaque année.

Battues

Evolution du nombre de battues organisées pour
la période 2014-2015 à 2018-2019



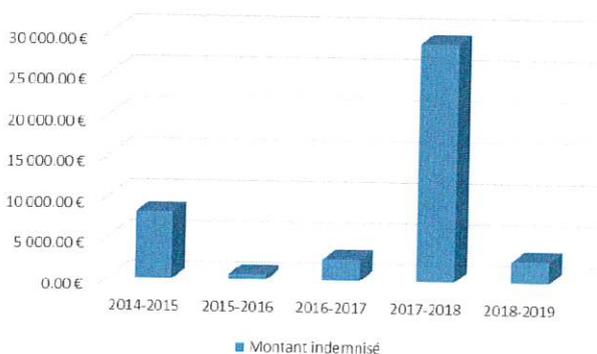
Evolution du nombre moyen de participants par
battue pour la période 2014-2015 à 2018-2019



Le nombre de battues entre 300 et 360 par an sur le secteur du Petit Plateau de Sault. Le nombre de battues a fortement augmenté en 2017, ce qui a permis d'augmenter les prélèvements réalisés cette année là. Le nombre de participants aux battues baisse légèrement entre 2014 et 2018, passant de 18 à 16 participants.

Dégâts

Evolution des indemnités versées sur le
massif du Petit Plateau de Sault
entre 2014 et 2018

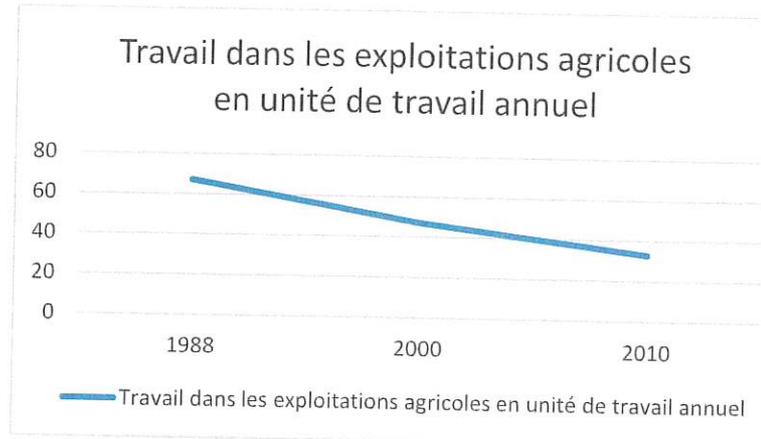
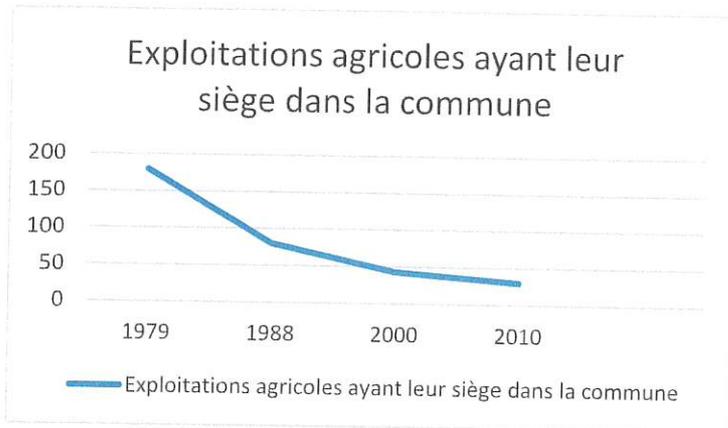


L'indemnisation des dégâts varie fortement d'une année à l'autre. Les indemnités dépendent d'une part des dégâts occasionnés par le gibier, mais également des demandes d'indemnisation que font les agriculteurs : ceux-ci ne demandent pas toujours à être indemnisés.

L'année 2017-2018 ressort de nouveau comme une année atypique, lors de laquelle il y a eu un pic d'indemnisation dépassant les 25 000€.

Pour conclure sur ce diagnostic cynégétique, nous pouvons constater qu'entre 2014 et 2019, les dénombrements de gibiers et les dégâts ont augmenté, et que le nombre d'attributions, de nombre de battues organisées et de réalisation a suivi cette tendance.

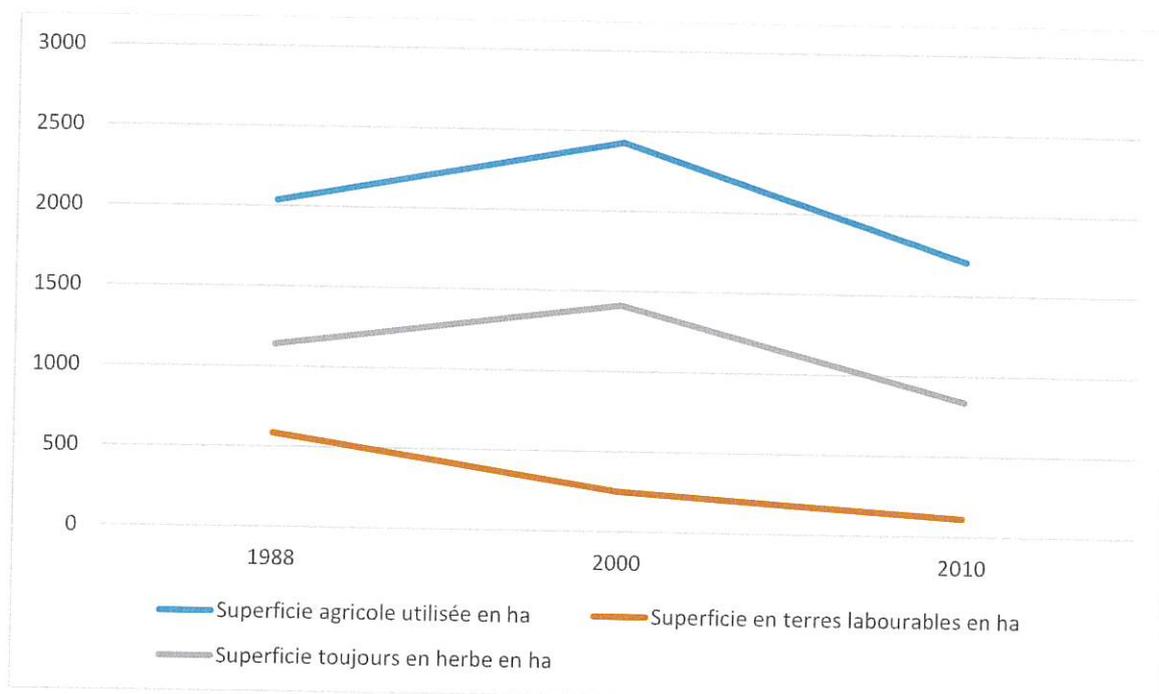
Diagnostic agricole



Les deux graphiques ci-dessus nous montrent qu'entre 1979 et 2010 le nombre d'exploitations a fortement baissé : il est passé de presque 200 à moins de 50. En 30 ans, ce nombre a été divisé par quatre.

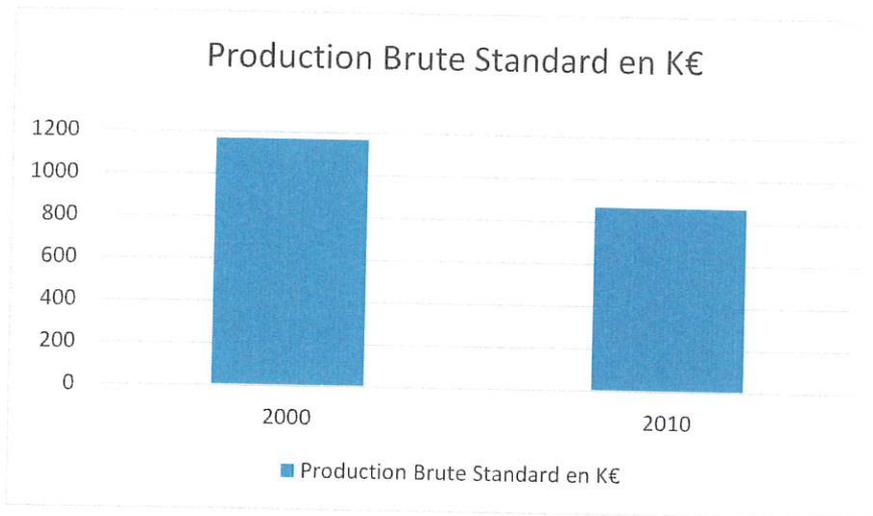
Le nombre d'unité de travail annuel dans les exploitations du massif a également diminué : il est passé de 67 en 1988 à 33 en 2010. En 20 ans, ce nombre a quasiment été divisé par deux. Sur cette période, il suit la baisse du nombre d'exploitations.

Ces tendances s'inscrivent dans une tendance nationale, le massif n'est donc pas une exception en ce qui concerne ces données par rapport au reste du territoire français.

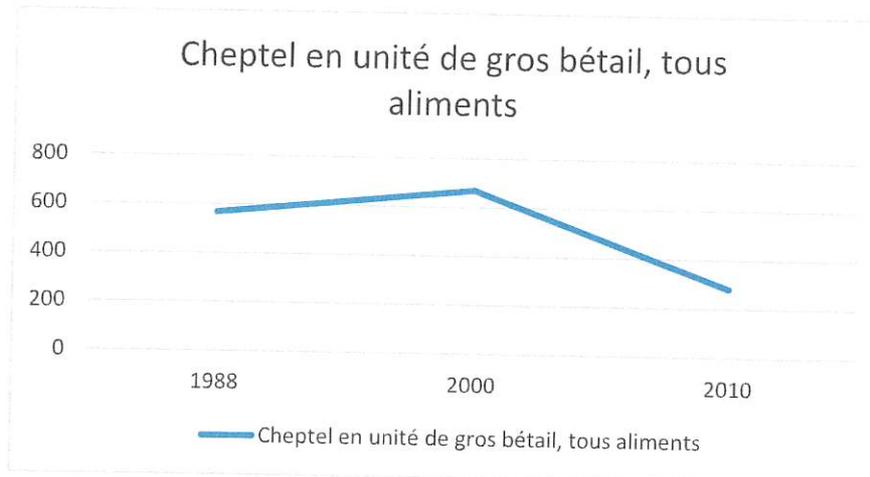


En termes de surface, on peut remarquer que la surface agricole totale a augmenté entre 1988 et 2000 puis qu'elle a baissé en dessous de son niveau de 1988 entre 2000 et 2010. La superficie toujours en herbe a suivi la tendance de la superficie totale. La superficie de terres labourables, elle, a suivi une tendance à la baisse sur toute la période, et est passée de 584 à 112 entre 1988 et 2010.

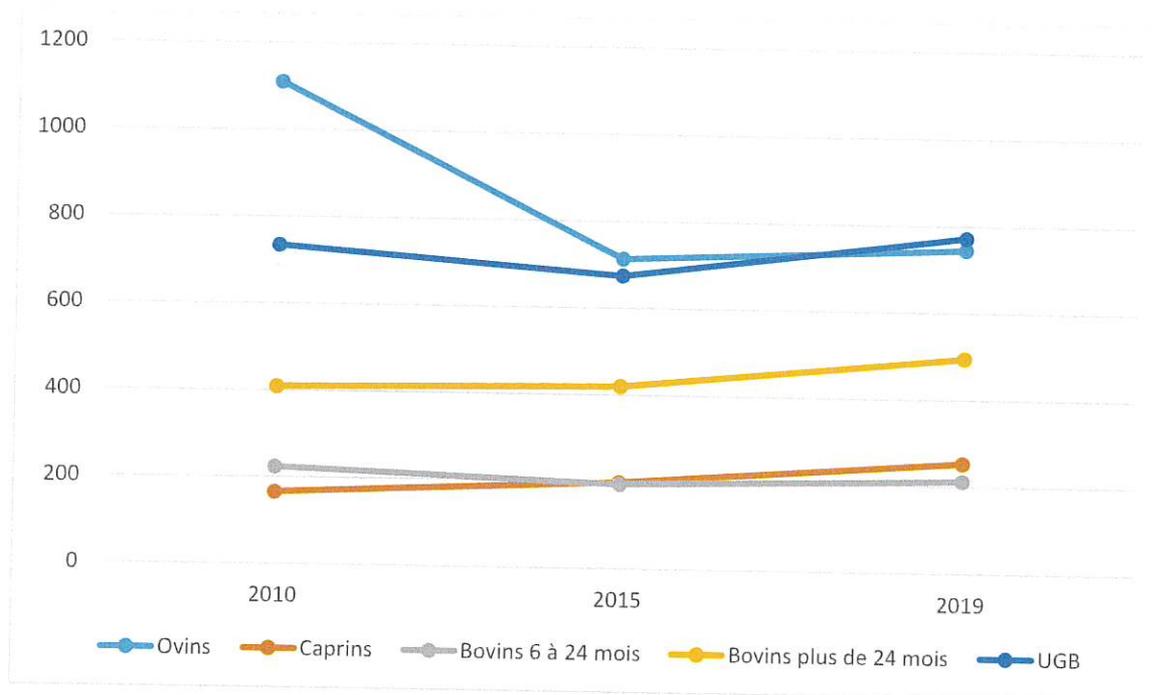
Il n'est pas possible de connaître la surface ou une approximation de la surface en agriculture biologique sur ce massif : ces données ne sont pas rendues publiques à l'échelle de la commune lorsqu'il n'y a qu'une exploitation en agriculture biologique sur la commune, ce qui semble être le cas pour plusieurs communes du massif.



La production brute standard a baissé de 1 169 000 à 870 000€ entre 2000 et 2010. La richesse produite sur le territoire par l'agriculture sur le massif a ainsi perdu presque un cinquième sur cette période.



Pour l'évolution du cheptel en UGB, les données du recensement agricole nous indiquent qu'entre 1988 et 2000, le nombre d'UGB sur le territoire a augmenté de 567 à 670, puis qu'entre 2000 et 2010 ce nombre a chuté à 281.



Entre 2010 et 2019, le seul élément remarquable en termes de présences des différents types de cheptels ovins, caprins et bovins, est que le nombre d'ovins a perdu un quart de son effectif entre 2010 et 2015. Les autres données nous montre une stabilité du nombre d'animaux sur le massif, et en UGB la présence d'animaux est ainsi relativement stable sur la toute la période.

Cette analyse du contexte agricole nous montre qu'entre les années 80' et 2010, l'agriculture a connu une phase de déclin sur le Petit Plateau de Saut. Tous les indicateurs pointent en ce sens : le nombre d'exploitations, le nombre d'agriculteurs, le chiffres d'affaires des exploitations, les terres labourables, le cheptel présent.

L'indicateur récent que nous avons à notre disposition sur le cheptel, montre par contre une stabilisation depuis 2015 : toutes les espèces élevées sont constantes entre 2015 et 2019.

Diagnostic sylvicole

Le diagnostic sylvicole est réalisé à partir d'entretiens avec des experts de l'ONF et du CRPF. Ces entretiens montrent le manque de données quantitatives sur les dégâts du gibier sur la forêt.

Entretien avec l'ONF :

UT Haute Vallée de l'Aude :

- Grand gibier pas un problème sur cette zone pour la régénération (naturelle ou par plantation), pas de suivi mis en place
- Au pire, problème du sanglier sur la desserte (affaissement de talus), mais impact économique minime
- Pas de projet récent de plantation

Massif du Petit Plateau de Sault :

- Augmentation exponentielle de la population de cervidés ressentie sur le terrain (mais pas visible dans les données quantitatives des relevés de population) → Possibilité d'un fort impact à terme sur la régénération naturelle

- Mais pas de protocole de suivi de l'impact du gibier sur la régénération en forêt publique pour l'instant sur le petit Plateau
- Pas de projet récent de plantation
- Sanglier gros souci pour les populations de Grand Tétras !

Entretien avec le CRPF :

- Certains propriétaires forestiers privés se plaignent de l'abrutissement du cerf sur les jeunes sapins (notamment Inard sur Cailla), mais les documents de gestion des forêts concernées ne contiennent pas de diagnostic des dégâts (localisation, intensité, etc.) et ne font pas état d'une quelconque démarche de protection des semis sur les parcelles impactées ;
- Il n'y a pas eu de subvention accordée pour un projet de reboisement avec protection des plants ;
- La problématique gibier ne semble pas prioritaire sur le territoire pour les référents du Département Santé des Forêts.

Les différents échanges révèlent un manque de données quantitatives sur l'impact réel du grand gibier sur la production forestière, mais aussi sur les populations de Grand Tétras, sur le massif concerné du Petit Plateau-de-Sault.

Le ressenti des forestiers est d'une part une augmentation forte de la population de cervidés entraînant un fort abrutissement sur la régénération forestière, et d'autre part un impact négatif du sanglier sur la démographie du Grand Tétras.

Conclusion générale et pistes de discussions entre chasseurs, agriculteurs et sylviculteurs

Les éléments des diagnostics ci-dessus nous ont montré que les chasseurs ont relevé ces dernières années leurs niveaux d'activité, et ont chassé davantage par rapport aux années autour de 2015. Néanmoins, les courbes du gibier semblent continuer de croître, ce qui est d'ailleurs ressenti sur le terrain.

L'agriculture sur le Petit Plateau de Sault s'est ces dernières années stabilisée après une période soutenue de déclin depuis les années 80'. Cette stabilisation, sans doute encore fragile, nécessite d'être confortée.

Chez les forestiers, les éléments chiffrés manquent, néanmoins des inquiétudes sont exprimées par rapport au gibier présent et sur les effets sur la régénération naturelle des forêts.

C'est ainsi un tableau plutôt positif sur ces trois dernières années qui est dressé. Il s'agit de faire naître une dynamique positive entre les différents acteurs du territoire pour assurer une coopération qui permettra à chacun de pratiquer chasse, agriculture et sylviculture dans le respect des autres activités exercées sur le Petit Plateau.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Plan de gestion cynégétique approuvé

Gestion du Sanglier et des
dégâts
sur le massif
du Petit Plateau de Sault.



LE PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE.

AM du 19/03/1986 – art. R.*222-86 C.E.

Il est prévu par l'arrêté ministériel du 19 mars 1986 (J.O. du 20 mars 1986) qui stipule :

Article 1 – Afin de favoriser le repeuplement et la gestion des différentes espèces de gibier, le préfet peut prendre en compte dans ses arrêtés d'ouverture de la chasse les dispositions de plans de gestion cynégétique approuvés.

Article 2 – Les plans de gestion cynégétique sont élaborés par les associations communales ou intercommunales de chasse agréées, les groupements d'intérêt cynégétique ou toute association de détenteurs de droit de chasse ayant pour but d'élaborer et d'appliquer des règles communes de gestion pour une ou plusieurs espèces pouvant être chassées. (Démarche volontaire)

Article 3 – Le plan, qui a une durée maximale de six années :

- Présente le périmètre d'action et décrit ses caractéristiques géographiques, physiques et humaines ;
- Dresse l'inventaire et la situation des populations de gibier concernées ;
- Définit les objectifs à atteindre pour la protection, l'amélioration et l'exploitation rationnelle des populations et de leurs habitats ;
- Propose les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs.

Article 4 – Le plan est soumis pour approbation au préfet.

Celui-ci transmet le plan pour examen par la fédération des chasseurs. Compte tenu de la proposition de la fédération des chasseurs, le préfet soumet le projet au conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.

Le préfet statue par arrêté motivé, pris après avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Article 5 – Des aides spéciales peuvent être consenties aux titulaires d'un plan de gestion cynégétique approuvé par les fédérations des chasseurs et l'Office national de la chasse en matière d'appui technique et de concours financier.

L'article R. 222-86 du Code de l'Environnement précise :

(D. n° 91-971, 23 septembre 1991). Tout acte de chasse est interdit dans une réserve de chasse et de faune sauvage.

(D. n° 2003-867, 5 septembre 2003, art. 4) Toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques. Les conditions d'exécution de ce plan doivent être compatibles avec la préservation du gibier et de sa tranquillité. Cette exécution doit être autorisée par l'arrêté attributif de plan de chasse ou par l'arrêté approuvant le plan de gestion.

Analyse :

L'arrêté ministériel du 19 mars 1986 prévoit pour le préfet d'approuver des plans de gestion pluriannuels élaborés par les groupements détenteurs du droit de chasse avec l'appui technique et financier de la fédération et technique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Cette approbation permet :

De reconnaître une démarche générale,

- De consacrer un travail de terrain,
- De fournir des garanties sur son sérieux.

1) La démarche cynégétique doit s'inscrire dans la durée.

Elle doit :

- Prendre en compte les contextes géographiques, physiques et humains ;
- S'assigner des objectifs pour la protection, l'amélioration et l'exploitation rationnelle des populations et de leurs habitats puis définir les moyens nécessaires afin de les réaliser

2) L'approbation consacre par un 'label public' prononcé après consultations approfondies

- C.D.C.F.S.,
- F.D.C.,
- D.D.A.F.

Le travail effectué sur le terrain.

3) La procédure d'approbation procure à l'administration des garanties lorsqu'elle fera usage de ses pouvoirs de police de la chasse pour conforter les actions locales. Le plan garantit une démarche construite à moyen terme, les consultations préalables garantissant son sérieux et la prise en compte des intérêts des autres utilisateurs de l'espace (agriculteurs).

Pour autant, le non respect du plan de gestion cynégétique approuvé ne semble pas devoir entraîner de sanction. L'approbation d'un P.G.C.A. ne le rend pas opposable aux tiers.

En conclusion, **l'approbation préfectorale d'un P.G.C.A. est un label sans caractère contraignant qui consacre une démarche volontaire de gestion concertée.**

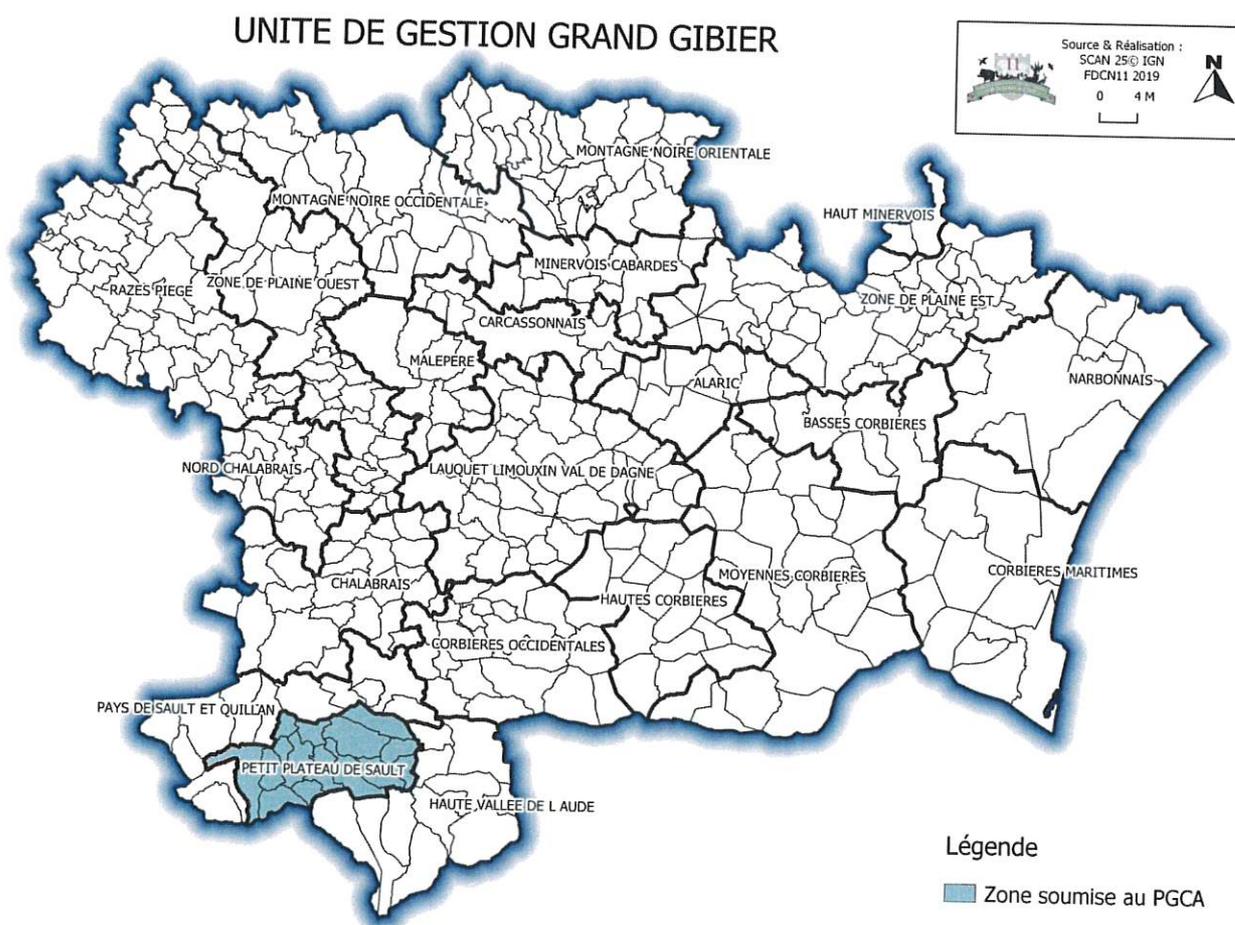
Présentation du plan de gestion cynégétique approuvé.

1) Périmètre d'action

La zone concernée, a été définie en fonction de plusieurs critères :

- Ecologique (Selon typologie de DUPIAS et REY)
- Agricole (Données issues du RGA de 1988)
- Forestier (Données IFN ; cartographie des massifs boisés)
- Humain (Limites communales tenant compte des secteurs de chasse des équipes)
- Biologique (Tenant compte des populations de Sangliers)

Le croisement de ces différents paramètres a induit la définition des différentes unités de gestion pour le département de l'AUDE dont l'unité du Pays de Sault (*cf carte ci-dessous*).



La zone proposée au plan de gestion correspond à l'unité de gestion du Petit Plateau de Sault. Elle est composée de 14 communes.

Caractéristiques géographiques :

Cette unité s'étend sur une surface de 16035 Ha et présente des milieux très diversifiés. Ceci tant d'un point de vue agricole, que forestier.

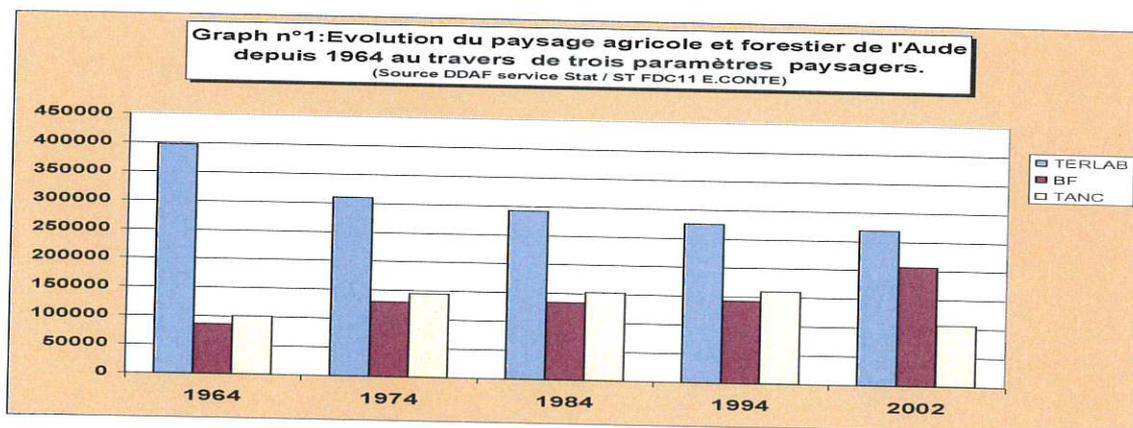
La dominance agricole reste la polyculture- élevage ce qui induit une surface importante en herbe au niveau de la SAU. Ces espaces en herbe sont composés de prairies naturelles, artificielles et de parcours et estives pour les zones d'altitudes.

Sur la partie de Petit Plateau de Sault, on peut également constater la présence de quelques parcelles de céréales dont les productions sont utilisées soit pour l'autoconsommation du bétail ou sont destinées à être vendues à des minotiers surtout pour certaines cultures de céréales biologiques de variétés anciennes. Enfin certaines parcelles sont dévolues à la culture de la pomme de terre qui reste pour les exploitants une culture à forte valeur ajoutée.

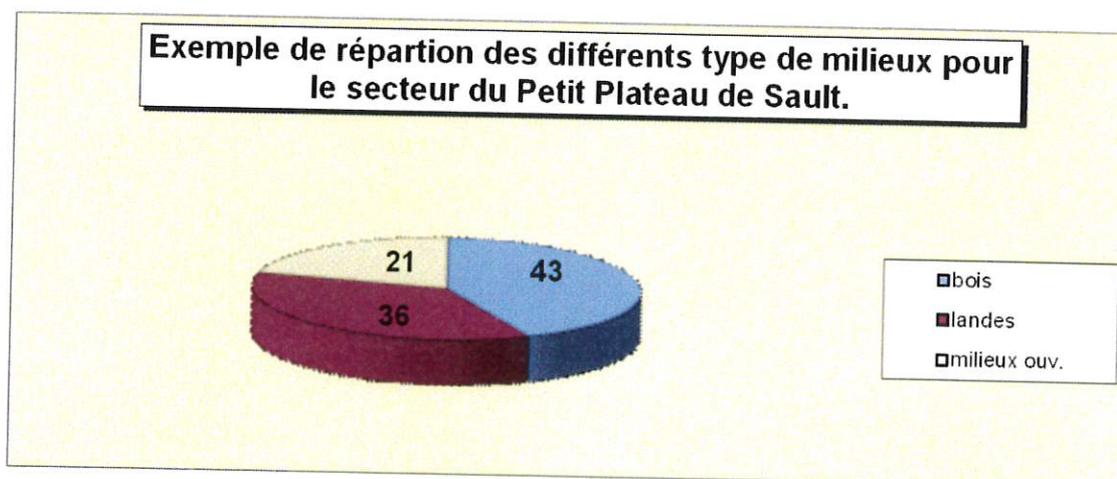
En ce qui concerne le milieu forestier, on trouve la présence d'une multitude d'essences selon les altitudes et les expositions rencontrées. Les principales essences forestières feuillues sont le hêtre, le chêne pubescent, et le chêne vert sur quelques versant sud dans la partie basse du massif.

Pour la partie résineuse les essences type pins sylvestre, sapin pectiné et pins à crochet se répartissent l'espace en fonction des expositions et de l'altitude.

Comme la plupart des milieux de l'arc méditerranéen, on assiste depuis les années 70, à une fermeture des milieux, rendant les biotopes très favorables au grand gibier et plus particulièrement au sanglier. (cf graphique n°1).



La situation actuelle sur zones de moyenne montagne est la présence de nombreux milieux fermés, puisque ces derniers représentent 79% des paysages rencontrés. (cf graph n°2)



En ce qui concerne le statut des communes d'un point de vue cynégétique, on retrouve 14 A.C.C.A. dont 2 A.I.C.A sur les communes de AUNAT-BESSEDE-RODOME et MAZUBY-NIORT.

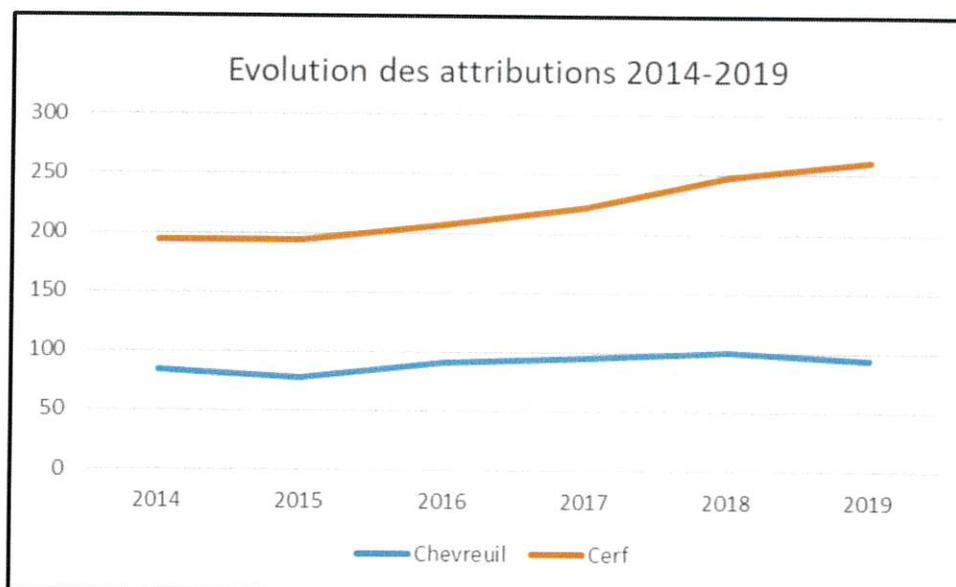
Ceci induit, comme le prévoit les statuts des A.C.C.A, la présence de réserves communales ou intercommunales sur l'ensemble des communes. La surface concernée est de 1909 Ha si l'on tient compte des 14 réserves de chasse et de faune sauvage.

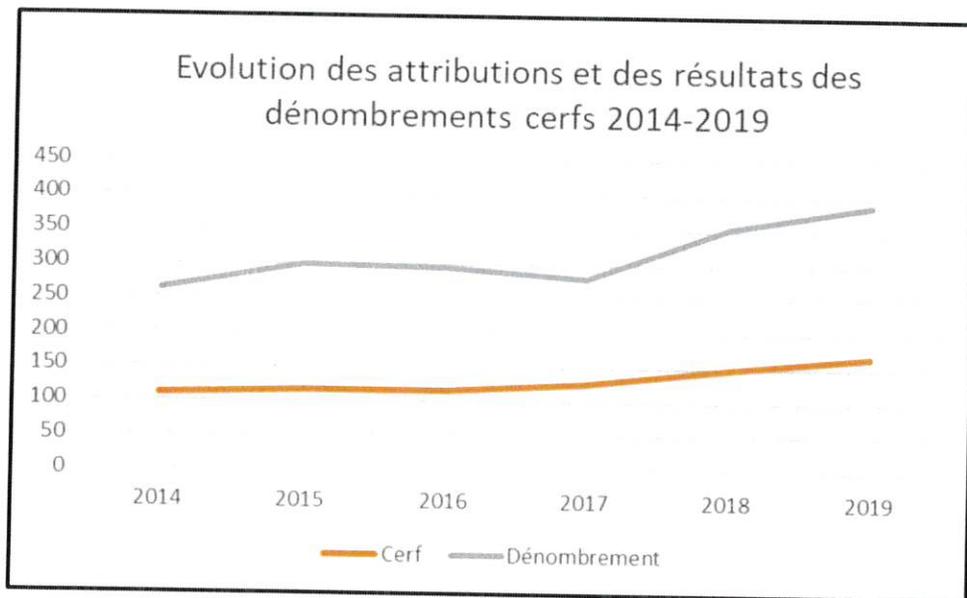
2) Situation des prélèvements :

Bilan des prélèvements Sangliers par commune :

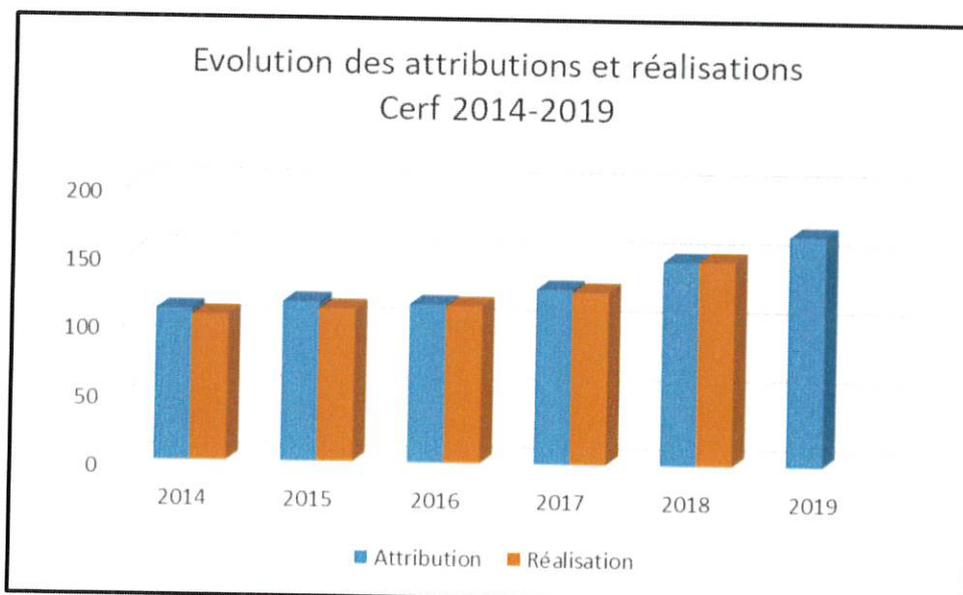
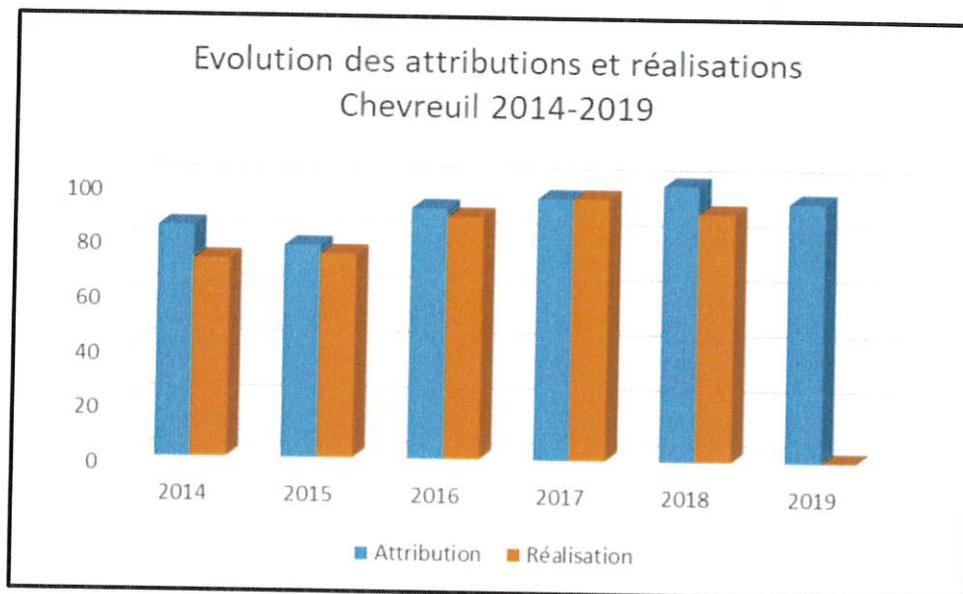
ALIAS	COMMUNES	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
ART	ARTIGUES	55	35	20	66	29
CLO16	AUNAT-BESSEDE-RODOME	73	107	84	135	111
DSF	BESSEDE DE SAULT			8	18	
MOI	BESSEDE DE SAULT	5				
BV2	BELFORT SUR REBENTY	37	51	52	72	53
LLA	CAILLA		32	25	81	24
CPA	CAMPAGNA DE SAULT	20	29	42		35
FTS	FONTANES DE SAULT	2	6	18	25	17
GLG	GALINAGUES	18	16	24	29	20
JOC	JOUCOU	16	27	44	45	48
LAT	LE CLAT	27	44	50	40	40
MAR	MARSA	49	64	67	85	68
NIO	MAZUBY-NIORT	24	39	69	53	39
QBJ	QUIRBAJOU	54	71	24	80	8
	TOTAL	380	521	527	729	492

- Attributions plan de chasse par communes sur les 5 dernières années



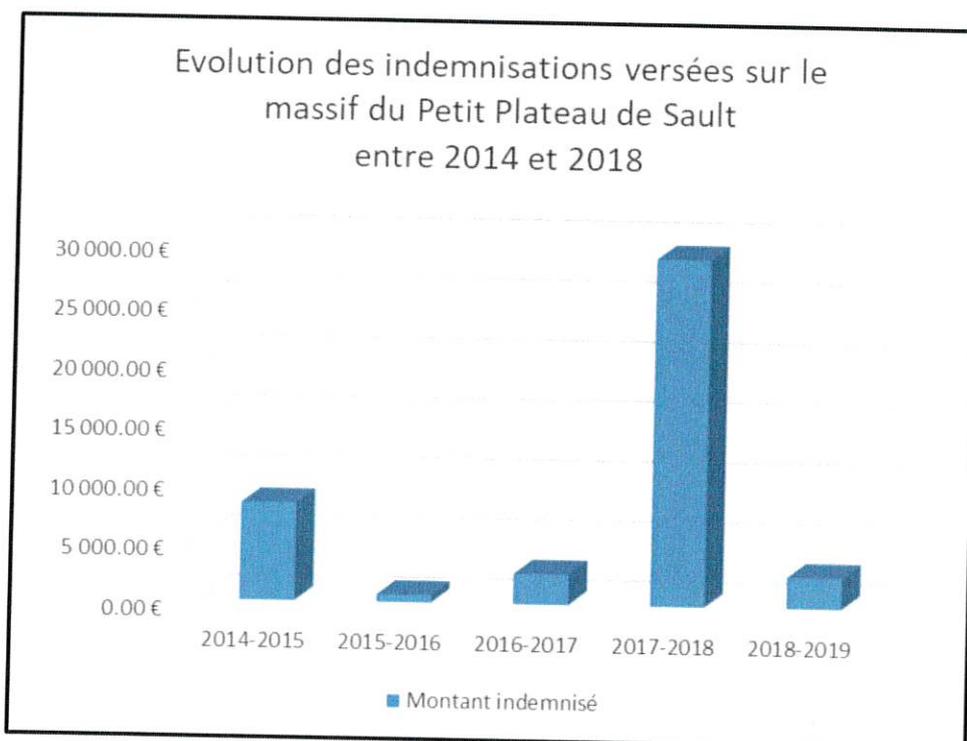


- Evolution des attributions/réalisations pour l'espèce Chevreuil et Cerf 2014-2019

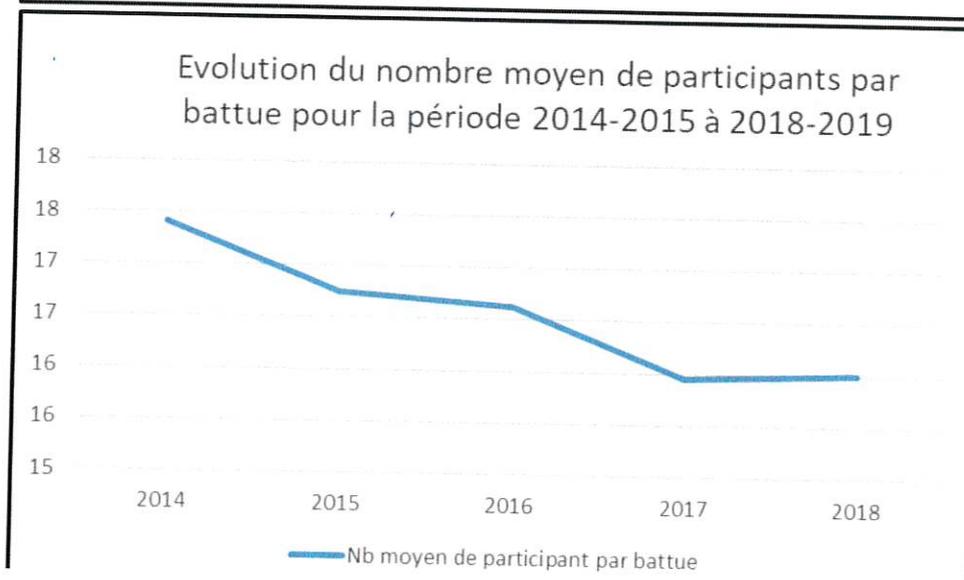
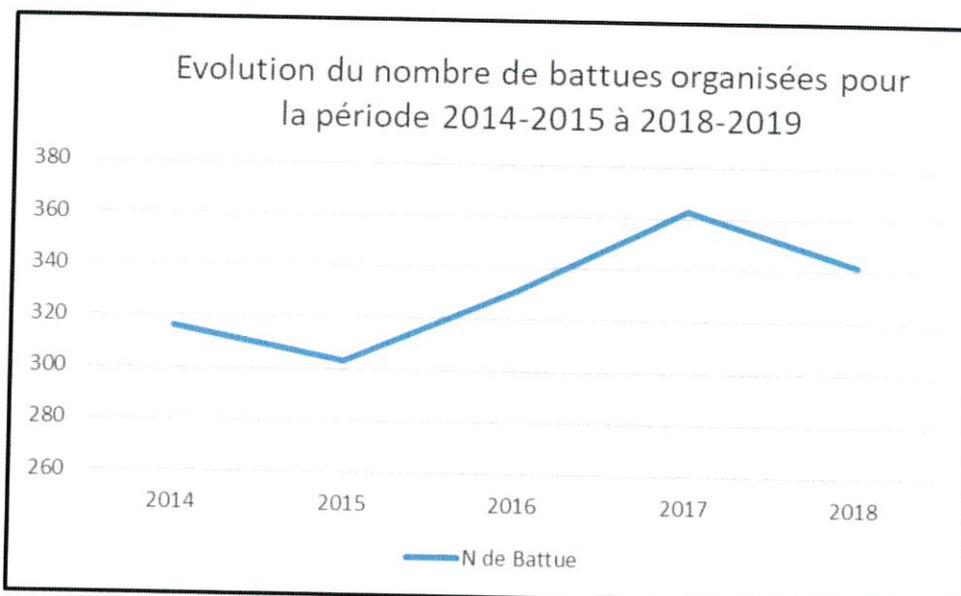


3) Situation des dégâts :

Bilan dégâts sur les 5 dernières années



4) Effort de chasse :



5) Définition des objectifs :

Obj 1 : Contenir les dégâts à un niveau économiquement et psychologiquement supportable.

Obj 2 : Maintenir un fond de chasse suffisant.

Afin d'atteindre les objectifs définis, il convient d'appliquer une gestion raisonnée, en utilisant les différents moyens à disposition.

Quels moyens pour réaliser les objectifs ? :

A l'échelle de l'unité de gestion :

Présence d'un comité de massif à parité Agriculteur-Chasseur (+ Administration et appui technique).

Il est au fait de la problématique au sein de l'unité de gestion et a pour rôle de valider les documents techniques de gestion qui lui sont présentés.

Rôle :

- Définir la politique à moyen terme en fonction de la problématique.
- Valider les propositions techniques.
- Proposer un plan de gestion cynégétique aux structures cynégétiques locales.

Il se réunit une fois par an entre le 15 Novembre et le 15 Décembre, et peut être amené à se réunir pour raisons exceptionnelles à la demande d'un de ses membres.

Il propose aux structures cynégétiques locales le P.G.C.A. pour signature.

Il transmet le document à Monsieur le Préfet pour approbation.

A l'échelle locale :

Mise en place à l'échelle communale, d'une cellule d'alerte composée d'un représentant agricole et du représentant des Chasseurs ou son délégué.

Rôle :

- Prévenir en cas d'imprévu la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude qui joint la cellule technique (1 Technicien F.D.C.A., 1 Technicien Chambre d'Agriculture, 1 Technicien de l'Office National de la Chasse).

- S'assurer de la bonne réalisation du plan de gestion.

Avant de présenter toutes mesures spécifiques au P.G.C.A., il convient de rappeler qu'il est impératif d'adapter la pression de chasse à la situation du moment.

La réunion du Comité de massif de mi-saison est en partie prévue à cet effet.

6) Moyens nécessaires à la réalisation des objectifs :

Dans le cadre du plan de gestion, afin de concilier la présence de la population de Sanglier et les intérêts agricoles, l'ensemble des A.C.C.A des communes signataires s'engagent à :

- ✓ Etablir une rotation équilibrée des secteurs de chasse, réserves comprises.

Pour cela, il est nécessaire de pouvoir **chasser le Sanglier et les grands cervidés à l'intérieur des réserves de chasse et de faune sauvage, de l'ouverture à la clôture de la chasse**, de manière à éviter les concentrations d'animaux, liées à la présence de zones de quiétudes.

La réalisation de battue dans les réserves sera consignée sur le Carnet de Battue.

- ✓ **Mettre en place des clôtures**, sur les parcelles les plus sensibles (céréales, pommes de terre, resemis de prairies) notamment sur celles étant connues pour être sinistrées régulièrement.
- ✓ **Mettre en place un plan d'agrainage de dissuasion**, selon les conditions suivantes :
 - Dans le cadre de la protection des prairies :
 - Dans le cadre de la protection des céréales :
- ✓ **Se rapprocher du représentant local des agriculteurs**, afin d'améliorer les relations agriculteurs chasseurs et d'intervenir le plus rapidement possible avec le moyen défini le mieux adapté, en cas de problème.
- ✓ **Rappeler aux agriculteurs, l'intérêt de pratiquer l'ébousage** au plus tôt après l'enlèvement du troupeau sur une parcelle afin de minimiser l'attrait des animaux sur les prairies ainsi pâturées.

Malgré la mise en place de l'ensemble du dispositif, en cas d'apparition de dégâts des mesures exceptionnelles doivent être envisagées :

- ✓ **Réalisation de battues de dé cantonnement :**
Possibilité de pouvoir repousser les animaux avec les chiens après avoir prévenu les autorités compétentes en matière de police de la chasse 48 Heures avant.
Cette méthode contrairement à la battue administrative permettra de réagir très rapidement lorsqu'un problème de dégâts fera surface. Cette intervention pourra s'effectuer sur simple demande des représentant de la cellule locale.
- ✓ **Réalisation de battues administrative :**
Selon modalités habituelle, en présence d'un louvetier. A envisager si la battue de dé cantonnement n'a pas répondu à l'attente.
- ✓ **Réalisation de tirs de nuits par des agents assermentés :**
Cette dernière possibilité reste à envisager dans le cas d'un animal à problème clairement identifié et à la demande du représentant local des chasseurs.
- ✓ **Réalisation de tir à l'affût de jour à partir du mois de juin avec autorisation préalable :**
Les modalités de réalisation de cette opération devront être fixée dans le cadre du décret n°2002 - 190 du 13 Février 2002.
 - ✓ **Possibilité de pratiquer le tir à l'affût au mois de Mars conformément à l'Arête préfectoral lié au classement nuisible de l'espèce Sanglier sur ce massif.**

7) Fonctionnement du dispositif de prévention :

Annuellement, en fonction de la situation du moment (abondance de la fructification forestière), mise en place des mesures de gestion prévues.

Malgré ceci, en cas d'apparition de dégâts, la cellule d'alerte à l'échelle locale doit "*entrer en jeu*", en :

- vérifiant la bonne mise en œuvre des mesures de gestion prévues et éventuellement les rétablir.
- rendant compte de la situation exceptionnelle à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude qui au travers de la cellule technique, définit les mesures appropriées à mettre en œuvre.

8) Composition des cellules d'alerte.

Composition des cellules d'alerte.

COMMUNES	CHASSEURS	AGRICULTEURS

9) ASPECT FINANCIER.

La mise en place des mesures prévues dans le plan de gestion cynégétique, implique un investissement financier de la part des structures de chasse locale.

Electrificateur + Batterie : prix unitaire :211 EUROS
Soit 1477 EUROS

Piquets plastiques : Prix unitaire 0,75 EUROS

Néanmoins le coût de l'agrainage de dissuasion variera annuellement en fonction de l'abondance des fruits forestiers.

Pour ce qui est de l'acquisition du matériel de prévention l'investissement ne sera à effectuer qu'une seule fois.

Le plan de gestion Cynégétique (Terra Rural Pyrénées Audoises) est présenté par les Associations Communales de Chasse Agréées ci dessous.

COMMUNES	NOM, Prénom	QUALITE	SIGNATURE
Artigues			
Aunat			
Belfort sur Rebenty			
Bessède de Sault			
Cailla			
Le Clat			
Fontanès de Sault			
Galinagues			
Joucou			
Marsa			
Quirbajou			
Rodome			



AXE STRATÉGIQUE E

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS LOCALES DÉMONSTRATIVES ET EXPÉRIMENTALES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES CIBLÉES

E.4 Mise en œuvre d'actions ciblées de reconquête

E.4.1 Mise en œuvre d'une action de reconquête démonstrative (communes d'Escouloubre/Le Bousquet/Roquefort)



→ **E.4.1 Mise en œuvre d'une action de reconquête démonstrative (communes d'Escouloubre/Le Bousquet/Roquefort)**

Résultats attendus : Les secteurs d'intérêt pastoral sont localisés. La disponibilité du foncier et les potentialités sont validées. Les communes et les acteurs locaux sont impliqués.

Phasage dans le temps : Année 1 : diagnostic foncier et pastoral

Pilotage : CA 11 / CRA Oc

Partenaires techniques : communes

Descriptif :

La problématique d'embroussaillage et de fermeture est très largement reconnue comme une menace qui pèse sur la quasi-totalité du territoire : elle soulève de nombreuses difficultés, tant en termes de dégradation de la ressource pastorale pour les éleveurs, de déclin de la biodiversité et de la qualité des paysages, de prévention des risques naturels.

Pour apporter des éléments de réponse concrets et durables à ce phénomène, il est indispensable de sortir des représentations nostalgiques du passé et de prendre en compte l'ensemble des facteurs, humains (organisation du travail, relations entre usagers de l'espace rural), techniques (mécanisation) et économiques (seuils de rentabilité) qui commandent aujourd'hui à la conduite d'une exploitation d'élevage.

Dans cette approche nécessairement complexe, il est proposé de tester sur un site, identifié dans la phase de concertation pour la forte demande exprimée par les élus locaux, une méthodologie d'intervention sur une période pluriannuelle. Le site proposé concerne les 3 communes d'Escouloubre, Le Bousquet et Roquefort de Sault : demande exprimée par le maire du Bousquet (reconquête du site du Casteldoce), et par la commune d'Escouloubre (2 réunions à l'initiative de l'adjoint au maire sur l'opportunité de restructurer le foncier suite à une procédure de récupération de biens vacants et sans maitre). Les 3 communes gèrent en outre en commun l'espace du Massif du Madres (foncier communal indivis)

La démarche mise en œuvre pourra être évaluée et portée à connaissance de la gouvernance du projet Terra rural, en vue de sa reproduction sur d'autres sites, dans le cadre d'un appel à candidature auprès des communes du territoire (cf. action C.2.1 du projet territorial proposée en année 2 et 3).

Il est proposé de conduire en année 1 un diagnostic foncier et pastoral, en mobilisant l'expertise pastorale du service commun pastoralisme de la Chambre Régionale Occitanie.



- Identification des milieux pastoraux par photo interprétation sur BDOrtho 2015 : Point sur l'évolution des unités à vocation pastorale entre 1998 et 2015, classement par type de dynamique d'embroussaillage (stable, plus fermé, plus ouvert, on ne peut pas se prononcer)
Cartographie, analyse et mise en forme = 3 jours
- Repérage des unités présentant un intérêt pastoral potentiel, et croisement avec les données relatives à la structuration du foncier (foncier privé et communal, modalités de gestion agricoles et forestière) : 1j
- Analyse détaillée et exhaustive du fonctionnement des exploitations présentes :

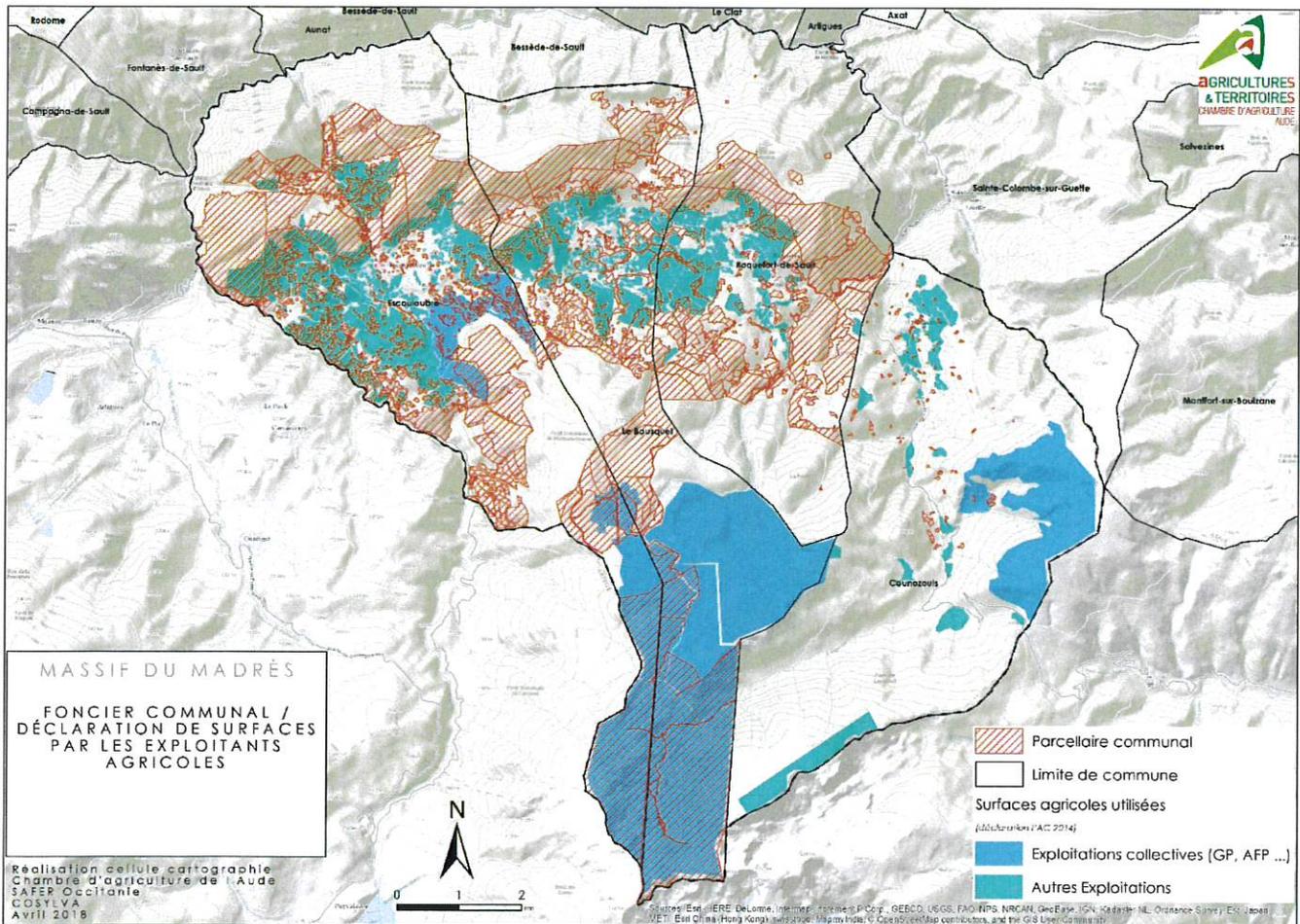
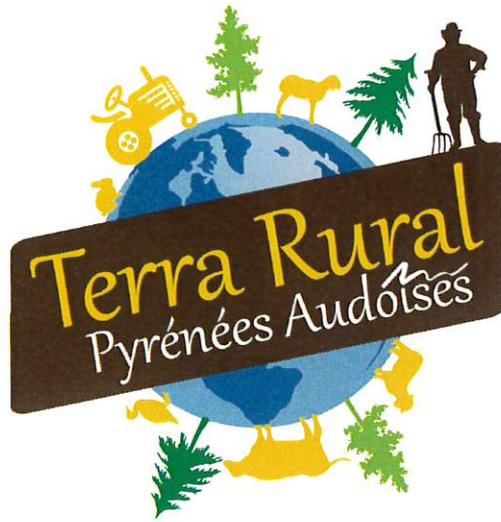
11 éleveurs sont recensés sur les 3 communes (8 bovins, 2 équins, 1 ovin), ainsi que 2 groupements pastoraux, le GP d'Escouloubre et le GP de Madres, estive d'altitude valorisant le foncier communal indivis des 3 communes :

- Caractérisation des systèmes de conduite des troupeaux : pratiques pastorales et fourragères individuelles et collectives (parcs collectifs, groupements pastoraux), bilan des ressources alimentaires et typologie des systèmes en terme d'autonomie fourragère (méthodologie Strat'alim),
- bilan prospectif des aides PAC, et analyse des vulnérabilités par rapport aux évolutions attendues (prorata applicable aux surfaces de parcours, évolution des chargements,...)
- identification des scénarios d'évolution des systèmes : extensification ? Transmission ?

Cartographie des parcelles PAC des éleveurs : 1 j

Enquêtes éleveurs / GP : 6 j.

- synthèse et restitution aux éleveurs : propositions d'amélioration de la gestion pastorale individuelle et collective, identification des zones de reconquête, et des potentialités d'installation.
1 réunion collective Escouloubre, 1 réunion collective Roquefort – Le Bousquet : 2 j
- réunion de présentation des conclusions aux élus : quel projet d'aménagement et de reconquête pastoral pour le Madres ? 1 jour



Nombre de jours prévus :	14 jours
Coût de l'action :	8 400 €



E.4.1 Mise en œuvre d'une action de reconquête démonstrative (communes d'Escouloubre/Le Bousquet/Roquefort)

Réalisation de 8 diagnostics auprès des éleveurs (profils alimentaires), et en parallèle de 2 diagnostics d'estive (hors terra rural).

Réalisation de cartographies sur le secteur concerné (Madres Nord) :

- Les usagers pastoraux
- Les types de productions et UGB par exploitation
- Le type de végétation
- La ressource pastorale
- Le taux d'usage moyen des ressources pastorales

Les trois communes ont été rencontrées individuellement pour une présentation du diagnostic.

Synthèse :

- Un potentiel pastoral exceptionnel, sous valorisé ;
- Une situation de blocage liée à l'utilisation du foncier, des pistes juridiques identifiées (cf. compte-rendu) mais que les maires ne souhaitent pas mettre en œuvre en raison des conflits potentiels que ces recours engendreraient ;
- Un travail de médiation amorcé avec les éleveurs sur la base des diagnostics fourragers : climat de tension au sein du groupement pastoral qui a empêché l'aboutissement de ce travail de médiation ;
- Recentrage du projet sur la zone du Casteldos (commune Le Bousquet) suite à une réunion avec la commune ;
- Perspectives : poursuite du travail de médiation (hors Terra Rural).

Compte-rendu de la réunion préparatoire au diagnostic pastorale prévu sur les communes d'Escouloubre, de Roquefort et du Bousquet

Date : avril 2019, Lieu : CA11 Quillan, Organisateur : CA11

Présent.es :

ARAGOU Christian		Mairie Le Bousquet
CHAMPRIGAUD Alain	Développement territorial	Chambre d'agriculture 11
DENJEAN Annie		Mairie Roquefort de Sault
GEERLOFS Tebben	Développement territorial	Chambre d'agriculture 11
JULIA Marie-Hélène	Foncier	Chambre d'agriculture 11
MECHAIN Annie	Pastoralisme	Chambre d'agriculture 11
TRIBILLAC Gaston		Mairie Escouloubre
VAUZELLE Emeline	Pastoralisme	Chambre régionale d'agriculture Occitanie

Objectifs :

- Valider les objectifs définis avec les 3 communes
- Préciser les modalités d'organisation de cette action

Rappel du cadre des échanges par Alain : un programme d'animation agricole et forestier "Terra Rural" va très prochainement être lancé sur la communauté de communes des Pyrénées Audoises. L'objectif de ce programme est de dynamiser l'installation d'agriculteurs et de favoriser la diversification des productions sur le territoire. Le diagnostic pastoral s'inscrit dans cette optique.

Le Bousquet : lors de la réunion préfigurative au Terra Rural à Axat Christian Aragou avait mis l'accent sur les questions pastorales : le problème central identifié est le problème d'inéquation entre le foncier disponible et les projets des PP. La commune souhaite retrouver un rôle actif afin de garantir l'entretien des biens communaux. Dans le passé, la collectivité s'était impliquée dans la mise en place d'un point de vente collectif, dans un troupeau collectif, etc.. Il y avait un dialogue. Or aujourd'hui les projets collectifs n'existent plus. Le diagnostic pastoral fait partie d'une réflexion sur l'avenir du territoire.

Christian Aragou pense qu'il y a sur la commune des terres disponibles susceptibles d'accueillir un projet :

- secteur du Casteldos adapté aux moutons et aux chèvres déclaré à la PAC par un agriculteur mais non pâturé ;

- des parcelles boisées pour du sylvo-pastoralisme sous-pâturées ;
- des zones humides réhabilitées pour du pâturage d'automne.

A savoir que toutes les parcelles communales ont été louées au GP d'Escouloubre, à une époque où c'était nécessaire pour que les agriculteurs puissent toucher des aides sur ces ha. Certaines parcelles forestières soumises au régime forestier ont été incluses (en contradiction avec les délibérations organisant les mises à disposition du foncier), ainsi que des parcelles du GP de Madres (qui sont ainsi dans deux GP).

Le conseil municipal du Bousquet ne souhaite pas faire de baux "bloquant". La commune propose des baux d'un an avec des obligations d'entretien. Un éleveur a souhaité installer sa fille, le conseil municipal a refusé un bail à long terme pour un certain nombre d'ha communaux.

Roquefort : La commune fonctionne principalement en binôme avec Le Bousquet : un projet Zone Humide bien implanté, une estive communale (GP de Madres). La commune est couverte de beaucoup de landes et souhaite rouvrir ses anciens prés de fauche.

Escouloubre : 90 ha de biens sans maîtres ont été récupérées, la mairie continue à récupérer tous les deux ans les terres dont le service des impôts l'informe qu'elles sont vacantes. De plus un versant de montagne pourrait être récupéré sur la forêt. Ces terres pourraient accueillir un jeune. Ces terres sont beaucoup de petites parcelles et quelques grosses parcelles de forêts.

La commune a parfois la possibilité de proposer un emploi complémentaire aux nouveaux arrivés, ainsi qu'un logement selon les disponibilités.

Jusque dans les années 60' il existait un système d'irrigation de toutes les parcelles. Certains éleveurs utilisent encore les canaux d'irrigation. Ce système pourrait être mieux exploité.

Julie Perrin s'est récemment installée sur la commune en élevage ovin, elle a l'air de débroussailler les parcelles. Elle a aussi des terres sur une commune voisine en Ariège.

Sur la commune il y a trois agriculteurs en fin d'activité.

Il est nécessaire de revoir le bail du GP d'Escouloubre avec le consentement des agriculteurs concernés.

Une modification des statuts du GP doit être faite pour les adapter aux éleveurs externes à la commune, mais cela ne peut se faire qu'en interne au GP.

En parallèle, étude des possibilités d'échanges / restructuration du foncier (contact L D'amico au Département).

Remarques générales :

- toutes les parcelles pâturables sont déclarées à la PAC par les agriculteurs installés. L'accès à la PAC conditionne le revenu des éleveurs. Dans le cas général (Droits à Paiements de Base), le dispositif encourage l'utilisation de terrains (paiement à l'hectare) mais ne conditionne pas son entretien (pas de paiement à la tête de bétail). Ainsi, non-seulement les agriculteurs sont pas enclins à modifier le parcellaire ou à intégrer de nouveaux éleveurs sur les estives mais ils ne sont pas contraints à un certain niveau d'entretien des espaces bien que le paiement soit proratisé au taux d'ouverture des terrains. Certaines parcelles font toutefois l'objet de contrats agro-environnementaux, avec des cahiers des charges d'entretien à respecter.

- les estives coûtent très peu chers aux éleveurs, les communes investissent par contre de l'argent pour l'entretien des chemins, (des clôtures, de la cabanes... ?)
- les mairies sont parfois contactées par des jeunes qui souhaitent s'installer.
- Pour l'instant ne peuvent intégrer les GP que les éleveurs résidant et dont le troupeau hiverne sur les terres de la commune. Ceci bloque l'intégration de nouvelles personnes dans les GP, alors que ces personnes habitent parfois sur les communes voisines. Ce sont les communes qui ont signé la délibération actant ce choix, elles peuvent aussi revenir sur ce choix qui ne correspond plus à la situation actuelle.

Proposition de la CRA :

- Après la déclaration PAC un état des lieux du terrain avec un travail cartographique et un travail concerté avec les mairies est effectué pour identifier les zones de reconquête potentielles sur les secteurs où la maîtrise foncière peut être assurée par les communes.
- Un comité technique communes/CRA/CA11 est organisé pour partager les infos ;
- Les données de végétations et les déclarations PAC sont croisées sur ces secteurs potentiellement intéressants pour identifier les éleveurs et les types de surface qu'ils gèrent et faire émerger une première vision de la marge d'amélioration de leur système
- Une visite individuelle de ces éleveurs est organisée pour effectuer un diagnostic (strat'alim), la discussion sera facilitée et argumentée par l'analyse préalable.
- Un diagnostic de chaque GP est également réalisé : voir notamment les gains potentiels de ressource en fin d'estive, et la possibilité de mieux gérer les espaces à haute valeur environnementale (clôtures « multifonctionnelles »)
- Suite aux diagnostics, des améliorations individuelles sont proposés et les besoins en termes de réorganisation des terres sont éclaircis.
- Une réunion élargie est organisée.

Prochaines étapes :

CA11 : Réception de la validation du projet par Terra Rural.

CA11 : réunion technique globale Terra Rural le mercredi 24 avril à 9h30 au siège de la CCPA pour les intéressés.

Une fois le projet validé :

CA11, mairies : rencontre pour état des lieux initial et première analyse globale.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales



Compte-rendu de la rencontre pour état des lieux initial et première analyse globale.

Date : 12 juin 2019

Lieux : Mairie de Roquefort de Saut, Mairie d'Escouloubre

Organisateur : CRAO

Présent.es :

ARAGOU Christian		Mairie Le Bousquet
DENJEAN Annie		Mairie Roquefort de Saut
GEERLOFS Tebben	Développement territorial	Chambre d'agriculture 11
MECHAIN Annie	Pastoralisme	Chambre régionale d'agriculture Occitanie
SAINT-JEVIN Monique		Mairie Roquefort de Saut
VAUZELLE Emeline	Pastoralisme	Chambre régionale d'agriculture Occitanie

Objectifs :

Présentation de la pré-cartographie : historique d'évolution des milieux.

Détermination des zones à enjeu de réouverture et reconquête pastorale. Mise en place d'une stratégie d'amélioration de l'existant et détermination des (im-)possibilités de dialogue avec les agriculteurs concernés par l'usage des parcelles visées.

Le Bousquet / Roquefort de Saut :

La réunion débute avec une présentation de la pré-cartographie effectuée par la chambre régionale.

La cartographie se base sur les photos aériennes de 1998 à 2015. Cette carte permet de visualiser les massifs forestiers historiques, les zones qui se sont refermées (depuis les années 90) et celles qui sont restées entretenues à un niveau similaire. Il est constaté que les parcelles les plus éloignées du village et des fermes sont les premières abandonnées (exemple d'un pâturage en forêt historiquement utilisé par un troupeau d'équins). Les parcelles précédemment utilisées pour de la culture sont toutes pâturées aujourd'hui. Les haies de bord de chemin se sont étoffées et sont un élément qui explique la sensation de fermeture généralisée lorsqu'on se promène sur les chemins des communes. Les

pâturages situés au sud des communes sur le « piémont » menant à l'estive sont les plus refermés. Le Casteldos est un cas particulier de fort embroussaillage sur versant sec.

Monsieur Aragou explique le travail qui a été effectué sur les zones humides identifiées sur la commune du Bousquet. Celles-ci étaient historiquement pâturées et un souhait de la commune est de motiver des éleveurs à les entretenir aujourd'hui avec leurs troupeaux. En retour d'estive par exemple. Pour l'heure, cela ne fonctionne pas de manière satisfaisante mais deux éleveurs de Counozouls se sont montrés intéressés pour placer des vaches highlanders sur les parcelles.

Plusieurs études et structures travaillent sur les zones humides : la commune de Counozouls est engagée sur un projet de recherche européen. Le CEN-LR a un rôle d'animation autour des zones humides. Enfin l'ONF s'y intéresse avec une entrée débits des cours d'eau.

Le travail de reconquête des zones humides co-porté par la mairie du Bousquet devait durer 5 ans, l'animation a été assurée par le syndicat Aude Amont. Pour l'heure 2 opérations sur 5 ont été menées à terme (arrachage des arbres et remise en état des zones humides, bois mis à disposition des propriétaires). Sur la commune de Roquefort, l'enjeu autour des zones humides est de sensibiliser les utilisateurs et les propriétaires à une gestion durable de leur terrain (problèmes de comblement).

La conversation s'oriente vers un état des lieux des activités agricoles sur les deux communes :

- Roquefort de Sault : 2 éleveurs de bovins et une éleveuse d'équins sont installés sur la commune. Ils s'entendent bien et travaillent de concert pour organiser leur travail au mieux. Le souhait de la mairie est de voir un.e quatrième éleveur.se s'installer sur la commune.

- Le Bousquet : 2 éleveurs sont déclarés sur la commune mais l'une d'eux n'y est pas résidente et son activité d'élevage est très réduite. L'éleveur résident est proche de la retraite. Il est deuxième adjoint au conseil municipal et a demandé une centaine d'hectare à la commune pour assurer l'installation de sa fille. Pour l'heure, la mairie préfère placer des terrains sous la gestion d'un éleveur de Roquefort dont elle juge le travail plus efficace. Le conseil municipal a également décidé de ne signer que des contrats courts pour régulariser l'usage des parcelles communales.

Suite à la demande de foncier, monsieur Aragou a mis à jour les cartographies communales et notamment les déclarations PAC existantes. A partir de ces données, il estime que les surfaces de la commune pourraient bénéficier à deux éleveurs résidents et à un troupeau itinérant en période estivale.

D'autres enjeux accompagnent le projet de reconquête pastorale :

- l'accessibilité, remise en état des chemins communaux pour tous les usagers.

- Le basculement d'un usage agricole à un usage forestier (souvent pour des intérêts privés) des parcelles. La mairie se montre très vigilante sur ce point depuis qu'une parcelle a été exploitée par un privé et laissée dans un état jugé déplorable.

Il est convenu de se rencontrer prochainement pour une visite des terrains pressentis par les mairies pour un travail de reconquête.

Date : 12 juin 2019	Organisateur : CRAO CA11	Lieu : Mairie Escouloubre
Objet : <u>Faire l'état des lieux de la situation foncière et agronomique de la commune d'Escouloubre.</u>		
Objectif : - Détermination des zones à enjeu de réouverture et reconquête pastorale. - Mise en place d'une stratégie d'amélioration de l'existant et détermination des (im-)possibilités de dialogue avec les agriculteurs concernés par l'usage des parcelles visées.		
Destinataires : Représentant-es mairies concernées + Présent-es CA11		
Rédacteur-trice : CA11 T. Geerlofs, CRAO E. Vauzelle		

Présent.es :

GEERLOFS Tebben	Chambre d'agriculture 11
MECHAIN Annie	Chambre régionale d'agriculture Occitanie
PETIT Jacques	Mairie Escouloubre
TRIBILLAC Gaston	Mairie Escouloubre
VAUZELLE Emeline	Chambre régionale d'agriculture Occitanie

La réunion débute par une description du territoire d'Escouloubre et du foncier.

- Le territoire est très morcelé (parcelles communales hors forêt d'une surface de 0.2ha en moyenne). Les zones ouvertes de type près de fauche sont assez éparpillées.
- Il existe 5 structures agricoles domiciliées tout ou partie sur la commune. Un GP de demi-saison est utilisé uniquement par les résidents permanents d'Escouloubre (4).
- Tout le parcellaire communal est actuellement attribué aux éleveurs présents sur la commune.
 - Au sein du Groupement Pastoral d'Escouloubre, syndicat d'élevage créé en 1983 ce sont les vacants communaux qui sont utilisés en commun par les éleveurs résidant sur la commune. Ces vacants ont été cédés au syndicat sous la forme d'un bail ferme. A noter que des parcelles forestières (sous gestion de l'ONF) sont situées sur l'emprise du GP.
 - Le reste du territoire agricole de la commune est déclaré à la PAC par les cinq éleveurs.
 - Une partie du territoire (dont l'intégralité du communal) est sous statut d'Association Foncière Pastorale. Il semble qu'en dehors du GP qui a une vocation d'usage collectif, les parcelles de l'AFP soient utilisées de manière individuelle par les éleveurs. La répartition de ces parcelles repose sur un accord passé entre eux.
 - Le bail ferme passé avec le GP et le statut d'AFP sont deux raisons pour lesquelles la mairie n'a pas de maîtrise sur l'usage des parcelles communales.
 - Une éleveuse s'est installée récemment, mme Perrin, elle loue les parcelles directement à la commune.

- Les éleveurs utilisent des parcelles privées, avec ou sans contrat et avec ou sans accord verbal connu.

Selon l'avis de la municipalité, la gestion des terres agricoles ne suffit pas actuellement à utiliser l'ensemble des ressources pastorales, ce qui a pour effet une fermeture des milieux :

- De plus en plus de parcelles sont laissées à l'abandon et en premier lieu, le versant Escouloubre les Bains.
- Ce qui s'embroussaille le plus sont les parcelles non-mécanisables et/ou pentues et/ou peu accessibles.

Ce qui est souhaité par la mairie :

- Sur les parcelles de l'AFP réparties entre les éleveurs : louer les parcelles communales de manière nominative aux structures individuelles afin de regagner une visibilité sur l'utilisation du parcellaire. Elle ne souhaite pas bousculer les déclarations PAC actuelles.
- Trouver un moyen de dénoncer le bail ferme passé avec le GP, ce qui est pour l'heure juridiquement impossible – il y aurait une brèche juridique peut-être dans le fait que le GP ait récupéré des parcelles forestières.
- Conforter et faciliter l'installation d'une ou d'autres structures agricoles sur la commune.

Le constat actuel est qu'il est difficile de reprendre la main sur l'usage des communaux en utilisant des arguments fonciers. Il est décidé de faire le bilan d'exploitation de chaque éleveur et d'adopter une approche d'amélioration individuelle.

La stratégie décidée à l'issue de la séance :

- Une rencontre avec chaque éleveur : bilan pastoral, et clarification de l'objectif de transmission / reprise pour celles et ceux concerné.es.
- Un conseil individuel pour améliorer l'existant.
- Un retour à la commune sur l'utilisation effective du foncier.

La réunion se conclut avec la transmission des données cartographiques du foncier communal d'Escouloubre à la chambre.



TERRA RURAL PYRENEES AUDOISES

Point d'étape 12-06-19

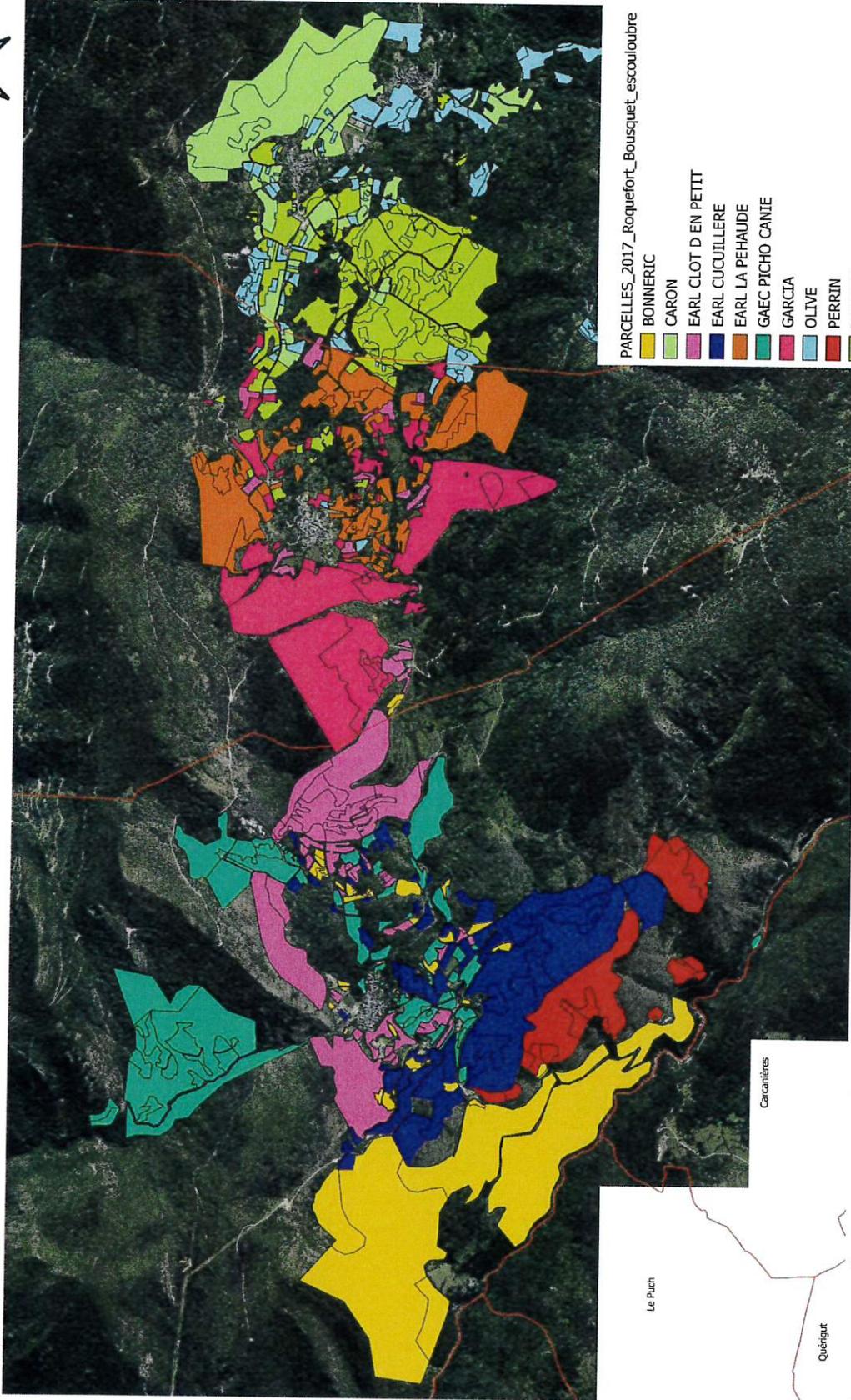


Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Contexte

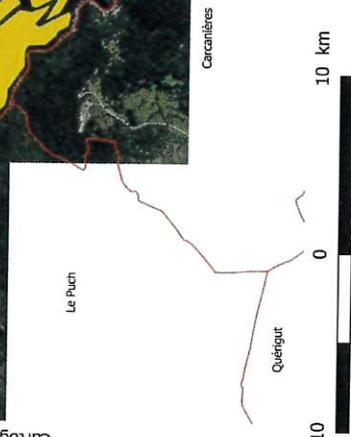
- 12 éleveur.ses : 5 à Escouloubre, 2 dont une fantôme au Bousquet, 3 à Roquefort
- Conflits autour de l'utilisation des terres et visions différentes entre mairies et éleveur.ses
- Une vallée, trois villages, une estive
- Comment peut-on travailler ?

Aperçu déclaration éleveurs



- PARCELLES_2017_Roquefort_Bousquet_escouloubre
- BONNERIC
 - CARON
 - EARL CLOT D EN PETIT
 - EARL CUCUILLERE
 - EARL LA PEHAUDE
 - GAEC PICHOCANIE
 - GARCIA
 - OLIVE
 - PERRIN
 - ROQUES
 - COMMUNE

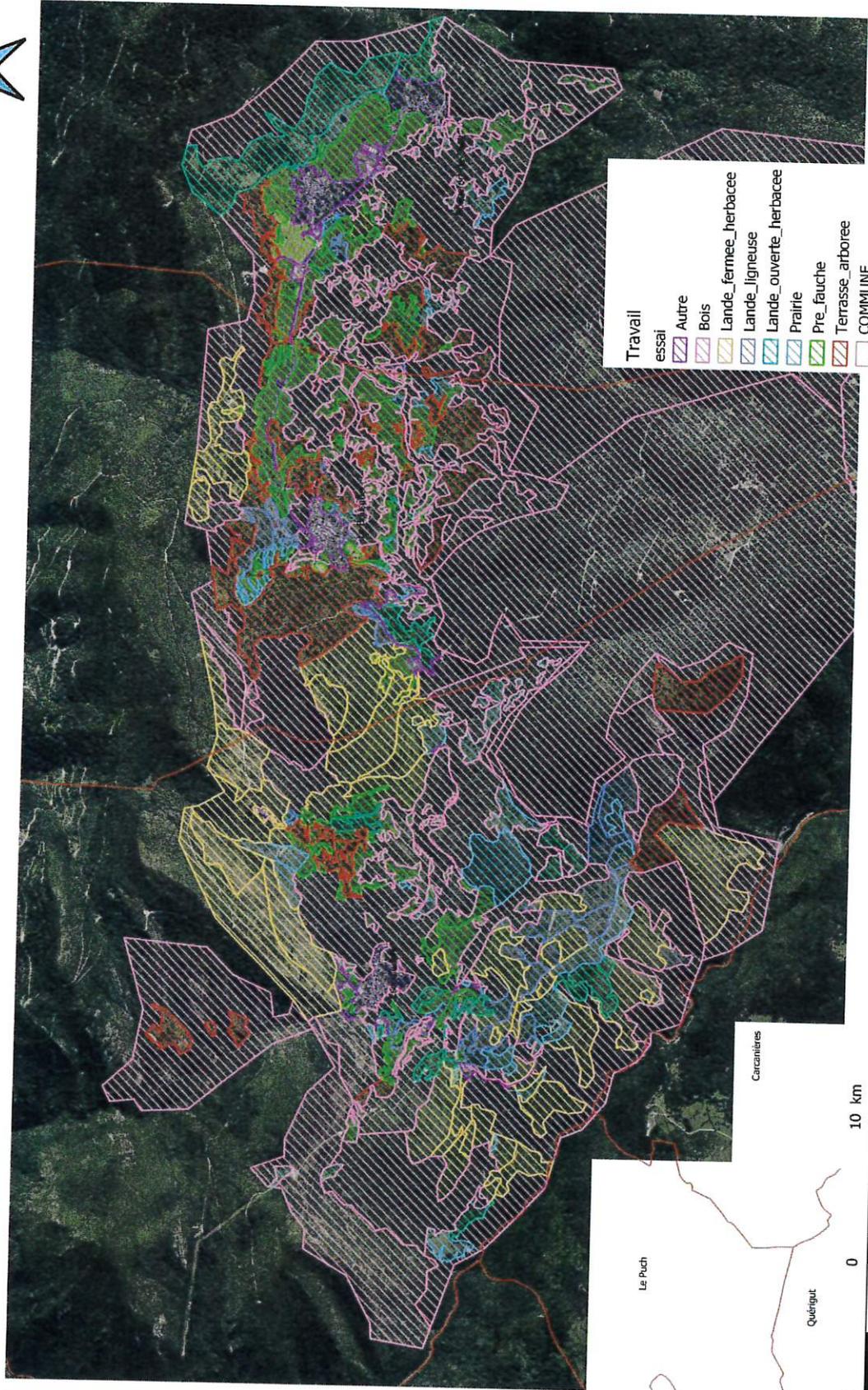
Cartographie CRAO EV 2019 - fond ortho 2015





SERVICE
PASTORALISME
Département de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat

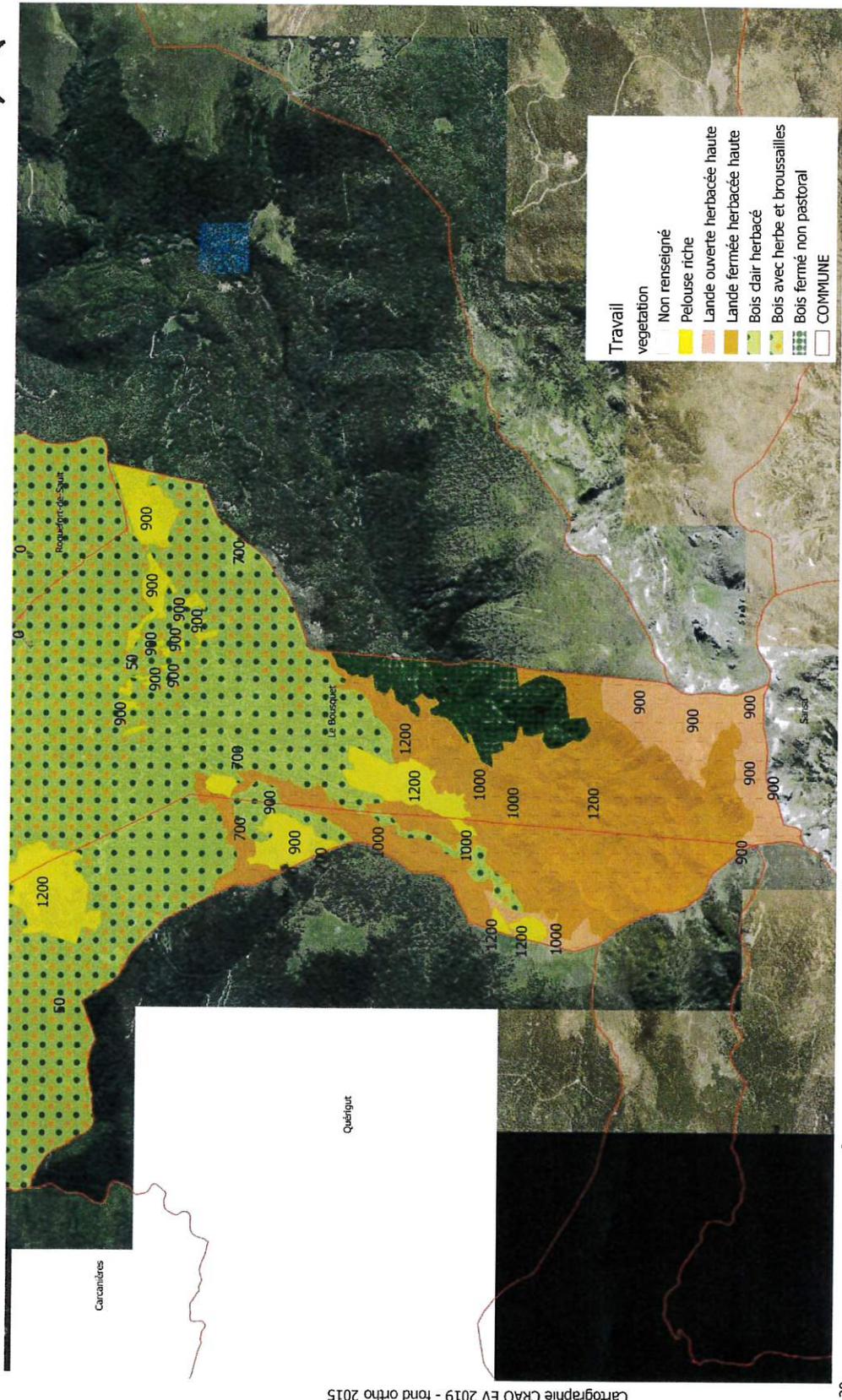
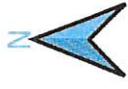
Aperçu surfaces village



- | | |
|------------------------|--|
| Travail | |
| essal | |
| Autre | |
| Bois | |
| Lande_fermee_herbacee | |
| Lande_ligneuse | |
| Lande_ouverte_herbacee | |
| Prairie | |
| Pre_fauche | |
| Terrasse_arboree | |
| COMMUNE | |

Cartographie CRAO EV 2019 - fond ortho 2015

Aperçu surfaces GP Madres



Utilisation vs potentiel (village)

Utilisation réelle

- Escouloubre : utilisation optimale des prés de fauche
- LBRDS : utilisation à 80% du potentiel des prés de fauche
- 360 UGB (bovins uniquement)

Utilisation potentielle

- LBRDS : 38ha de prés de fauche ; 81TMS → du stock pour 59 UGB sur trois mois
 - Surfaces utilisées : ressource pour 240 UGB sur 7 mois.
-
- Voir avec la personne de l'EARL la Pehaude

Surfaces dites « indéterminées » (hors surfaces fossilisées)

Surfaces indéterminées	Ressources (kgMS)	Surfaces (ha)	Nombre d'UGB par an
Bois	11977	472	2,2
Lande fermée	24481	82	4,5
Lande ligneuse	9610	11	1,8
Lande ouverte	13191	13	2,4
Prairie	23744	14	4,3
Terrasse arborée	51432	77	9,4

Utilisation réelle vs potentielle (estive)

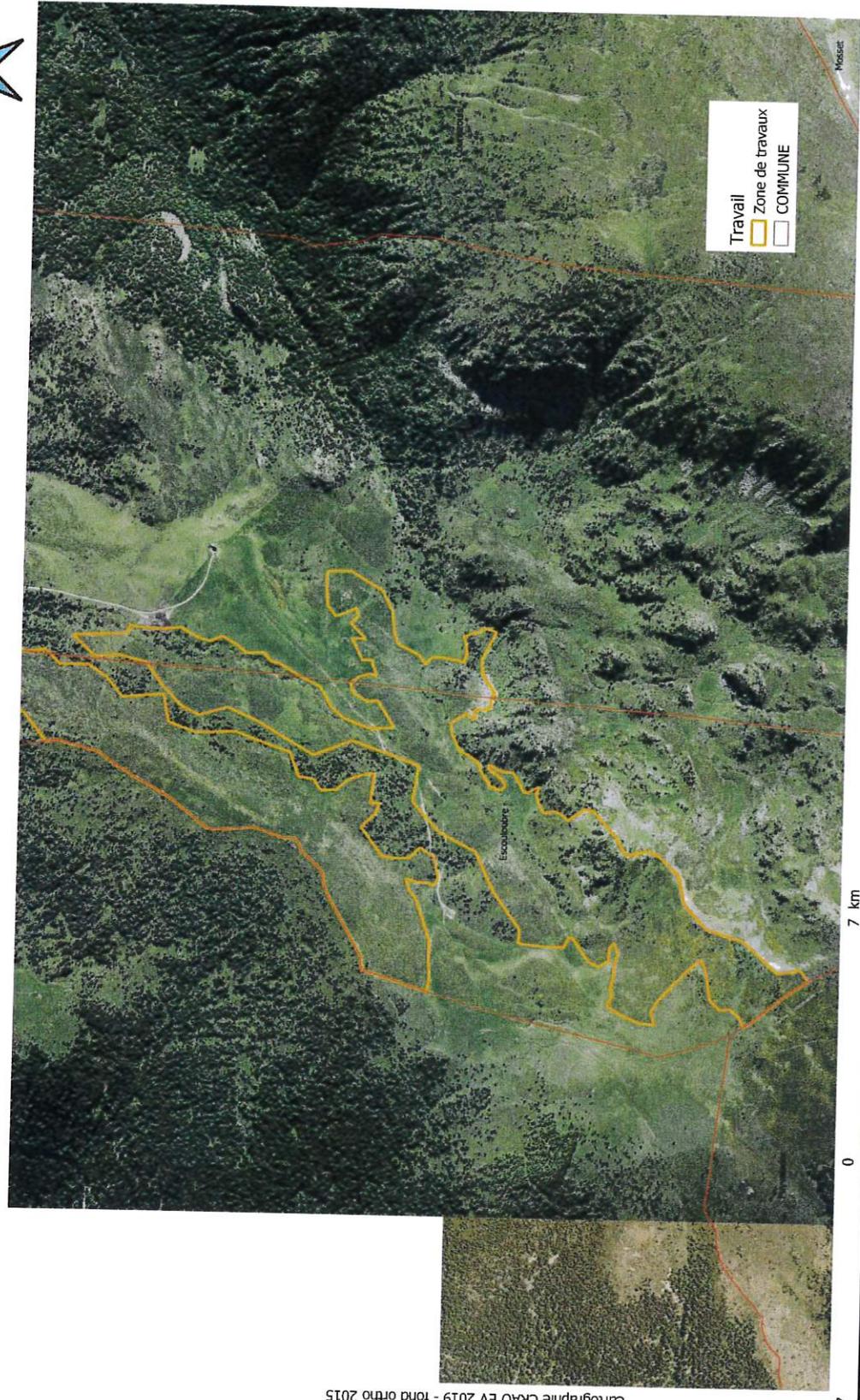
Utilisation réelle

- GP Escouloubre : un mois de pâturage par 207 UGB
- GP Madres : jusqu'à 5 mois de pâturage par 335 UGB

Utilisation potentielle

- GP Escouloubre : un mois de pâturage pour 151 UGB (peut-être sous-estimé)
- GP Madres : cinq mois pour 374 UGB, place supp pour :
 - 39 couples vache-veau OU
 - 195 couples brebis-agneau
- 108 ha candidats à la réouverture pour gagner en herbe

Travaux possibles Madres



Travaux déjà effectués Escouloubre



Points de difficulté

- Contacter EARL Pehaude
- Estimer l'évolution des surfaces

Suite ?

- Croisement avec foncier communal
- Rencontrer J. Perrin
- Rendu Stratalim individuel avec conseils de gestion
- Quel.s objectif.s commun.s intra et inter-villages ?
- Installation chez les Garcia

Vive la montagne, les vaches et
les végétaux !





Réunion de restitution du diagnostic pastoral des communes du Madres

Le 28/01/2020, à Escouloubre

Présents : SAINT-JEVIN Monique, maire de Roquefort-de-Sault, DENJEAN Any, 1^{ère} adjointe de Roquefort-de-Sault, ARAGOU Christian, maire du Bousquet, TRIBILLAC Gaston, 1^{ère} adjoint d'Escouloubre, PETIT Jacques, maire d'Escouloubre, VAUZELLE Emeline, pastoraliste CRAO, COGRANNE Thomas, pastoraliste CRAO, GEERLOFS Tebben, animateur territorial CA11

Objectif de la réunion : restituer les conclusions du diagnostic pastoral des trois communes du Madres aux élu.es, et discuter les pistes de suites à mener.

Documents joints : cartographie des potentiels fourragers.

Retour sur le diagnostic :

Tous les éleveurs des trois communes ont été rencontrés, à part Julie Perrin installée sur la commune d'Escouloubre en brebis, et l'EARL de la Péhaude de la commune du Bousquet.

Des diagnostics individuels des exploitations ont été menés : l'objectif de ces diagnostics est de comprendre la stratégie de la ferme en ce qui concerne l'alimentation du bétail, notamment l'utilisation des parcours.

Par ailleurs un diagnostic de l'estive a été réalisé dans le but de comprendre les complémentarités entre cet outil et les exploitations en vallée.

Ces différents diagnostics ont permis de confirmer que les communes du Madres présentent un potentiel pastoral exceptionnel. Actuellement, il y a environ 400 UGB sur les communes. L'état actuel des parcours permet de couvrir 83% des besoins de ces UGB hors achat de fourrage.

L'utilisation à son plein de tout le potentiel pastoral couplé aux achats permettrait de nourrir 460 UGB, en admettant que ce cheptel passe 4 mois et demi en estive.

Le constat est que ce potentiel est sous utilisé pour les raisons suivantes que nous connaissons :

- Les politiques publiques européennes incitent les agriculteurs à ne pas augmenter le nombre d'UGB : ils n'ont pas besoin d'avoir plus d'UGB pour avoir plus d'aides PAC ;
- L'achat de fourrage extérieur est plus intéressant pour les éleveurs plutôt que le pâturage et le fauchage des ressources locales ;
- Il existe un enjeu important sur le foncier déclaré à la PAC par les éleveurs : leur revenu est directement lié à des aides elles-mêmes directement liées à la superficie déclarée.

De ces diagnostics ressort que les éleveurs ont intérêt à préserver le statu quo et à continuer à déclarer leurs surfaces telles quelles, voire à s'agrandir quand cela s'avère possible.

Discussions :

Plusieurs pistes de déblocage de cette situation sont évoquées :

- Un changement des politiques agricoles européennes : en 2021/2022 la PAC va évoluer. Si ces évolutions font baisser l'importance de la surface dans l'attribution des aides, les agriculteurs seront incités à mieux valoriser leurs parcours.
- Les contrôles PAC : ceux-ci mettraient éventuellement à jour des parcelles déclarées mais sous-utilisées
- La mutualisation du travail : une meilleure coordination pourrait permettre de décider des parcelles où il faut exercer une pression de pâturage pour combattre la fermeture des milieux
- Un recours juridique pour dénoncer le bail du groupement pastoral permettrait d'attribuer individuellement les parcelles utilisées par chaque agriculteur : cela rationaliserait éventuellement l'usage des parcours
- Saisir la fenêtre du départ à la retraite des éleveurs pour préempter les terres et/ou accompagner à l'installation des agriculteurs
- Créer une ferme communale pour récupérer le foncier communale, puis transmettre la ferme à un/ou plusieurs jeunes agriculteurs de bon aloi
- Se saisir de l'article L125-1 du code rural qui permet à toute personne de demander l'exploitation de terres agricoles manifestement sous-exploitées pendant plus de trois ans
- Voter un arrêté municipale interdisant l'accès des communes aux plus de 7,5 tonnes, pour éviter les achats de foin à l'extérieur
- Faire appel à la bonne foi de chaque agriculteur pour mener en bon père de famille son exploitation en bonne entente avec ses voisins.

Néanmoins, le risque de conflictualité est très élevé pour la plupart de ces solutions. Celles-ci exigent de la part de l'administration et/ou des élus locaux un engagement fort menant certainement à des oppositions virulentes.

Il n'y a que la dernière solution, celle qui fait appel au bon vouloir de chaque citoyen, qui évite cet accueil des conflits.

Aucune des pistes évoquées n'a emporté une adhésion de la part des élus ni des techniciens, aucun consensus d'action n'a émergé.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

UNION DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC PASTORAL SUR LA MONTAGNE
 MAIRES - 28-1-2020
 UNION ETI DU TERRA RURAL DES PYRÉNÉES AUDOISES

nom, Nom	fonction	Contact	Signature
den GEEKLOFF	CA 11		
den VAUZELLE			
den COURANNE	CA 11		
den DENJEAN	1 ^{er} Adjoint R. de Saulh		
den SAINT-JEVIN	R. de Saulh		
AGOU Christian	Maire Le Bousquet		
BILLAC Gaston	adjoint/maire Escoubertre		
TRIT Jacques	iteire Escoubertre		



**SERVICE
PASTORALISME**
de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie



TERRA RURAL PYRENEES AUDOISES

Réunion restitution 28-01-20

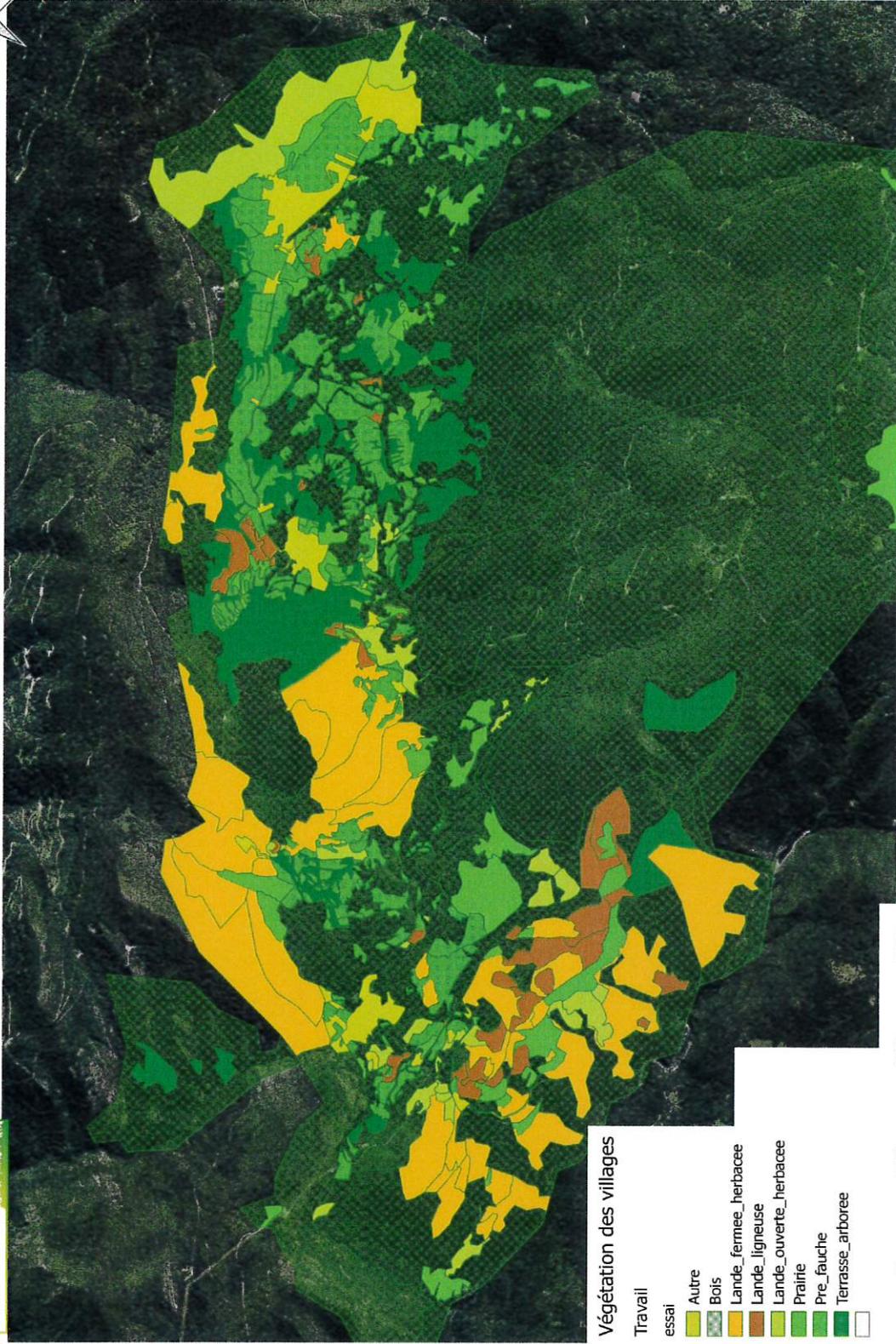


Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Rappel de la méthode

- Diagnostic individuel
- Diagnostic d'estive
- Simulation troupeaux villages

Description de la végétation des Villages



Végétation des villages

Travail

- essai
- Autre
- Bois
- Lande_fermee_herbacee
- Lande_ligneuse
- Lande_ouverte_herbacee
- Prairie
- Pre_fauche
- Terrasse_arboree



Potentiel des parcours des villages

400 UGB actuels (S Décla)

- Les parcours peuvent couvrir 83% des besoins des UGB hors estive hors achats
- Les parcours peuvent couvrir 150% des besoins des UGB hors estive avec achats

Sur les 1070ha valorisables

- Ressource pour 290UGB sans estive
- Ressource pour 460 UGB avec 136 jours d'estive

Potentiel des estives

Utilisation réelle

- 245 UGB pendant 60 jours GP Escouloubre
- 331UGB pendant 147 jours GP Madres

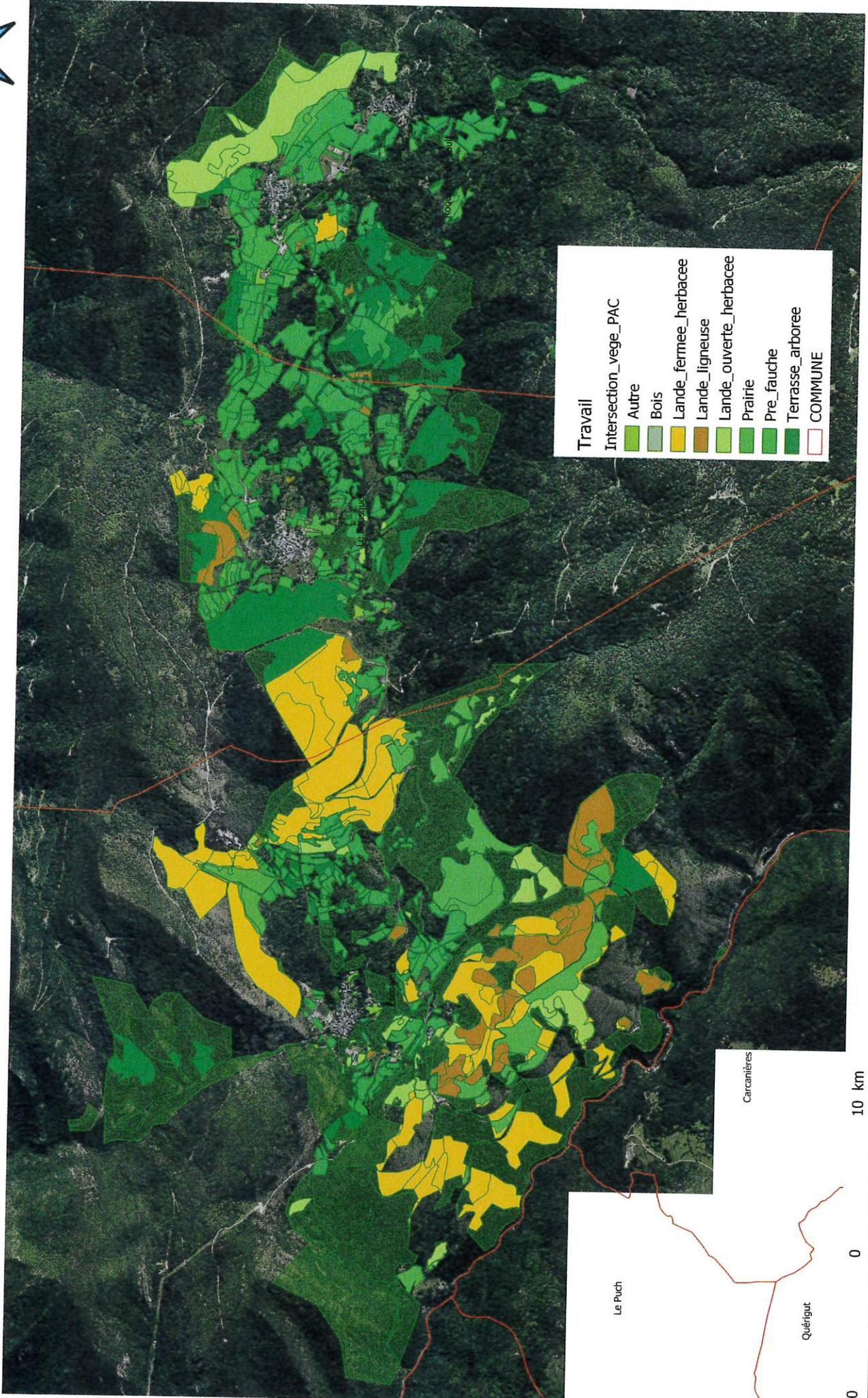
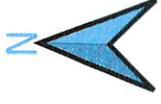
Utilisation potentielle

- GP Escouloubre : 60 jours pour 91 UGB ou 22 jours pour 245 UGB → divagations
- GP Madres : 5 mois pour 300 à 410 UGB

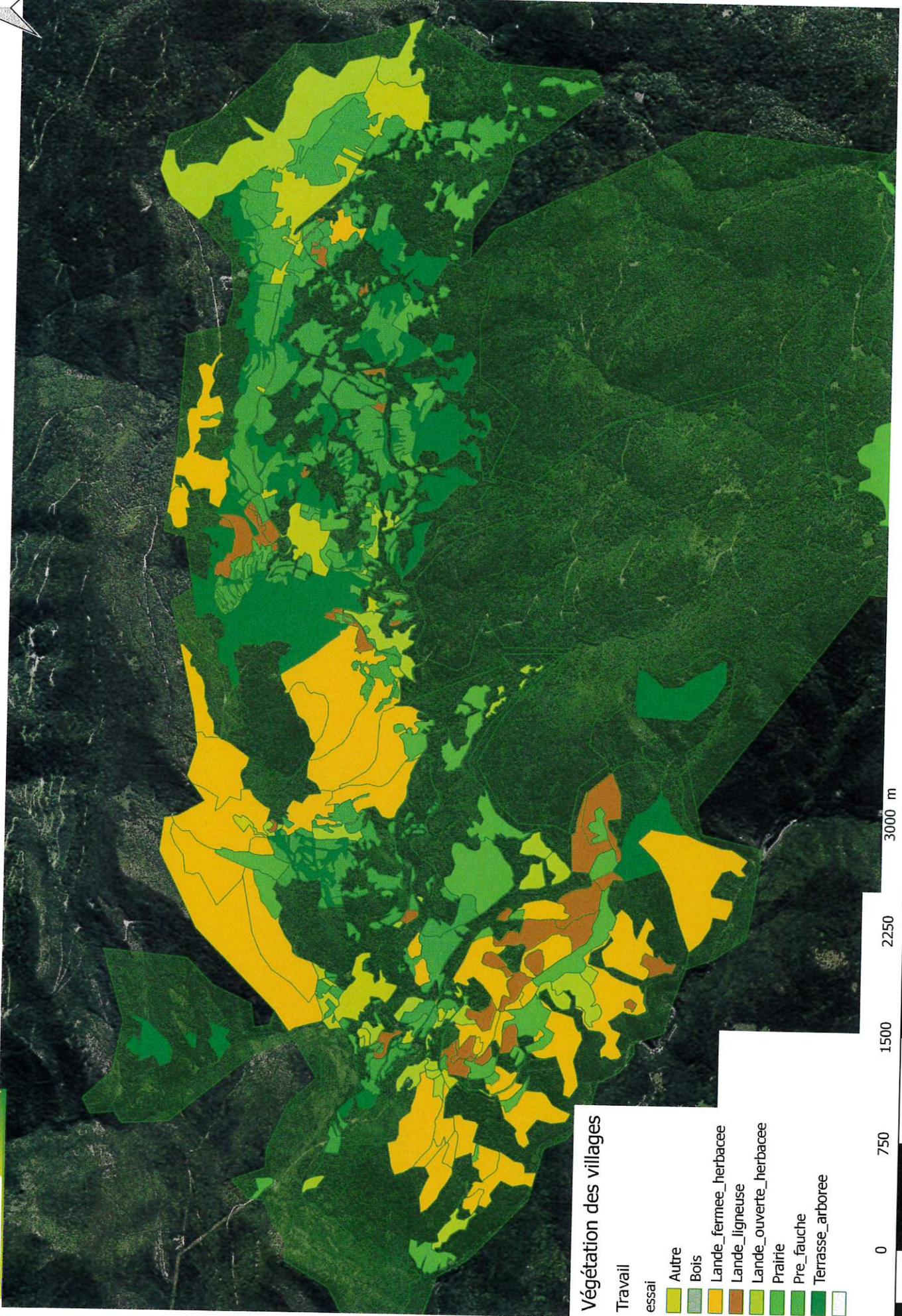
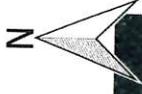
Rappel des moyens d'évolution pressentis

- Contrôles sur les déclarations PAC (Omnibus)
- Mutualisation du travail
- Outil juridique : vérification des baux
- Amélioration individuelle

Occupation agricole Villages



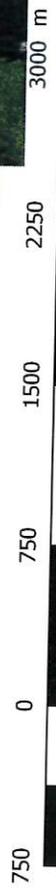
Description de la végétation des Villages



Végétation des villages

Travail

- essai
- Autre
- Bois
- Lande_fermee_herbacee
- Lande_ligneuse
- Lande_ouverte_herbacee
- Prairie
- Pre_fauche
- Terrasse_arboree





Analyse des diagnostics pastoraux réalisés sur le massif du Madres

Action n° E.4.1 Mise en œuvre d'une action de reconquête démonstrative



Service Commun Pastoralisme de la CRAO : synthèse réalisée par Raphaëlle Charmettant (2020) sur la base du travail réalisé par Emeline Vauzelle (2019)

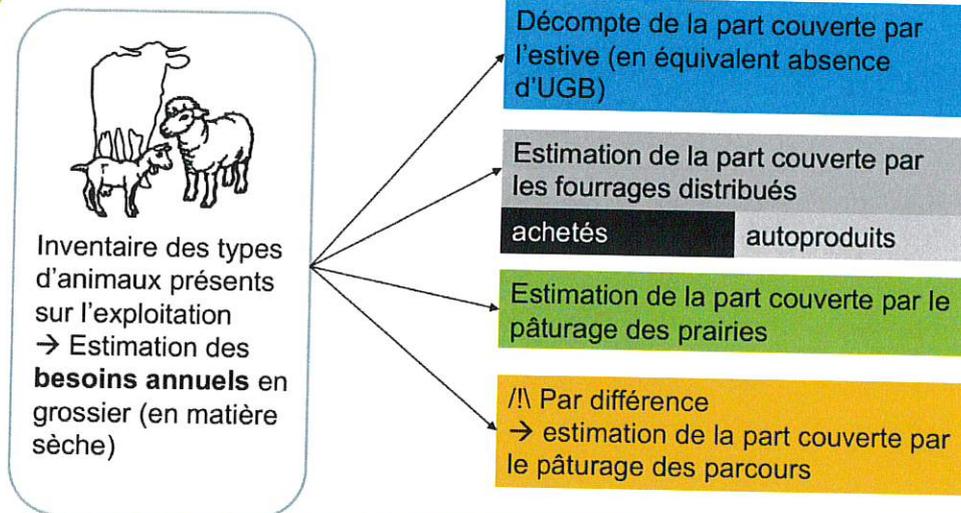
Méthode de diagnostic

Les exploitations enquêtées ont fait l'objet d'un bilan pastoral et fourrager (StratAlim) comprenant le calcul de différents indicateurs situant les exploitations par rapport à l'alimentation de leur troupeaux sur le grossier. Ces bilans visent à mettre en lien les besoins totaux des animaux en matière sèche et la couverture de ces besoins par différentes ressources : estives et unités pastorales collectives, fourrager distribué, pâturage des prairies. Dans cette approche globale, la part prélevée sur les parcours est calculée par différence entre les besoins annuels en matière sèche et ce qui est couvert par les autres apports.



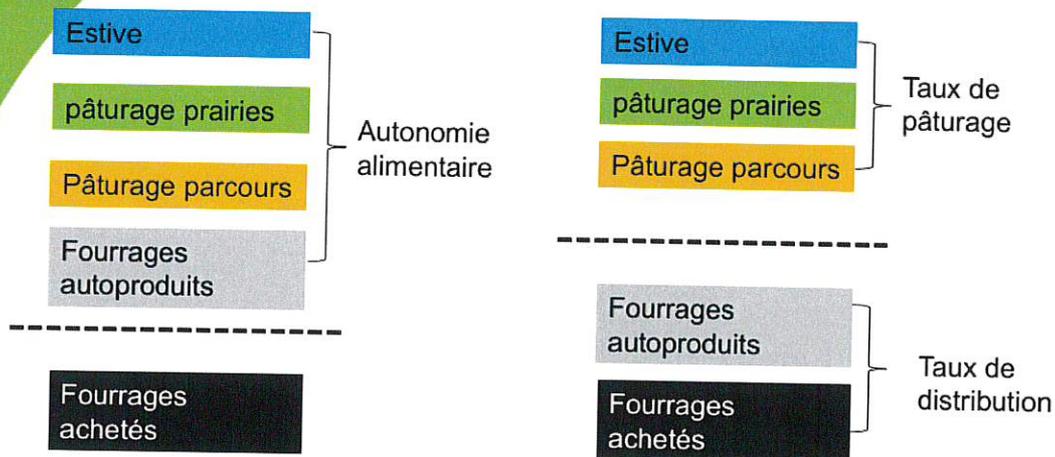
Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Les principes : un bilan global pour « poser quelques thermomètres »



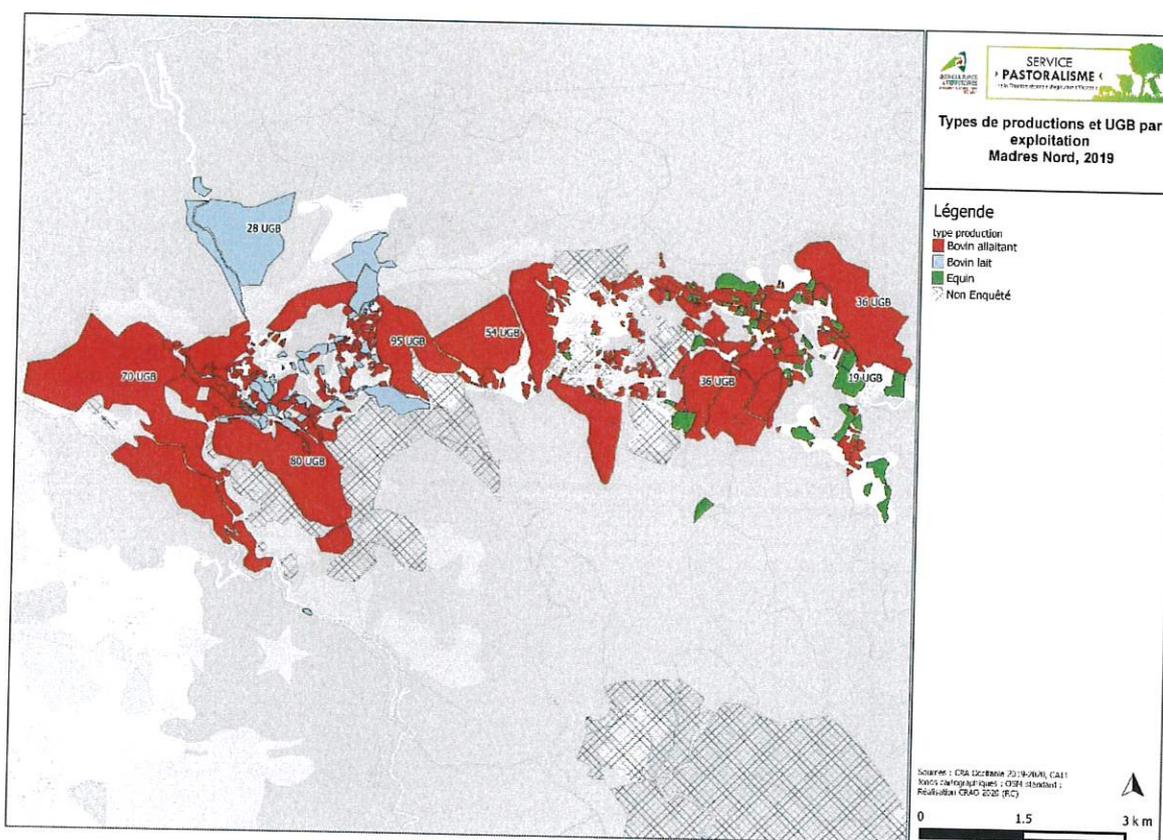
Ce bilan permet de calculer différents indicateurs :

Quelques indicateurs



/!\ Données qui sont impérativement à mettre en lien :
Avec le niveau de production
Avec les surfaces disponibles
Etc.

Qualification des productions

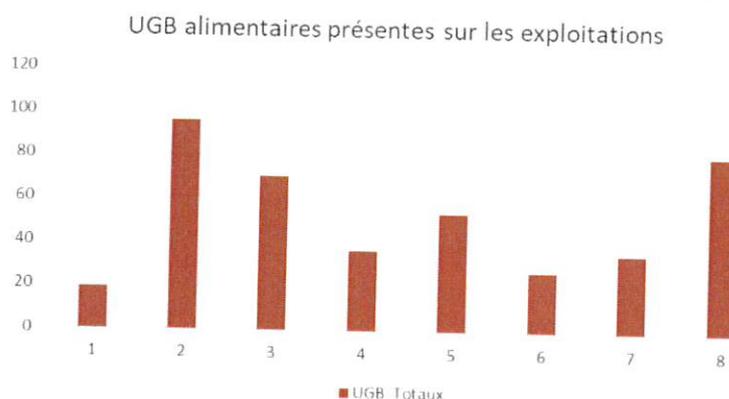


Les exploitations enquêtées se répartissent de la manière suivante : 6 en bovins allaitant, 1 en bovin lait et 1 équin.

Les niveaux de production sont globalement assez faibles (4 exploitations), ou moyens (2). Seules 2 exploitations ont un niveau de production élevé.

Pour la suite des analyses et à des fins d'anonymisation des données, chaque exploitation est rattachée à un code.

Les tailles de troupeaux sont extrêmement diverses dans le secteur, de moins de 20 (petit élevage équin) à près de 100 UGB.

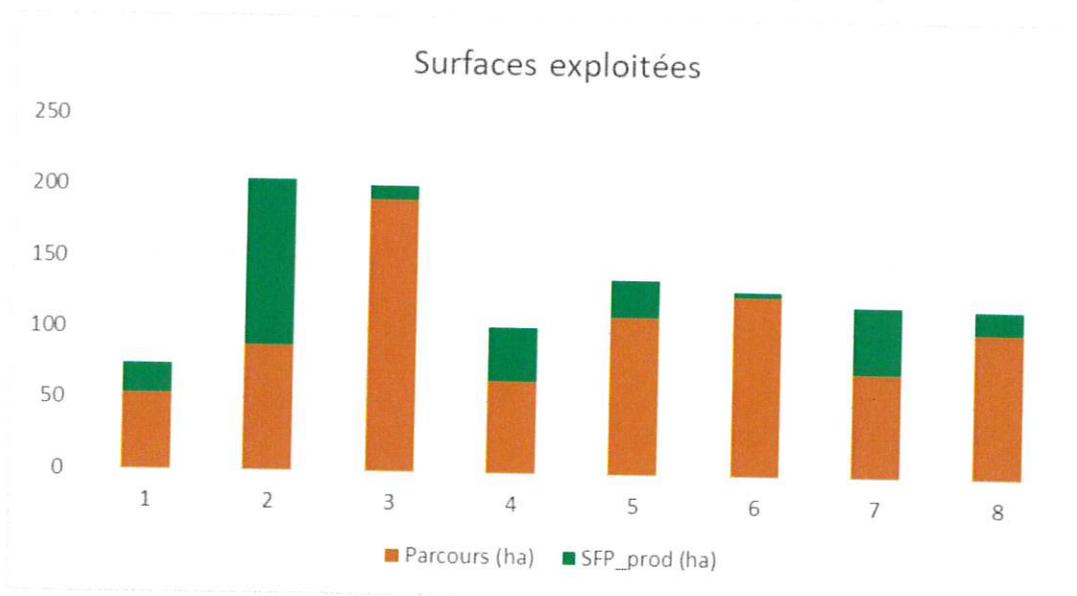


Pour donner un ordre de grandeur, cela correspond à un besoin total annuel en grossier (fourrages et pâturages) sur les 8 exploitations enquêtées de : 1950 tMS.

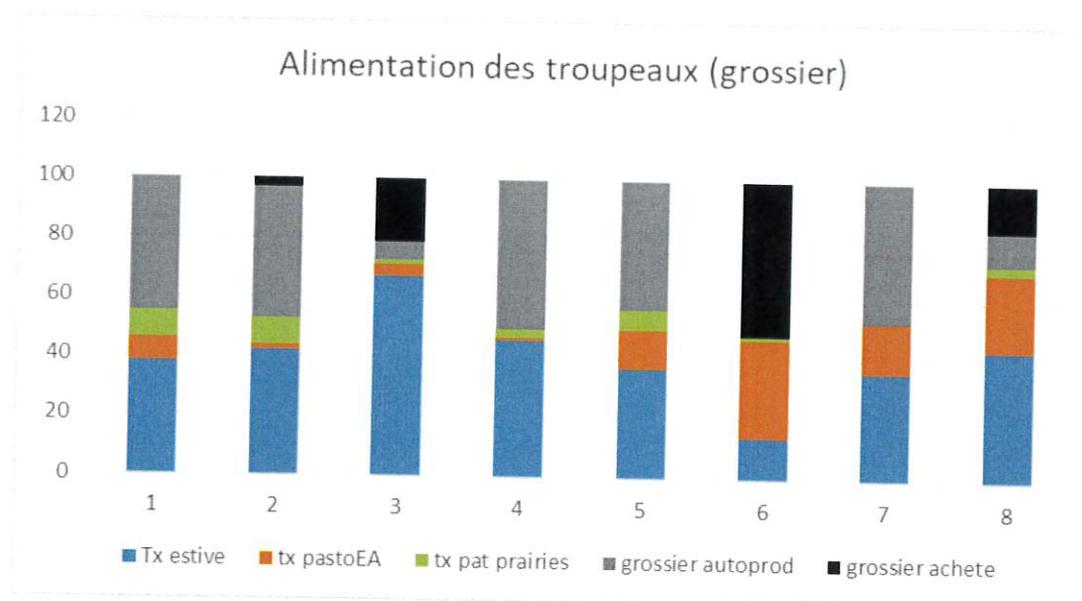
Surfaces exploitées

Toutes les exploitations ont à la fois des surfaces de parcours et de fauche, dans des proportions variables. Sur certaines, les prairies sont presque absentes ce qui peut poser des difficultés d'autonomie fourragère. Sur une exploitation (2), les prairies dominent les parcours en surface.

Les extrêmes en termes d'équilibres prairies/parcours peuvent interroger sur les équilibres sol/troupeau de certaines exploitations (ex : 3 et 6 qui ont très peu de prairies).



L'alimentation des troupeaux a été analysée dans la répartition de ses composantes sur le grossier, sur chaque exploitation :



On peut relever que :

- Toutes les exploitations ont recours aux estives, dans des proportions plus ou moins importantes.
- Une exploitation (6) ne produit pas du tout de foin et achète tout son fourrage, ce qui peut être une fragilité car elle a une autonomie alimentaire globale assez faible.

- 2 exploitations font du foin mais ne sont pas autonomes (3 et 8) et pourraient avoir dans l'absolu besoin de surfaces de fauche complémentaires et/ou d'amélioration des rendements sur leurs prairies.
- **Alors que presque toutes les exploitations ont une très forte proportion de parcours, ceux-ci ne contribuent qu'assez peu à l'alimentation des troupeaux** (sauf sur 6 et 8 où cela représente au moins 20% des besoins du troupeau) !

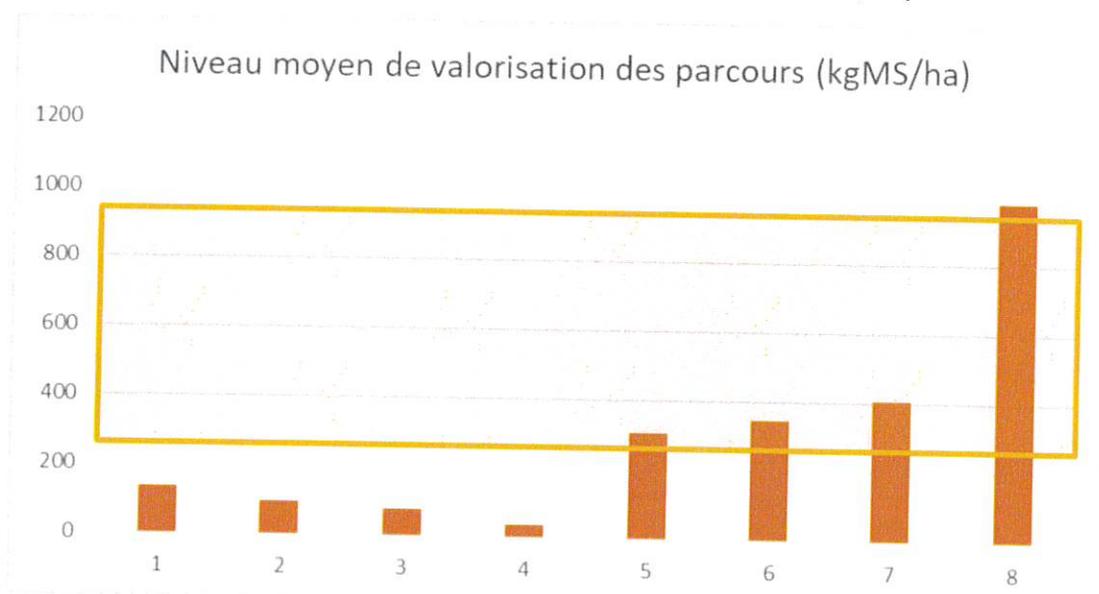
Sur l'ensemble des exploitations enquêtées cela représente des volumes globaux de :

	Tx estive	tx pastoEA	tx pat prairies	grossier autoprod	grossier achete
%	44	12	5	29	11
tMS	869	236	91	577	213

Valorisation moyenne des parcours

A partir des bilans fourragers, nous avons calculé le niveau moyen de valorisation des parcours de chaque exploitation. Ces niveaux peuvent être comparés aux moyennes de la façade méditerranéenne de la région Occitanie, pour la zone agropastorale « montagne ». Dans le rectangle orange se situent 50% des exploitations enquêtées dans ces régions.

Attention, il s'agit ici de niveaux moyens sur l'ensemble des parcours de chaque exploitation, cela peut masquer localement des zones plus ou moins pâturées selon les secteurs. Il s'agit ici **d'évaluer la capacité structurelle de chaque exploitation à valoriser son territoire pastoral** selon son système d'alimentation et non pas de faire un bilan pastoral détaillé par quartier ou par parc.



On peut ici noter que 4 exploitations ont des niveaux de valorisation moyens des parcours extrêmement bas, que l'on pourrait presque ici qualifier de « hors sol sur parcours ».

3 exploitations sont dans les moyennes basses, avec de probables marges d'améliorations.

1 exploitation se distingue nettement des autres avec un niveau de valorisation assez élevé, atteignant presque 1 tMS/ha.

Ce niveau de valorisation moyen permet de situer les exploitations par rapport à des moyennes, mais attention, ce premier niveau est à approfondir pour distinguer si les niveaux de valorisation bas sont liés à une sous-valorisation des parcours ou à des parcours très pauvres offrant peu de ressources. C'est ce qui sera fait par la suite en confrontant ces résultats à l'offre du territoire de chaque exploitation.

Si on analyse l'équilibre entre la production et la valorisation du territoire, une exploitation se détache des autres (n°7) avec un niveau de production élevé et en même temps une valorisation des parcours a priori correcte.

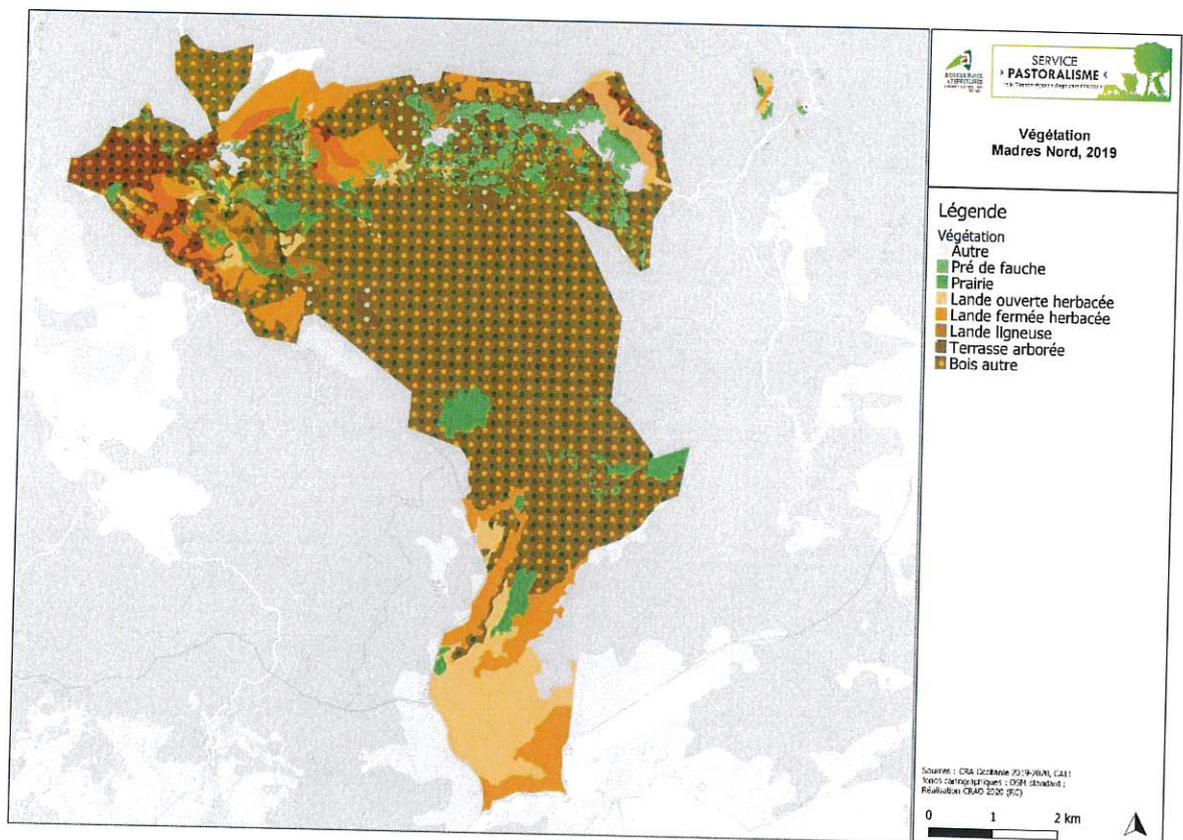
La majorité des exploitations enquêtées affiche malheureusement à la fois de faibles performances zootechniques et une faible capacité à valoriser correctement les surfaces pastorales : les marges de progrès techniques sont vraisemblablement importantes sur tous les plans.

Ressources du territoire

Les ressources du territoire pastoral ont été évaluées sur la base d'une carte de végétation. La ressource moyenne est estimée pour chaque type de végétation. Cela permet ensuite d'estimer la ressource théorique moyenne disponible à l'échelle souhaitée (sur le territoire étudié, sur chaque exploitation, sur un parc...). Attention il s'agit d'une **estimation** qui permet, en la mettant en relation avec d'autres éléments (bilan fourrager global, résultats zootechniques, observations de terrain...) de poser un thermomètre sur la valorisation. Ces estimations n'ont pas vocation à estimer une ressource disponible à la vache près ou au jour près mais plutôt à avoir un aperçu des potentialités globale d'un site.

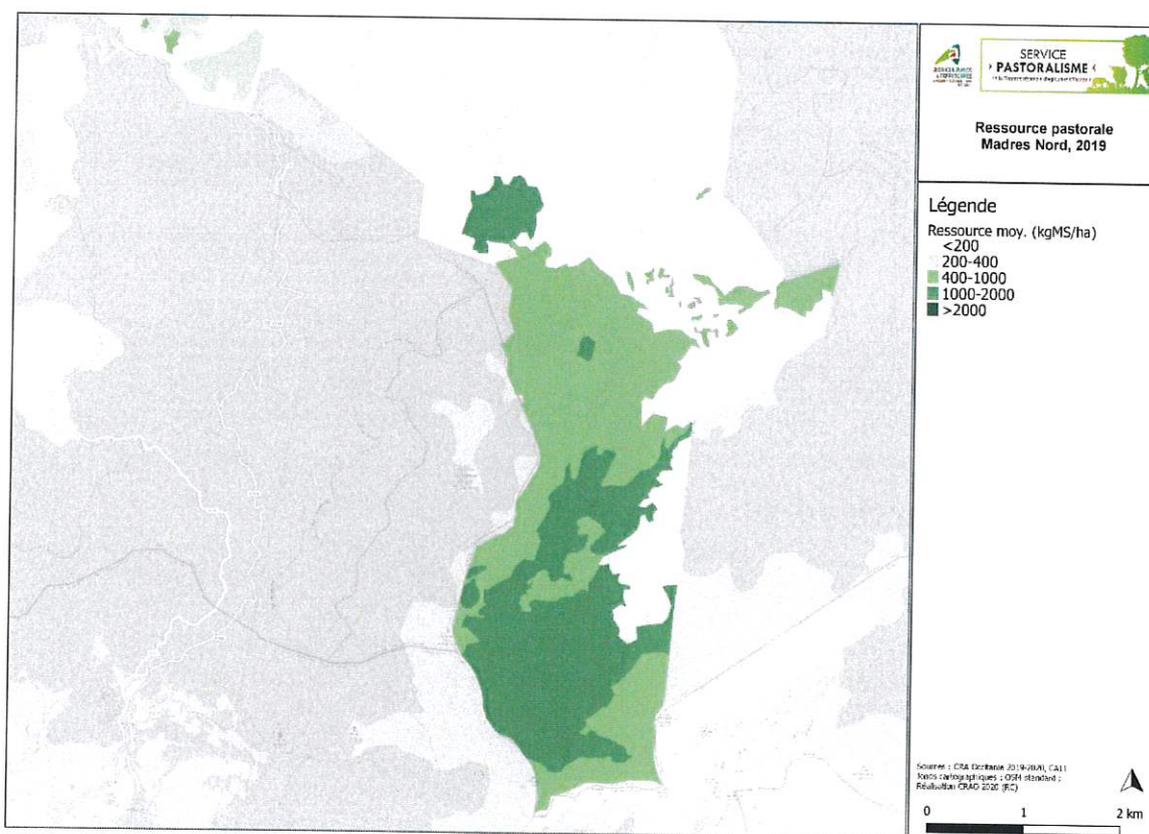
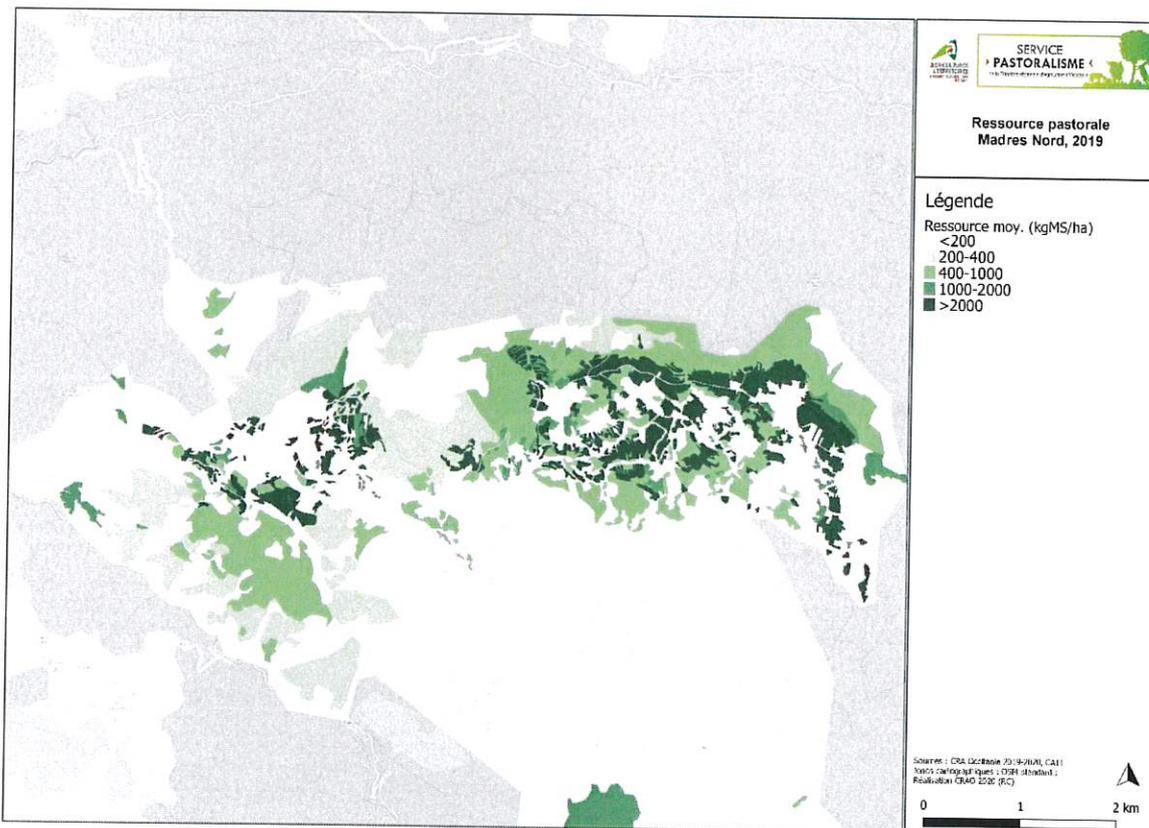
La végétation du territoire :

- En bas, autour des villages, une mosaïque de très nombreuses prairies, landes en voie de fermeture, bois de bonne qualité pastorale.
- Un grand versant boisé
- Les sommets de nouveaux ouverts sur les estives



Les ressources sont très variables selon les végétations. Sur les cartes suivantes, plus la ressource est productive, plus les polygones sont vert foncé. Les zones très claires correspondent à des zones offrant très peu de ressource pastorale.

On retrouve bien les deux grands ensembles pastoraux avec les villages et fonds de vallée offrant de nombreuses ressources de bonne qualité, un grand versant très peu pastoral et les estives offrant également une très bonne ressource.

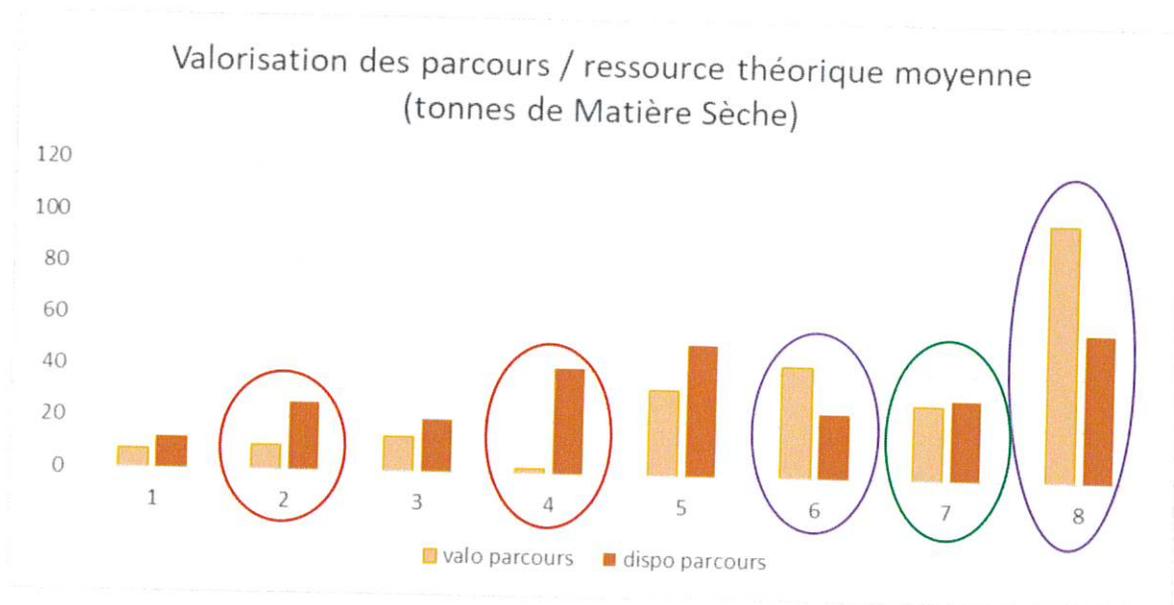


Bilans usages-ressources

On confronte ensuite sur chaque exploitation l'usage pastoral estimé d'après les enquêtes avec la ressource disponible estimée d'après la végétation présente. Ici, nous ne ferons pas à ce stade d'évaluation détaillée par unité de gestion mais seulement globalement pour chaque exploitation.

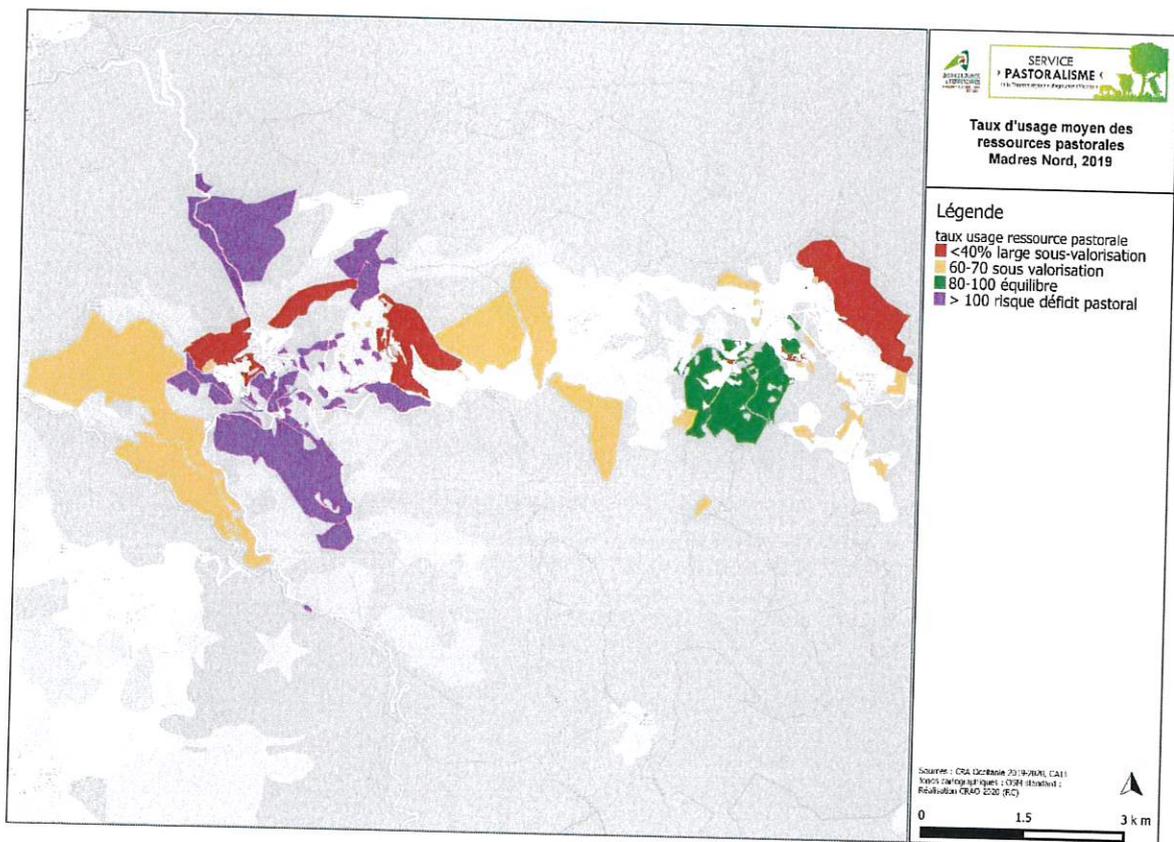
Dans le cas présent, la distinction entre les prairies fauchées et les prairies uniquement pâturées n'est pas facile à faire sur la base des données disponibles. Certaines surfaces déclarées « PPH » sont vraisemblablement seulement pâturées : cette donnée n'a pas pu être utilisée pour distinguer les parcours des prairies de fauche. Nous nous sommes donc basés sur ce qui était enregistré dans les cartes de végétation en ne prenant en compte que les surfaces non fauchées. Il est possible que cela puisse introduire des erreurs de répartition entre types de ressources.

Cette analyse plus fine conforte en grande partie les tendances mises en évidence avec les indicateurs globaux, montrant une sous-valorisation globale du territoire.



On met ici en évidence que :

- Une seule exploitation serait à l'équilibre entre la ressource et la valorisation (7), c'est cette exploitation qui a par ailleurs aussi de très bons résultats zootechniques.
- 2 exploitations ont des taux de valorisation de leurs ressources pastorales extrêmement faibles, ils valoriseraient moins de 40% de leurs ressources théoriques disponibles.
- 3 autres exploitations sont en sous-valorisation mais plus proches de l'équilibre (avec une valorisation de 60-70 % du potentiel)
- 2 exploitations seraient en survalorisation (6, 8), très nettement au-dessus de la ressource. Cela demande de procéder à différentes vérifications pour confirmer le diagnostic (possibilités : usages de surfaces non déclarées faussant les calculs, mauvaise estimation du foin distribué, mauvaise estimation des formats des ânes pris en pension, fourchettes basses d'estimation terrain de la ressource, etc.). Toutefois, le fait que cela coïncide avec des exploitations ayant des très faibles niveaux de production et d'autonomie fourragère plus faible est un **signal d'alerte**.



Conclusion

- Les diagnostics Stratalim mettent en évidence l'existence de marges d'amélioration des pratiques pastorales et des résultats zootechniques pour la moitié des exploitations du Madres. Les leviers d'amélioration individuelle sont à rechercher en priorité, au vu de l'absence de dynamique collective entre éleveurs.
- Le diagnostic besoins/ressources confirme les risques liés à une sous-utilisation des ressources pastorales sur des zones qui sont maintenant précisément ciblées et cartographiées (GP du Madres, et certains secteurs proches des villages). Dans le contexte local actuel, il est proposé de travailler sur des zones à enjeux particuliers, où les communes auront la volonté d'activer les pistes juridiques identifiées.
- A l'issue du travail réalisé, les communes du Madres souhaitent concentrer les efforts sur la zone du Casteldos, en lien avec le projet de développement d'une jeune éleveuse (ovin).

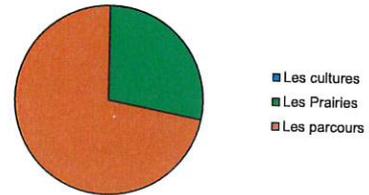


Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

Système de production : Equin_Autres activités
 Les UGB présentes : 18,88 UGB
 Soit un besoin total pour le troupeau de : 90 t de Matière Sèche
 Productivité troupeau 1 : 0,80
 Productivité troupeau 2 : 0,00
 niveau de production global : Moyen
 kg de Viande Vive produits par UGB



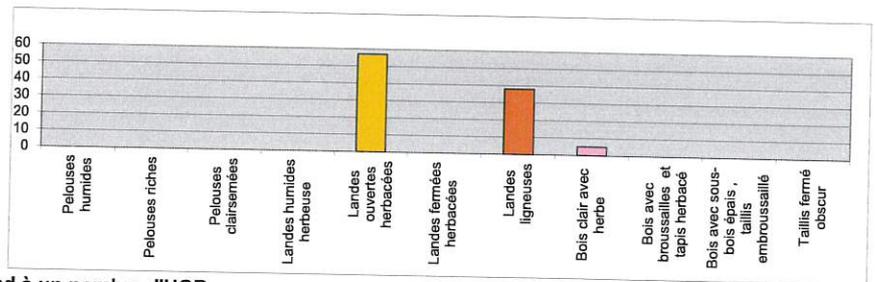
Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures
 Les Prairies
 Les parcours

0 ha
 20,76 ha
 53,09 ha

Surfaces valorisées totales (réel) : 74 ha
 Surfaces admissibles exploit. PAC* : 0 ha
 (* hors surfaces d'estive)



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 7,2 UGB

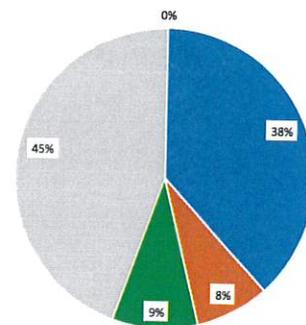
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	34 tMS
Pâturage parcours exploitation	7 tMS
Pâturage prairies (estimation)	8 tMS
Grossier distribué produit	40 tMS
Grossier distribué acheté	0 tMS

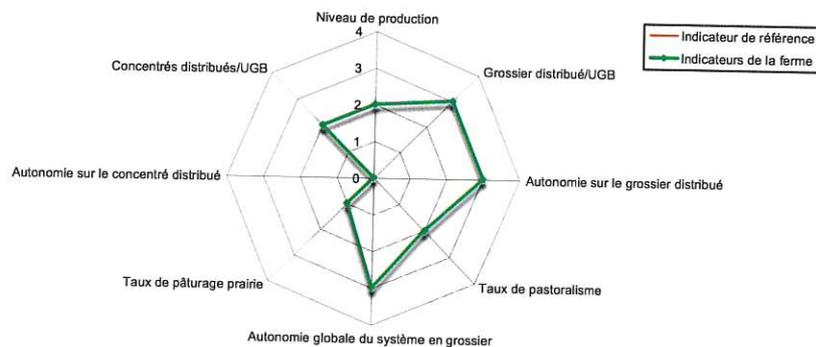
Taux de Pâturage : 55% Moyennement pâturant
 Taux relatif de pâturage prairie : 17% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Moyennement pâturant pastoral avec estive



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Moyennement pâturant pastoral avec estive

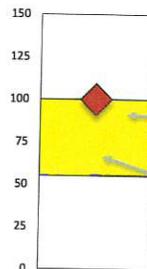
Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB : 2,12 t/UGB
 Autonomie sur le grossier distribué : 100 %
 Autonomie système : 100 %

Autonomie système



Dans le jaune : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Ma situation



Concentrés

Concentrés distribués par UGB : 0,57 t/UGB
 Autonomie sur le concentré distribué : 0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation

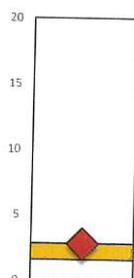


Parcours

Surfaces de parcours par UGB

Parcours / UGB : 2,8 ha/UGB

Surfaces parcours/UGB



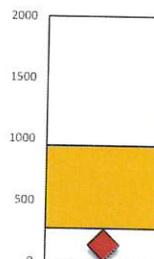
Dans le orange : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des parcours :

135 kgMS/ha

Petite région agropastorale de référence : Montagne

Valorisation moyenne parcours (kgMS/ha)

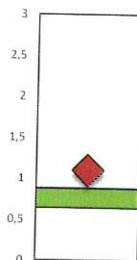


Prairies

Surfaces par UGB

Prairies / UGB : 1,10 ha/UGB

Surfaces prairies/UGB

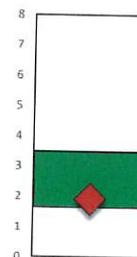


Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) :

1,9268 tMS/ha

Valorisation moyenne prairies (récolte en tMS/ha)



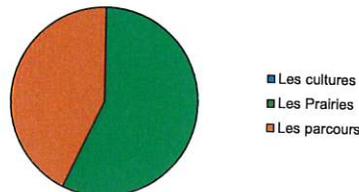


Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

Système de production : Bovin allaitant_
Les UGB présentes : 95,24 UGB
Soit un besoin total pour le troupeau de : 452 t de Matière Sèche
Productivité troupeau 1 : 0,80
Productivité troupeau 2 : 0,00
niveau de production global : Moyen
kg de Viande Vive produits par UGB



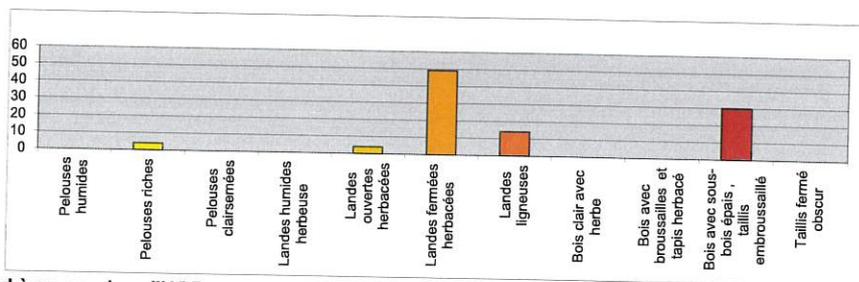
Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures
Les Prairies
Les parcours

0 ha
116,38 ha
87,79 ha

Surfaces valorisées totales (réel) : 204 ha
Surfaces admissibles exploit. PAC* (* hors surfaces d'estive) : 0 ha



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 40,2 UGB

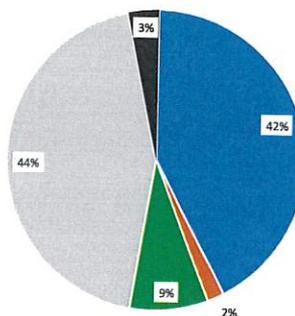
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	191 tMS
Pâturage parcours exploitation	8 tMS
Pâturage prairies (estimation)	38 tMS
Grossier distribué produit	200 tMS
Grossier distribué acheté	15 tMS

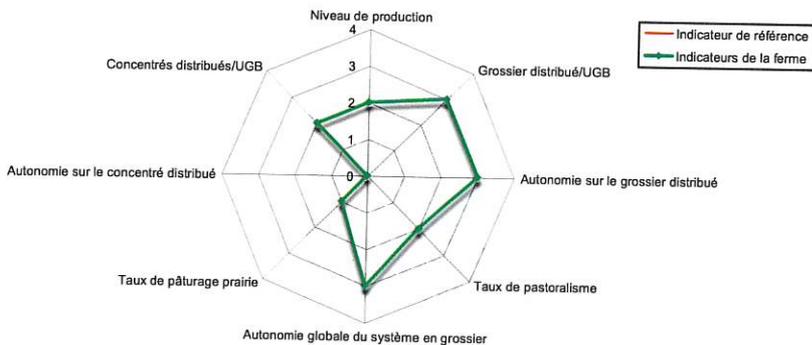
Taux de Pâturage : 53% Moyennement pâturant
Taux relatif de pâturage prairie : 16% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Moyennement pâturant pastoral avec estive



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Moyennement pâturant pastoral avec estive

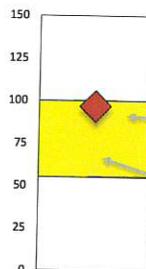
Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB 2,25 t/UGB
 Autonomie sur le grossier distribué 93 %
 Autonomie système 97 %

Autonomie système



Dans le jaune : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Ma situation



Concentrés

Concentrés distribués par UGB 0,58 t/UGB
 Autonomie sur le concentré distribué 0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation

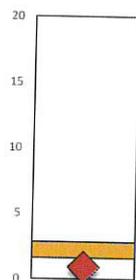


Parcours

Surfaces de parcours par UGB

Parcours / UGB 0,9 ha/UGB

Surfaces parcours/UGB

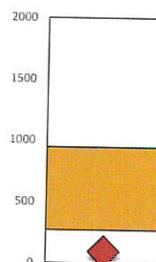


Dans le orange : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des parcours : 95 kgMS/ha

Petite région agropastorale de référence : Montagne

Valorisation moyenne parcours (kgMS/ha)

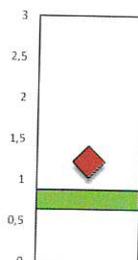


Prairies

Surfaces par UGB

Prairies / UGB 1,22 ha/UGB

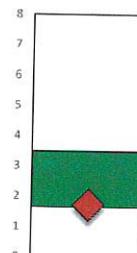
Surfaces prairies/UGB

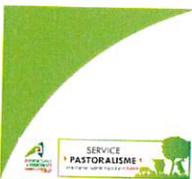


Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) : 1,7 tMS/ha

Valorisation moyenne prairies (récolte en tMS/ha)



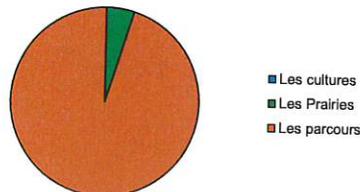


Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

Système de production : Bovin allaitant
Les UGB présentes : 70,38 UGB
Soit un besoin total pour le troupeau de : 334 t de Matière Sèche
Productivité troupeau 1 : 0,72
Productivité troupeau 2 : Faible
niveau de production global
kg de Viande Vive produits par UGB



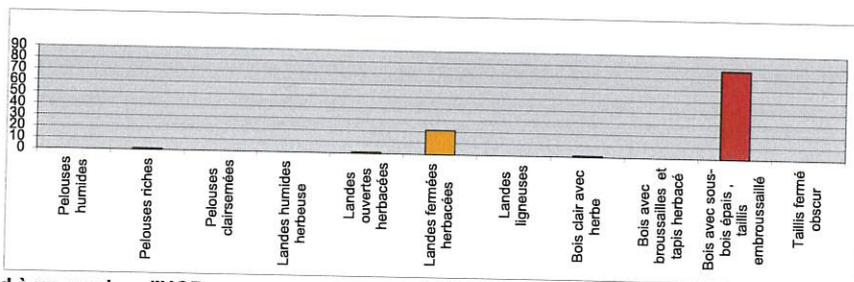
Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures
Les Prairies
Les parcours

0 ha
9,64 ha
190,85 ha

Surfaces valorisées totales (réel) : 200 ha
Surfaces admissibles exploit. PAC* (* hors surfaces d'estive) : 0 ha



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 46,8 UGB

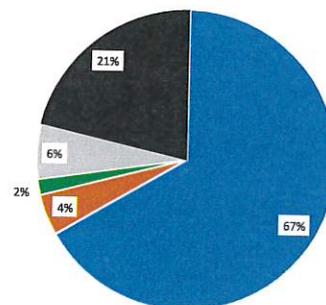
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	222 tMS
Pâturage parcours exploitation	15 tMS
Pâturage prairies (estimation)	6 tMS
Grossier distribué produit	20 tMS
Grossier distribué acheté	71 tMS

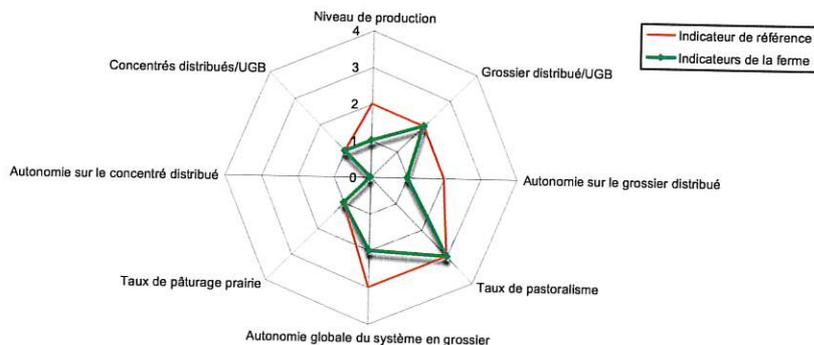
Taux de Pâturage : 73% Très pâturant
Taux relatif de pâturage prairie : 2% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Très pâturant pastoral avec estive



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Très pâturant pastoral avec estive

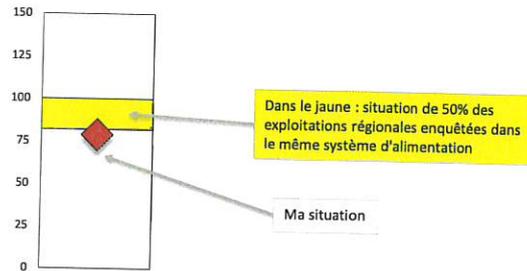
Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB : 1,30 t/UGB
 Autonomie sur le grossier distribué : 22 %
 Autonomie système : 79 %

Autonomie système



Concentrés

Concentrés distribués par UGB : 0,06 t/UGB
 Autonomie sur le concentré distribué : 0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation



Parcours

Surfaces de parcours par UGB

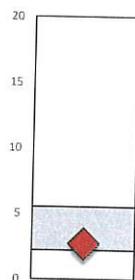
Parcours / UGB : 2,7 ha/UGB

Estimation de la valorisation moyenne des parcours :

78 kgMS/ha

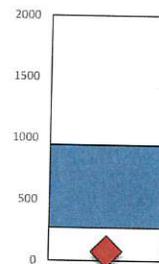
Petite région agropastorale de référence : Montagne

Surfaces parcours/UGB



En couleur : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Valorisation moyenne parcours (kgMS/ha)



Prairies

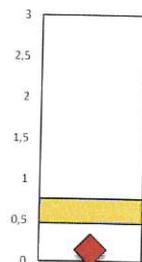
Surfaces par UGB

Prairies / UGB : 0,14 ha/UGB

Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) :

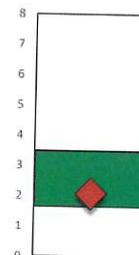
2,1 tMS/ha

Surfaces prairies/UGB



Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

Valorisation moyenne prairies (récolte en tMS/ha)



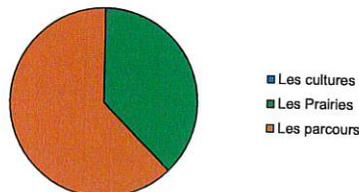


Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

Système de production : Bovin allaitant_
Les UGB présentes : 36,27 UGB
Soit un besoin total pour le troupeau de : 172 t de Matière Sèche
Productivité troupeau 1 : 0,96
Productivité troupeau 2 : 0,00
niveau de production global : Élevé
kg de Viande Vive produits par UGB



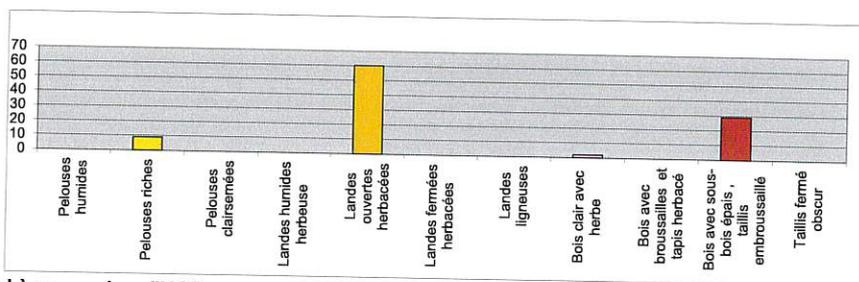
Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures
Les Prairies
Les parcours

Surfaces valorisées totales (réel) : 102 ha
Surfaces admissibles exploit. PAC* : 0 ha
(* hors surfaces d'estive)

0 ha
38,47 ha
63,87 ha



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 16,6 UGB

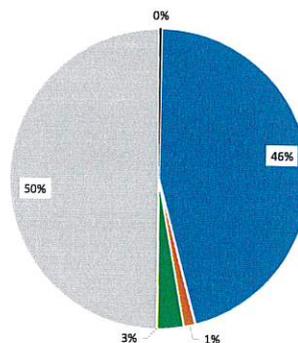
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	79 tMS
Pâturage parcours exploitation	2 tMS
Pâturage prairies (estimation)	5 tMS (recalc par différence / distri et estive)
Grossier distribué produit (total 110tMS)	86 tMS (plafonnés aux besoins sur période dist)
Grossier distribué acheté	0 tMS

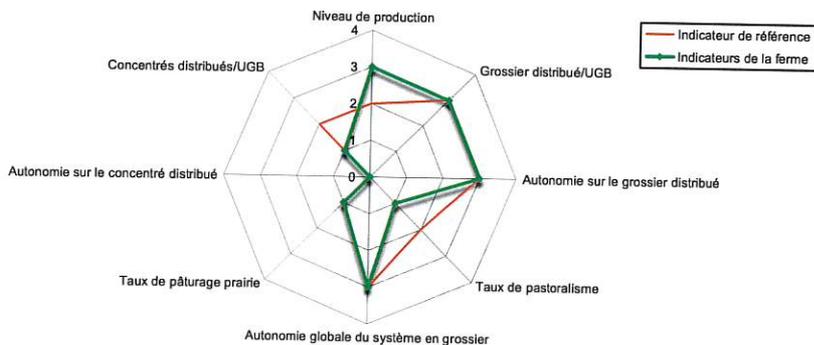
Taux de Pâturage : 50% Moyennement pâturant
Taux relatif de pâturage prairie : 6% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Moyennement pâturant pastoral avec estive



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Moyennement pâturant pastoral avec estive

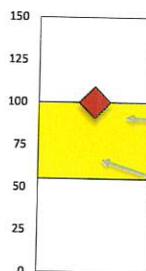
Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB : 3,04 t/UGB
 Autonomie sur le grossier distribué : 100 %
 Autonomie système : 100 %

Autonomie système



Dans le jaune : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Ma situation



Concentrés

Concentrés distribués par UGB : 0,02 t/UGB
 Autonomie sur le concentré distribué : 0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation

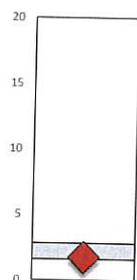


Parcours

Surfaces de parcours par UGB

Parcours / UGB : 1,8 ha/UGB

Surfaces parcours/UGB

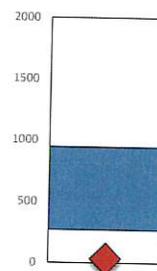


Dans le orange : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des parcours : 34 kgMS/ha

Petite région agropastorale de référence : Montagne

Valorisation moyenne parcours (kgMS/ha)

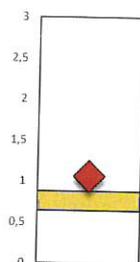


Prairies

Surfaces par UGB

Prairies / UGB : 1,06 ha/UGB

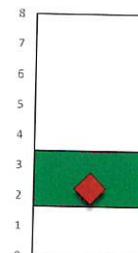
Surfaces prairies/UGB



Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) : 2,2 tMS/ha

Valorisation moyenne prairies (récolte en tMS/ha)



Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

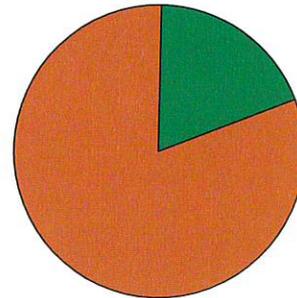
Système de production :	Bovin allaitant_
Les UGB présentes : 53,57 UGB	
Soit un besoin total pour le troupeau de : 254 t de Matière Sèche	
Productivité troupeau 1	0,66
Productivité troupeau 2	0,00
niveau de production global	Faible

Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures	0 ha
Les Prairies	25,76 ha
Les parcours	110,47 ha

Surfaces valorisées totales (réel)	136 ha
Surfaces admissibles exploit. PAC* (* hors surfaces d'estive)	0 ha



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 19,9 UGB

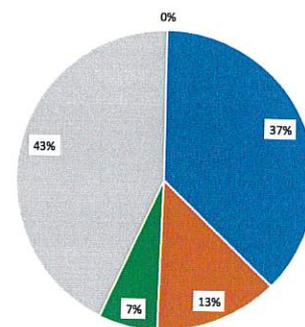
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	95 tMS
Pâturage parcours exploitation	34 tMS
Pâturage prairies (estimation)	16 tMS
Grossier distribué produit	110 tMS
Grossier distribué acheté	0 tMS

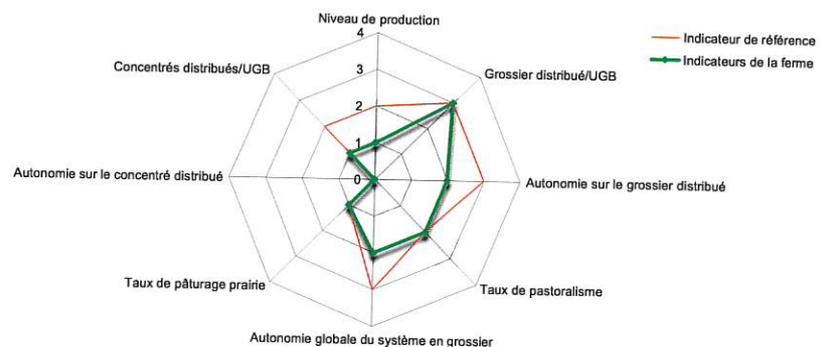
Taux de Pâturage	57% Moyennement pâturant
Taux relatif de pâturage prairie	11% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Moyennement pâturant pastoral avec estive



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Moyennement pâturant pastoral avec estive

Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB

Autonomie sur le grossier distribué

Autonomie système

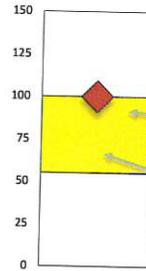
2,05 t/UGB

100 %

100 %

Hypothèse stock
autoproduit années
précédentes

Autonomie système



Dans le jaune : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Ma situation



Concentrés

Concentrés distribués par UGB

Autonomie sur le concentré distribué

0,03 t/UGB

0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation



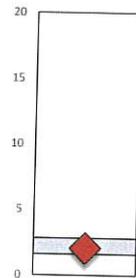
Parcours

Surfaces de parcours par UGB

Parcours / UGB

2,1 ha/UGB

Surfaces parcours/UGB



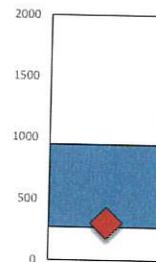
Dans le orange : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des parcours :

305 kgMS/ha

Petite région agropastorale de référence : Montagne

Valorisation moyenne parcours
(kgMS/ha)



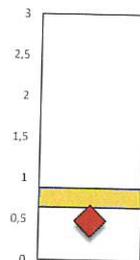
Prairies

Surfaces par UGB

Prairies / UGB

0,48 ha/UGB

Surfaces prairies/UGB

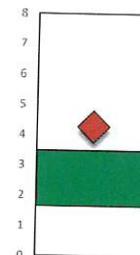


Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) :

4,3 tMS/ha

Valorisation moyenne prairies
(récolte en tMS/ha)



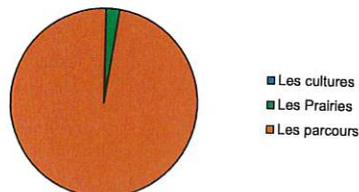


Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

Système de production : Bovin lait_
 Les UGB présentes : 27,53 UGB
 Soit un besoin total pour le troupeau de : 131 t de Matière Sèche
 Productivité troupeau 1 : NC
 Productivité troupeau 2 : NC
 niveau de production global : NC
 kg de Viande Vive produits par UGB



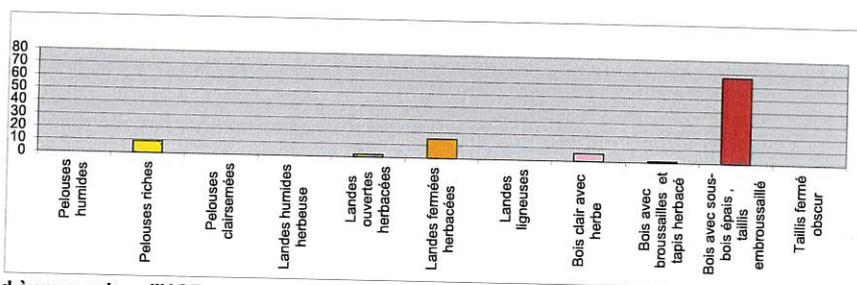
Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures
 Les Prairies
 Les parcours

0 ha
 3,09 ha
 125,79 ha

Surfaces valorisées totales (réel) : 129 ha
 Surfaces admissibles exploit. PAC* : 0 ha
 (* hors surfaces d'estive)



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 3,7 UGB

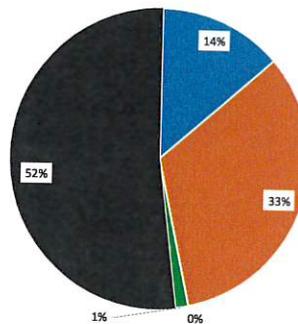
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	18 tMS
Pâturage parcours exploitation	43 tMS
Pâturage prairies (estimation)	2 tMS
Grossier distribué produit	0 tMS
Grossier distribué acheté	68 tMS

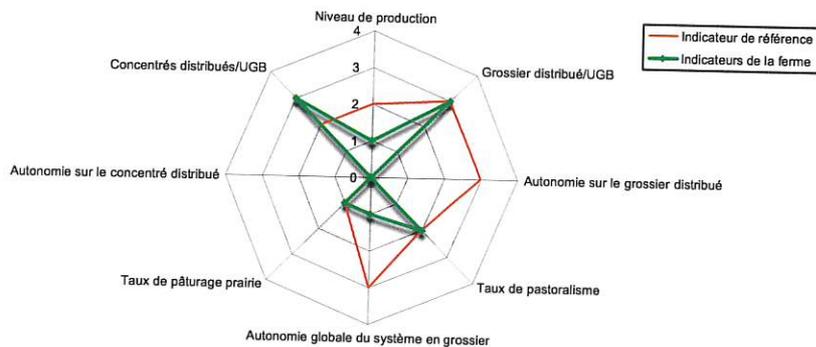
Taux de Pâturage : 48% Moyennement pâturant
 Taux relatif de pâturage prairie : 3% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Moyennement pâturant pastoral



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Moyennement pâturant pastoral

Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB

2,47 t/UGB

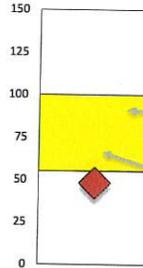
Autonomie sur le grossier distribué

0 %

Autonomie système

48 %

Autonomie système



Dans le jaune : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Ma situation



Concentrés

Concentrés distribués par UGB

0,85 t/UGB

Autonomie sur le concentré distribué

0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation



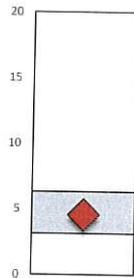
Parcours

Surfaces de parcours par UGB

Parcours / UGB

4,6 ha/UGB

Surfaces parcours/UGB



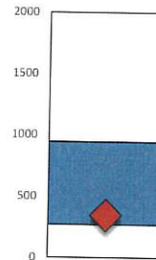
Dans le orange : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des parcours :

345 kgMS/ha

Petite région agropastorale de référence : Montagne

Valorisation moyenne parcours (kgMS/ha)



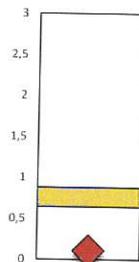
Prairies

Surfaces par UGB

Prairies / UGB

0,11 ha/UGB

Surfaces prairies/UGB

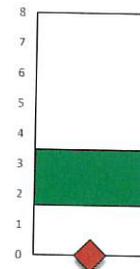


Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) :

0 tMS/ha

Valorisation moyenne prairies (récolte en tMS/ha)



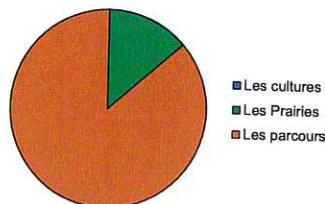


Bilan global du système d'alimentation

Chiffres-clefs de l'exploitation

L'effectif et les productions

Système de production : Bovin allaitant_Autres élevage
Les UGB présentes : 80,57 UGB
Soit un besoin total pour le troupeau de : 383 t de Matière Sèche
Productivité troupeau 1 : 0,65
Productivité troupeau 2 : Faible
niveau de production global : Faible
kg de Viande Vive produits par UGB



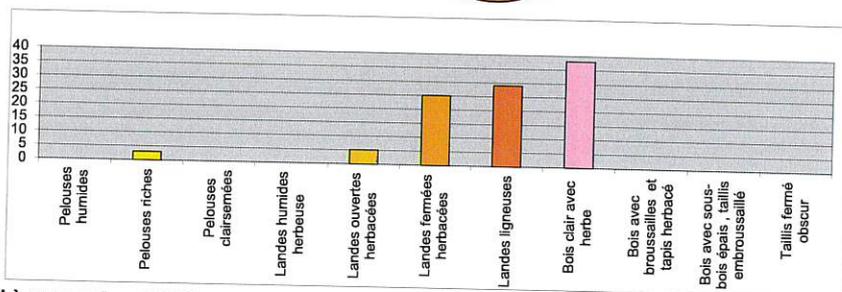
Les surfaces valorisées

Exploitation

Les cultures
Les Prairies
Les parcours

0 ha
15,95 ha
101,59 ha

Surfaces valorisées totales (réel) : 130 ha
Surfaces admissibles exploit. PAC* (* hors surfaces d'estive) : 79,8 ha



Estives collectives

Le total des animaux envoyés en estive correspond à un nombre d'UGB absentes toute l'année de 35,1 UGB

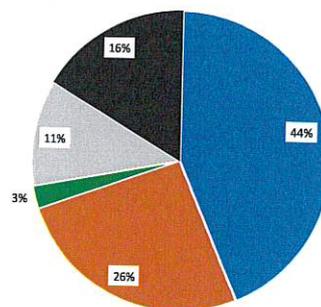
L'alimentation du troupeau : estimation de la couverture des besoins en grossier par le pâturage et les stocks

Estive	167 tMS
Pâturage parcours exploitation	99 tMS
Pâturage prairies (estimation)	10 tMS
Grossier distribué produit	44 tMS
Grossier distribué acheté	63 tMS

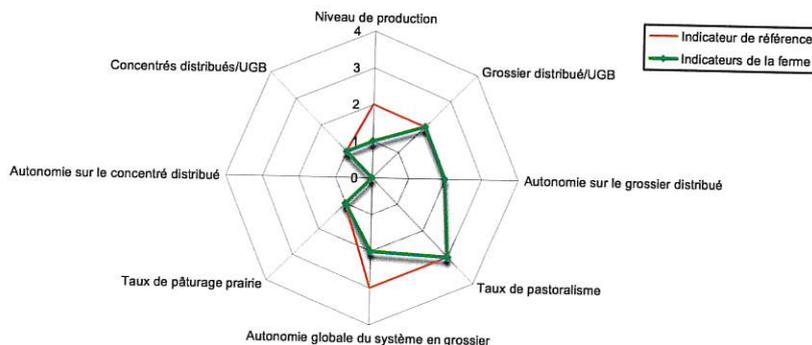
Taux de Pâturage : 72% Très pâturant
Taux relatif de pâturage prairie : 3% Pastoral

Type de système d'alimentation de référence (typologie régionale)

Très pâturant pastoral avec estive



Synthèse des principaux indicateurs du système d'alimentation



Autonomie et valorisation des surfaces, par rapport aux moyennes régionales

Groupe de référence régional :

Très pâturant pastoral avec estive

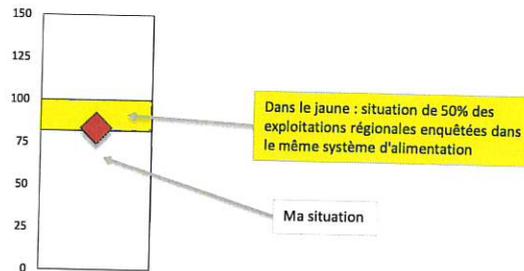
Autonomie alimentaire de l'exploitation



Grossier

Grossier distribué par UGB : 1,33 t/UGB
 Autonomie sur le grossier distribué : 41 %
 Autonomie système : 84 %

Autonomie système



Concentrés

Concentrés distribués par UGB : 0,31 t/UGB
 Autonomie sur le concentré distribué : 0

Valorisation des parcours et prairies de l'exploitation

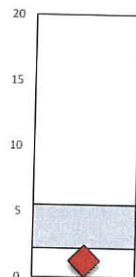


Parcours

Surfaces de parcours par UGB

Parcours / UGB : 1,3 ha/UGB

Surfaces parcours/UGB

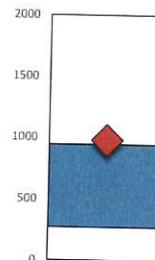


En couleur : situation de 50% des exploitations régionales enquêtées dans le même système d'alimentation

Estimation de la valorisation moyenne des parcours : 979 kgMS/ha

Petite région agropastorale de référence : Montagne

Valorisation moyenne parcours (kgMS/ha)

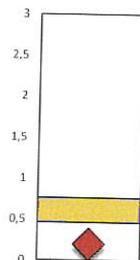


Prairies

Surfaces par UGB

Prairies / UGB : 0,20 ha/UGB

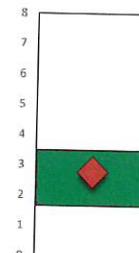
Surfaces prairies/UGB



Dans le vert : situation de 50% des exploitations régionales AUTONOMES dans le même système d'alimentation

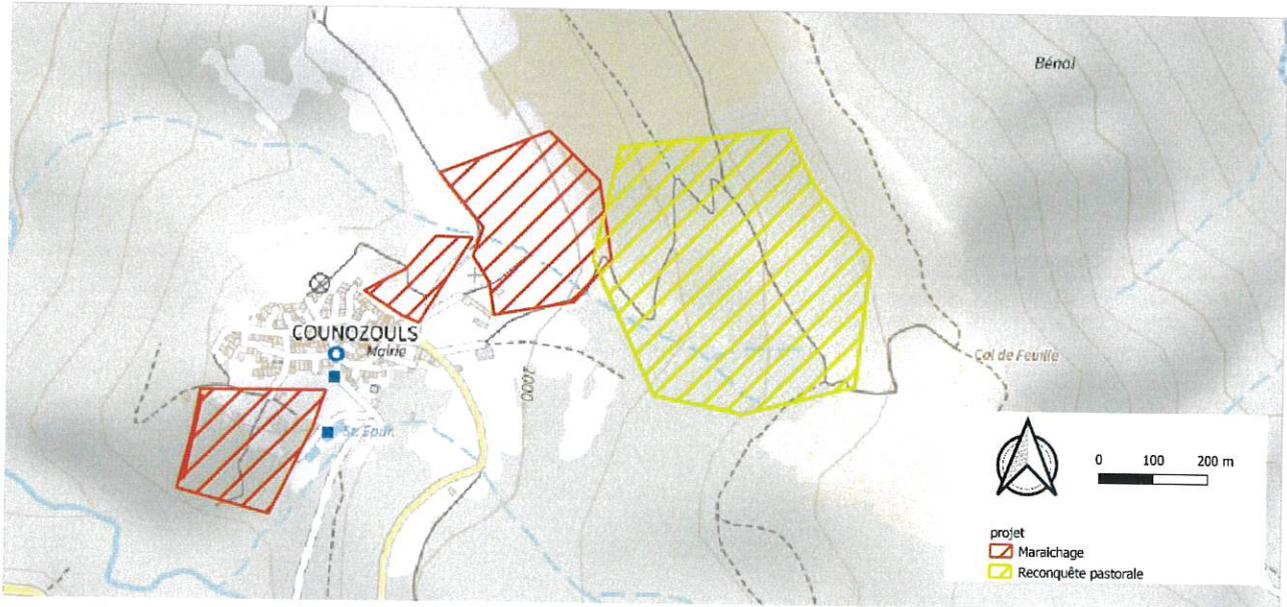
Estimation de la valorisation moyenne des prairies (récolte) : 2,8 tMS/ha

Valorisation moyenne prairies (récolte en tMS/ha)



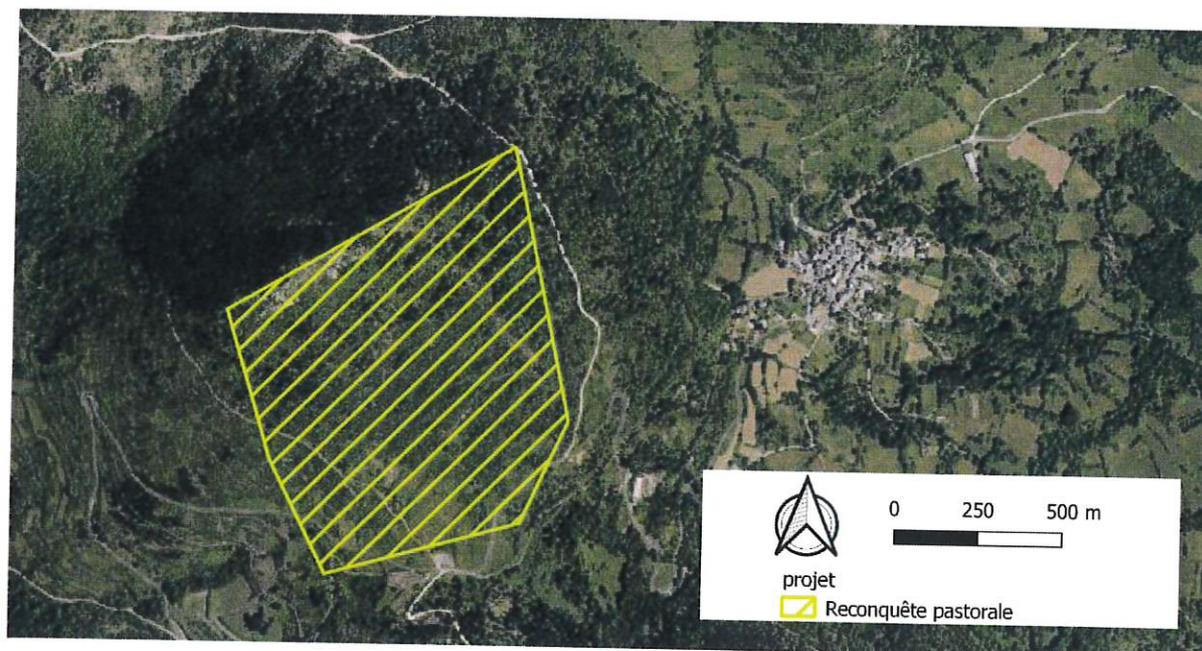
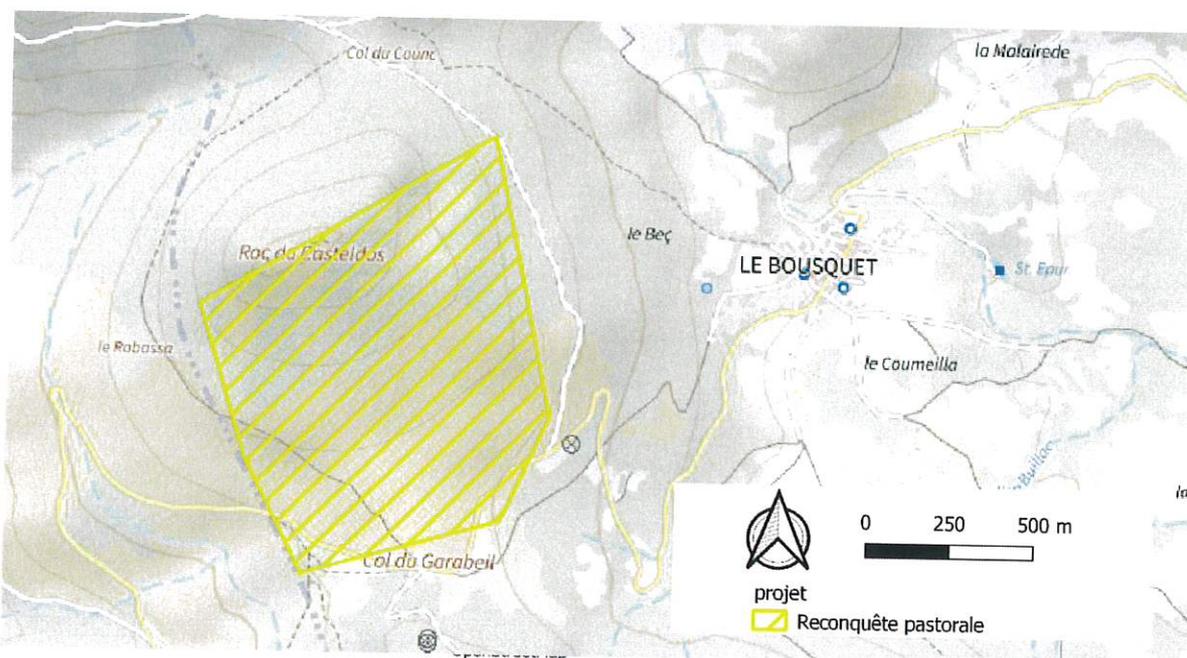


Localisation des potentialités de reconquête pastorale et d'installation Commune de Couzoûls



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Localisation du secteur du Casteldos du ciblage de l'action de reconquête pastorale sur le Madres Commune Le Bousquet





Compte-rendu réunion

Potentialités de reconquête et d'installation sur le secteur du Madres

30 septembre 2020

Présents : Christian ARAGOU (maire, commune du Bousquet), Jean FOUNT (2^{ème} adjoint, commune Le Bousquet), David TOBIE (éleveur et conseiller municipal, commune de Counozouls), Hugues LE MORVAN IDRAC (porteur de projet, commune de Counozouls), Alfred VISMARA (Vice-président, Communauté de communes des Pyrénées Audoises), DESCOUS Claude (CA11), PULL Jean-Luc (CA11), Marie Hélène JULIA (CA11), Claudine VIBERT (CA11), Elodie ROUQUIE (CCPA), Sarah MARTINEZ (CCPA)

Suite au diagnostic pastoral réalisé et à l'identification de plusieurs points de blocage conjointement avec les communes, l'objectif de la réunion est d'échanger sur les perspectives de reconquête pastorale et d'accompagnement des porteurs de projets sur le secteur du Madres. Les communes du Bousquet et de Counozouls étaient présentes.

Commune de Counozouls :

- La commune de Counozouls a engagé une démarche de récupération des biens vacants et sans maîtres. Elle pourrait se concrétiser en 2020 ou début 2021.
- **Présentation du projet d'installation d'Hugues Le Morvan Idrac :** développement d'une activité de culture de morille (association la morille occitane). Des contacts et recherches sont en cours. Installation d'une première serre (60m²) et perspectives d'implantation d'autres serres avec une surface plus conséquente, avec raccordement à l'eau. Un projet de coutellerie pourrait être développé en parallèle. → Il est conseillé au porteur de projet de se rapprocher de la CCPA et de la CA11 pour anticiper la demande de permis de construire pour les futures serres, et l'accompagner dans ses démarches.
- Sur la commune, une brasserie artisanale a vu le jour (projet de cueillette, plantation de houblon). Il est envisagé une mise à disposition d'un bâtiment par le syndicat forestier de Counozouls.
- **Potentialités pour du maraichage :** lors de la réunion des secteurs sont identifiés et cartographiés. Ils correspondent à des anciens jardins, proches du village. 2 points d'eau sont présents (à expertiser)
- **Potentialités de reconquête pastorale :** des anciennes prairies à proximité du village pourraient être ré-ouvertes dans le but d'améliorer l'autonomie des élevages qui ne sont aujourd'hui pas autonomes en foin et de solutionner l'accès difficile au village pour les camions.
- **Autre piste :** Opportunité d'étudier la possibilité de développement d'un élevage de porc plein air, notamment dans des bois paturés (lien avec le syndicat forestier de Counozouls en lien avec la demande de l'association Viandes Pyrénées Audoises. Un inventaire des bâtiments existants non utilisés pourrait être réalisé.

- **Suites à donner :**
 - Réaliser une cartographie des biens vacants et sans maîtres récupérés par la commune et faire une première évaluation des terres
 - Réaliser une expertise des terrains ciblés pour du maraîchage
 - Prendre contact avec le syndicat forestier de COUNOZOULS, (président Alain PUJOL /06 83 97 24 96),

Commune du Bousquet :

- Le maire rappelle la richesse des zones humides du côté audois du Madres et l'importance de les préserver. Le canal d'irrigation d'Escouloubre est également un atout. Possibilité d'implanter également du maraîchage sur cette commune ?
- Cette année, un entretien important des prairies a pu être fait par l'un des éleveurs de la commune, ce qui représente une avancée pour la gestion du territoire.
- En accord avec les communes du Madres, il souhaite que soient concentrés les efforts sur la zone du Casteldos, en cours de fermeture, pour mener un projet emblématique. En particulier, un accompagnement du projet de la jeune éleveuse Julie Perrin (installée au col de Payère) pourrait être réalisé.
- **Suites à donner :**
 - Visite des terrains des (CA11) et croisement avec les cartes de ressources pastorales réalisées par la CRAO, et les données PAC (zones actuellement déclarées par un autre éleveur)
 - Rencontre avec Julie Perrin pour identifier ses besoins
 - Travail de médiation à engager

TERRA RURAL

SECTEUR DU MADRES

30 septembre 2020

Nom	Prénom	Structure	Fonction	Signature
JESOUS	Claude	CAU	Pol Elevage	
BULL	Jean-Puc	CAM	Pol Elevage	
ARAGOU	Christian	Commune Le Bousquet	Maire	
FONT	Jean	Commune Le Bousquet	2 ^e adjoint	
JULIA	P. Hélène	CAU	Tembouh	
TOBIE 06 43 53 55 60	DAVID	COMMUNE DE COUDROULS	ELEVEUR CONSEILLER MUNICIPAL	
MDRUVAN IDRAL	HUGUËL	COMMUNE DE COUDROULS	PRODUCTION ET RECHERCHE DANS LA BOVILLÉ	
ROUQUIÉ	ELODIE	CCPA	DGA - pole territoire	
VISMARA	Alfred	CCPA		
VIBERT	Claudine	CAM	Service Tombaye	